Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 26 JUILLET 1879.

ERRATA.

Dans l'affaire de Joel C. Baker *et al.*, *ès-ql.*, vs. La Société de Construction Métropolitaine :

Page 1360, 42e ligne, lisez " sud-ouest " au lieu de " nord-est."

Page 2112, 5e ligne, lisez " sud ouest " au lieu de " nord-est."

Page 2503, 46e ligne, lisez " sud-ouest " au lieu de " nord est."

Page 1360, 44e ligne, lisez " nord est " au lieu de " sud-ouest."

Page 2112, 7e ligne, lisez " nord est " au lieu de " sud-ouest."

Page 2503, 47e ligne, lisez " nord-est " au lieu de " sud-ouest." 6071

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Québec, 25 juillet 1879.

Achille Larose, écuyer, a été, le dix-septième jour de juillet courant, élu député à l'Assemblée Législative de la Province de Québec, pour représenter le district électoral de Verchères.

L. H. HUOT,

6167 **Greffier de la Couronne en Chancellerie.**

AVERTISSEMENT AUX CONSEILS MUNICIPAUX.

Il sera du devoir du Secrétaire-Trésorier de chaque municipalité de conserver en liasse les numéros de la *Gazette Officielle* qui lui seront adressés, et d'en donner communication à demande aux électeurs municipaux de la localité.

Bureau du Secrétaire,

Québec, 7 juillet 1879. 5671 3

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 26th JULY, 1879.

ERRATA

In the matter of Joel C. Baker *et al.*, *ès-ql.*, vs. The Metropolitan Building Society :

Page 1360, 42nd line, read " south west " instead of " north east."

Page 2112, 5th line, read " south west " instead of " north east."

Page 2503, 46th line, read " south west " instead of " north east."

Page 1360, 44th line, read " north east " instead of " south west."

Page 2112, 7th line, read " north east " instead of " south west."

Page 2503, 47th line, read " north east " instead of " south west." 6072

Office of the Clerk of the Crown in Chancery.

Quebec, 25th July, 1879.

Achile Larose, esquire, was on the seventeenth day of July instant, elected a member of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, to represent the electoral district of Verchères.

L. H. HUOT,

6168 **Clerk of the Crown in Chancery.**

NOTICE TO MUNICIPAL COUNCILS.

The Secretary Treasurer of each municipality shall be bound to fyle and keep of record the numbers of the *Official Gazette* which may be addressed to him, and to allow communication thereof upon demand to the municipal electors of the locality.

Secretary's Office,

Quebec, 7th July, 1879. 5672

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 24 juillet 1879.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil de nommer Joseph H. Blondin, écuyer, notaire, de Bécancourt, dans le comté de Nicolet, et Gustave Turcotte, écuyer, médecin, de la paroisse de Saint-Célestin, dans le dit comté, conjointement régistrateur du comté de Nicolet. 6141

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 21 juillet 1879.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Edouard Fauteux, Frédéric Tessier, Bénoni Charrest, Léandre Fauteux, Louis Lamontagne, Joseph Antoine Stanislas Brunelle et Joseph A. Lapierre, écuyers, du village de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté d'Hochelaga, commissaires pour la décision sommaire des petites causes, dans le dit village. 6047

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 24th July, 1879.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to appoint Joseph H. Blondin, esquire, notary, of Becancourt, in the county of Nicolet, and Gustave Turcotte, esquire, physician, of the parish of Saint Celestin, in the said county, joint registrar of the county of Nicolet. 6142

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 21st July, 1879.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Edouard Fauteux, Frédéric Tessier, Bénoni Charrest, Léandre Fauteux, Louis Lamontagne, Joseph Antoine Stanislas Brunelle and Joseph A. Lapierre, esquires, of the village of Saint-Jean-Baptiste, in the county of Hochelaga, commissioners for the summary trial of small causes, of the said village. 6048

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Avis est donné par la présente que les dissidents de "Douglass," dans le comté de Gaspé, n'ayant pas eu d'école en opération depuis plus d'un an, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et paraissant ne pas mettre de bonne foi la loi scolaire à exécution, et ne prendre aucune mesure pour avoir des écoles, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil que la corporation des syndics des écoles dissidentes de la dite municipalité soit déclarée dissoute, quand trois mois se seront écoulés depuis la date du présent avis, en conformité de la seizième section de la 32e Vict., ch. 16.

GÉDÉON OUIMET,
Surintendant de l'Instruction Publique.
Québec, 22 juillet 1875. 6049

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 5 juillet 1879.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par Grégoire Bombardier, écuyer, notaire, du village de Marieville, comté de Rouville, district de Saint-Hyacinthe, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes et répertoire, etc., de feu L. E. P. Laberge, en son vivant, écuyer, notaire, du dit village de Marieville, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., ch. 33. 5623 3

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

NOTICE.

Notice is hereby given that the dissentients of "Douglass," in the county of Gaspé, not having had any school in operation since upwards of a year, either in their own municipality, or jointly with other trustees in an adjoining municipality, and not appearing to carry out the school law in good faith, and taking no steps towards obtaining schools, I will recommend to the Lieutenant Governor in council that the corporation of trustees of separate schools for the said municipality be declared dissolved, when three months shall have elapsed from the date of the present notice, pursuant to section sixteenth of the 32nd Vict., ch. 16.

GÉDÉON OUIMET,
Superintendent of Public Instruction.
Quebec, 22nd July, 1879. 6050

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 5th July, 1879.

Public notice is hereby given that there has been presented to His Honor the Lieutenant Governor a petition from Grégoire Bombardier, esquire, notary, of the village of Marieville, county of Rouville, district of Saint Hyacinthe, praying for permission to accept the transfer of the minutes and repertory, &c., of the late L. E. P. Laberge, in his lifetime, esquire, notary, of the said village of Marieville, in accordance with the dispositions of the act 39 Vict., ch. 33. 5624

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné que "The Montreal Society of Decorative Art" s'adressera à la présente session de la Législature de la Province de Québec, pour obtenir un acte d'incorporation.

WM. B. LAMBE,
Solliciteur des requérants.
Montréal, 23 juin 1879. 5609 4

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that "The Montreal Society of Decorative Art" will apply at the present session of the Legislature of the Province of Quebec, for an act of incorporation.

WM. B. LAMBE,
Solicitor for applicants.
Montreal, 23rd June, 1879. 5610

Avis public est par le présent donné que demande sera faite pendant la session actuelle de la Législature de la Province de Québec pour obtenir un acte pour amender la chartre octroyée à la "Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des comtés de Chambly, Laval et Jacques-Cartier" en vertu du statut concernant les Assurances Mutuelles contre le Feu, pour changer le nom de la dite Compagnie en celui de "La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Canada" et pour établir de meilleures dispositions pour la direction générale des affaires de la dite Compagnie.

C. JODOIN,
Président.

Montréal, 26 juin 1879. 5455 5

Avis est par le présent donné qu'à la prsentée session de la Législature de la Province de Québec, un bill sera présenté pour amender l'acte d'incorporation du barreau de la Province de Québec.

CYR. T. SUZOR,
Sec.-Trés. du Cons. Gén.,
Du Barreau de la Province de Québec.

Québec, 26 juin 1879. 5621 4

AVIS.

Avis public est donné que le soussigné fera application au Parlement de la Province de Québec pour avoir le droit de pratiquer comme dentiste dans la dite Province de Québec.

HENRI DION YOUNG,

Montréal, 26 juin 1879. 5515 4

Public notice is hereby given that application will be made during the present session of the Quebec Provincial Legislature for an act to amend the charter granted to "The Mutual Fire Insurance Company of the counties of Chambly, Laval and Jacques Cartier," under the statutes relating to Mutual Fire Insurance Companies, and to change the name of the said Company into that of "The Canada Mutual Fire Insurance Company," and to establish better provisions for the general management of the affairs of the said Company.

C. JODOIN,
President.

Montreal, 26th June, 1879. 5456

Notice is hereby given that at the present session of the Parliament of the Province of Quebec, a bill will be presented to amend the act of incorporation of the Bar of the Province of Quebec.

CYR. T. SUZOR,
Sec. Tres. of the Gen. Council
Of the Bar of the Province of Quebec.

Quebec, 26th June, 1879. 5622

NOTICE.

Public notice is hereby given that the undersigned will apply to the Parliament of the Province of Quebec, to obtain the right to practise as a dentist, in the said Province of Quebec.

HENRI DION YOUNG.

Montreal, 26th June, 1879. 5516

Avis Divers.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 2124.

Dame Matilde Dufresne, des cité et district de Montréal, épouse de Joseph Poupart, commerçant, du même lieu, donne avis qu'elle a institué une demande en séparation de biens contre son époux, par la présente action.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Procureur de la demanderesse.

Montréal, 21 juillet 1879. 6069

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1887.

Dame Flore Chartré, des cité et district de Montréal, épouse de Jean S. Paquet, ci-devant caissier de banque, du même lieu, donne avis qu'elle a, par la présente action instituée une demande en séparation de biens, contre son dit époux.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Procureur de la demanderesse.

Montréal, 21 juillet 1879. 6147

Avis public est par le présent donné que demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil par Alexander A. Stevenson, imprimeur, William V. Lawrence, marchand, Jean-Baptiste Laplante, imprimeur, Thomas Lawrence, marchand, et Thomas C. Stratton, teneur de livres, tous des cité et district de Montréal, dans la Province de Québec, pour obtenir des Lettres Patentes les incorporant et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être formée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom proposé de la compagnie est "The Montreal Printing Co." (en commandite)

L'objet pour lequel l'incorporation de la dite compagnie est demandée, est l'impression à l'entreprise et publication de toutes sortes.

Les opérations de la dite compagnie se feront en les cité et district de Montréal, dans la Province de Québec.

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 2124.

Dame Matilde Dufresne, of the city and district of Montreal, wife of Joseph Poupart, of the same place, trader, hereby give notice that, she has instituted an action for separation as to property from her said husband.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorney for plaintiff.

Montreal, 21st July, 1879. 6070

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1887.

Dame Flore Chartré, of the city and district of Montreal, wife of Jean S. Paquet, heretofore bank cashier, of the same place, hereby give notice that, she has by this action instituted a demand for separation as to property from her husband.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 21st July, 1879. 6048

Public notice is hereby given that application will be made to the Lieutenant-Governor in Council by Alexander A. Stevenson, printer, William V. Lawrence, merchant, Jean Baptiste Laplante, printer, Thomas Lawrence, merchant, and Thomas C. Stratton, book-keeper, all of the city and district of Montreal, in the Province of Quebec, for letters patent of incorporation constituting them and such other persons as may become shareholders in the proposed company, a body politic and corporate under the provisions of the act for the incorporation of joint stock companies.

The name of the proposed company is "The Montreal Printing Co. (Limited)."

The object for which the incorporation of the said company is sought, is job printing, and printing and publishing in all its branches.

The operations of the said company shall be carried on in the city of Montreal, in the district of Montreal, in the Province of Quebec.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de vingt mille piastres, divisées en deux cents actions, de cent piastre chacune.

Les premiers directeurs de la dite compagnie seront les dits Alexander A. Stevenson, William V. Lawrence et Jean-Baptiste Laplante, tous sujets anglais.

ARCHIBALD & McCORMICK,
Procureurs des Requérants.

Montréal, 2 juillet 1879. 5579 4

Canada, Province de Québec, District de Saint-François. } *Dans la Cour Supérieure.*—No. 812.

Mary Ann Watts, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, épouse de James Rielly, du même lieu, entrepreneur,
Demanderesse;

vs.

Le dit James Rielly, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le quatorzième jour de juin courant, rapportable le deuxième jour d'août 1879.

IVES, BROWN & MERRY,
Procureurs de la Demanderesse.

Daté à Sherbrooke, 18 juin 1879. 5641 3

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.*

No. 704.

Dame Virginie Emélie Latouche, de la paroisse de Saint-Henri, épouse d'Edouard Hospice Marceau, du même lieu, écuyer, commerçant, et dûment autorisée à ester en jugement contre son dit époux, Demanderesse

vs.

Le dit Edouard Hospice Marceau, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été émanée aujourd'hui contre le dit défendeur.

G. MIVILLE DE CHÊNE,
Avocat de la Demanderesse.

Québec, 9 juillet 1879. 5831 3

AVIS.

James Caldwell, John White, Thomas Biggar, Robert Hyndman, Hugh Tannahill, William Caldwell et James Cowan, s'adresseront au Lieutenant-Gouverneur pour un ordre en conseil ratifiant un acte de donation à eux par les dits James Caldwell et John White, des lots Nos. 31 et 32, dans le treizième rang du village de Huntingdon, contenant environ six acres, passé devant J. J. Crevier, N. P., le 14 avril 1879, pour être possédés par eux et leur successeurs sous le nom incorporé de "The Huntingdon Protestant Cemetery Company," et employés à toujours comme un cimetière.

JOHN J. MACLAREN,
Procureur des requérants.

Huntingdon, 18 juin 1879. 5285 3

Province de Québec, District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Avis est par le présent donné que Dame Léocadie Fournier, de la paroisse de Saint-Alexandre, dans le district d'Iberville, épouse de Pierre Messier, cultivateur, ci-devant de la dite paroisse de Saint-Alexandre, et actuellement aux Etats-Unis d'Amérique, a, ce jour, intenté une action en séparation de biens contre son dit époux.

ED. G. PELLETIER,
Avocat de la Demanderesse.

Saint-Jean, 9 juillet 1879. 5979 2

The principal place of business of said company shall be in the city of Montreal.

The capital stock of the said company shall be the sum of twenty thousand dollars, divided into two hundred shares, of one hundred dollars each.

The first directors of the said company shall be the said Alexander A. Stevenson, William V. Lawrence and Jean Baptiste Laplante, all of whom are British subjects.

ARCHIBALD & McCORMICK,
Attorneys for Applicants.

Montreal, 2nd July, 1879. 5580

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } *In the Superior Court.* No. 812.

Mary Ann Watts, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, wife of James Rielly, of the same place, contractor,
Plaintiff;

vs.

The said James Rielly, Defendant.

An action *en séparation de corps et de biens* has has been instituted in this cause, on the fourteenth day of June instant, returnable the second day of August, 1879.

IVES, BROWN & MERRY,
Attorneys for Plaintiff.

Dated, Sherbrooke, 18th June, 1879. 5642

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *In the Superior Court.*

No. 704.

Dame Virginie Emélie Latouche, of the parish of Saint Henry, wife of Edouard Hospice Marceau, of the same place, esquire, trader, and duly authorised to *ester* in judgment against her said husband, Plaintiff;

vs.

The said Edouard Hospice Marceau, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been issued this day against the said defendant.

G. MIVILLE DE CHÊNE,
Attorney for Plaintiff.

Quebec, 9th July, 1879. 5832

NOTICE.

James Caldwell, John White, Thomas Bigger, Robert Hyndman, Hugh Tannahill, William Caldwell and James Cowan, will apply to the Lieutenant Governor for an order in Council to confirm a deed of grant to them by said James Caldwell and John White, of parts lots Nos. 31 and 32, in the thirteenth range of the village of Huntingdon, containing about six acres, passed before J. J. Crevier, N. P., April 14th, 1879, to be held by them and their successors under the corporate name of "The Huntingdon Protestant Cemetery Company," and used as a cemetry forever.

JOHN J. MACLAREN,
Sollicitor for applicants.

Huntingdon, 18th June, 1879. 5286

Province of Quebec, District of Iberville. } *Superior Court.*

Notice is hereby given that Dame Leocadie Fournier, of the parish of Saint Alexander, in the district of Iberville, wife of Pierre Messier, heretofore farmer, of the said parish of Saint Alexander, and now in the United States of America, has this day, instituted an action for separation as to property against her said husband.

ED. G. PELLETIER,
Attorney for Plaintiff.

Saint John, 9th July, 1879. 5980

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Thomson, père, et Robert Thomson, fils, tous deux de cité et district de Montréal, machinistes, faisant affaires en la dite cité de Montréal, en société, sous les nom et raison de Robert Thomson & Fils, faillis.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

JOHN WHYTE,
Syndic.

10, Exchange Court.
Montréal, 11 juillet 1879. 6073

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada.
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District d'Ottawa.

Dans l'affaire de John Bryans, de cité et district de Montréal, marchand de meubles et commerçant, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et lundi, le premier jour de septembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge ainsi effectuée.

JOHN BRYANS,
Par JOHN L. MORRIS,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 23 juillet 1879. 6119

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Paxton & Cie., faillis.

Un premier bordereau de dividendes a été préparé en cette affaire, et sera sujet à objections jusqu'à lundi, le dix-huitième jour d'août 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 26 juillet 1879. 6109

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Onésime Généreux, de la cité de Montréal, et Henri Généreux, ci-devant de Montréal, dit district, maintenant absent de cette province, tous deux entrepreneurs et commerçants, et faisant affaires ensemble en société comme tels sous les nom et raison de Généreux & Cie., tant individuellement que comme associés, faillis.

Comme appartenant à O. Généreux & Cie.

Un bordereau de dividendes des produits de la vente du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, sous le numéro neuf cent cinquante-six (956).

Comme appartenant à Onésime Généreux, individuellement.

Un bordereau de dividendes des produits de la vente des lots connus sous les numéros trente-neuf et quarante et un, sur le plan de subdivision du lot connu aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, sous le numéro onze, du dit quartier, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le douzième jour d'août A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 23 juillet 1879. 5715

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert Thomson, senior, and Robert Thomson, junior, both of the city of Montreal, machinists, carrying on business in said city of Montreal, in co-partnership, under the name and firm of Robert Thomson & Son, Insolvents.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month.

JOHN WHYTE,
Assignee.

10, Exchange Court.
Montreal, 11th July, 1879. 6074

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Ottawa.

In the matter of John Bryans, of the city and district of Montreal, furniture dealer and trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Monday, the first day of September next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOHN BRYANS,
Per JOHN L. MORRIS,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 23rd July, 1879. 6120

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Paxton & Co., Insolvents.

A first dividend has been prepared in this matter, open to objection untill Monday, the eighteenth day of August, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 26th July, 1879. 6110

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Onésime Généreux, of the city of Montreal, and Henri Généreux, heretofore of Montreal, said district, and now absent from this province, both contractors and traders, and doing business together in co-partnership as such under the name style and firm of Généreux & Co., as well individually as such co-partners, Insolvents.

As belonging to O. Généreux & Co.

A dividend sheet upon the proceeds of the sale of lot known and designated upon the official plan and book of reference of Saint Louis ward, in the city of Montreal, as number nine hundred and fifty six (956.)

As belonging to Onésime Généreux, individually.

A dividend sheet upon the proceeds of the sale of lots known as numbers thirty nine and forty one, on the subdivision plan of lot known on the official plan and in the book of reference of Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, as number cloven, of said ward, has been declared open to objection until Tuesday, the twelfth day of August A. D. 1879, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 23rd July, 1879. 5716

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Brin & Fils, marchands-tailleurs, de Saint-Hyacinthe, faillis.

Un bordereau de dividende sur le produit de la vente des immeubles a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour d'août prochain, après lequel le dividende sera payé.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 23 juillet 1879. 6091

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Roberge & Maynard, commerçants, de Saint-Hyacinthe, faillis.

Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour d'août prochain, après lequel le dividende sera payé.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 23 juillet 1879. 6089

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENMENTS.

La Banque d'Hochelaga, Demandeur ; Venance Lemay, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

C. O. PERRAULT,
Syndic officiel.

Montréal, 21 juillet 1879. 6099

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Odilon Leger et Gustave Tancrède Rinfret, tous deux de la cité de Québec, et faisant affaires en société sous les nom et raison de Leger & Rinfret, Demandeurs ; vs. Edouard Dion et Alfred Carrier, tous deux de la cité de Québec, et faisant affaires en société sous les nom et raison de Dion & Carrier, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 56, rue Saint-Pierre, bâtisses de la Banque Union, Québec, mardi, le douzième jour d'août prochain, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ODILON ROY,
Syndic.

Québec, 23 juillet 1879. 6113

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Amédée Deshaies, marchand, de la ville de Joliette, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 5, Bloc Fish, à Joliette, samedi, le neuvième jour d'août prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

L. U. FONTAINE,
Syndic officiel.

Joliette, 24 juillet 1879. 6093

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Amiotte, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à mercredi, le sixième jour d'août 1879, après laquelle daté les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques.
Montréal, 26 juillet 1879. 6111

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Brin & Son, merchants-tailors, of Saint Hyacinthe, Insolvents.

A dividend sheet out of the proceeds of the sale of the real estate has been prepared open to objection until the eleventh day of August next, after which dividend will be paid.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 23rd July, 1879. 6092

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Roberge & Maynard, traders, of Saint Hyacinthe, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the eleventh day of August next, after which dividend will be paid.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 23rd July, 1879. 6090

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

La Banque d'Hochelaga, Plaintiff ; Venance Lemay, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

C. O. PERRAULT,
Official assignee.

Montreal, 21st July, 1879. 6100

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Odilon Leger and Gustave Tancrede Rinfret, both of the city of Quebec, and doing business in partnership under the style and firm of Leger & Rinfret, Plaintiffs ; vs. Edouard Dion and Alfred Carrier, both of the city of Quebec, dry goods merchants, co-partners as such there under the firm of Dion & Carrier, Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 56, Saint Peter street, Union Bank Buildings, Quebec, on Tuesday, the twelfth day of August next, at three o'clock p. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

ODILON ROY,
Assignee.

Quebec, 23rd July, 1879. 6114

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Amedée Deshaies, of the town of Joliette, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 5, Fisk's Block, at Joliette, on Saturday, the ninth day of August next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

L. U. FONTAINE,
Official assignee.

Joliette, 24th July, 1879. 6094

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of George Amiotte, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared open to objection until Wednesday, the sixth day of August, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 26th July, 1879. 6112

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Richard Paxton, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à mardi, le dix-neuvième jour d'août 1879, après laquelle date les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 26 juillet 1879. 6101

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dufresne & Cie., faillis.

Un dernier bordereau de dividende a été déclaré en cette affaire, et sera sujet à objections jusqu'à lundi, le dix-huitième jour d'août 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 26 juillet 1879. 6107

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Amable Jodoin, de la ville de Longueuil, dans le comté de Chambly, y faisant affaires et aussi en la cité de Montréal, sous les nom et raison de Jodoin & Cie., manufacturier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations avec pièces justificatives sous un mois.

LOUIS JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 17 juillet 1879. 6121

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Harper, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été déclaré en cette affaire et sera sujet à objections jusqu'à lundi, le dix-huitième jour d'août 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

A. L. KENT,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 26 juillet 1879. 6105

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de St. Marie & Frères, de Montréal, faillis.

Un bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au quinzième jour d'août 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

H. B. PICKEN, JR.,
Syndic.

Montréal, 23 juillet 1879. 6085

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Rutherford, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes sur les immeubles a été déclaré sujet à objections jusqu'à mercredi, le sixième jour d'août 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 26 juillet 1879. 6103

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Richard Paxton, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared open to objection until Tuesday, the nineteenth day of August, 1879, after which date dividend will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 26th July, 1879. 6102

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dufresne & Co., Insolvents.

A final dividend has been declared open to objection until Monday, the eighteenth day of August, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 26th July, 1879. 6108

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Pierre Amable Jodoin, of the town of Longueuil, in the county of Chambly, and doing business there and in the city of Montreal, under the name and style of Jodoin & Co., manufacturer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims with vouchers attached before me within one month.

LOUIS JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 17th July, 1879. 6122

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Harper, an Insolvent.

A first and final dividend has been declared in this matter open to objection until Monday, the eighteenth day of August 1879, after which date dividends will be payable.

A. L. KENT,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 26th July, 1879. 6106

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of St. Marie Brothers, of Montreal, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the fifteenth day of August, 1879, after which dividend will be paid.

H. B. PICKEN, JR.,
Assignee.

Montreal, 23rd July, 1879. 6086

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Rutherford, an Insolvent.

A first and final dividend on immovables has been declared open to objection until Wednesday, the sixth day of August, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 26th July, 1879. 6104

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Mitchell, de la cité de Montréal, et Colin Campbell, de la cité d'Ottawa et Province d'Ontario, associés et commerçants, faisant affaires ensemble en la cité de Montréal, comme manufacturiers et destillateurs, sous les nom et raison de Hill Mitchell & Cie, faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividendes en la susdite affaire a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au douzième jour d'août A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 23 juillet 1879. 6123

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Long, de Dundee, failli.

Un deuxième et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à lundi, le onzième jour d'août A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

CHARLES BAILLIE,
Syndic.

Montréal, 23 juillet 1879. 6087

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François.

Dans l'affaire de R. P. Doyle, failli.

Attendu que, par la mort de feu C. J. S. Bacon, en son vivant, syndic nommé à la faillite de R. P. Doyle, la dite faillite a été laissée, et est maintenant sans uncun syndic, une assemblée des créanciers du dit failli, pour nommer un syndic à la faillite est ordonnée, et aura lieu au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, le quatrième jour de septembre prochain, à onze heures a. m., devant un juge de la cour supérieure.

SHORT & MORRIS,
P. C. S.

Sherbrooke, 19 juillet 1879. 6037

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.
Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de George A. Cochrane, marchand à commission, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

Le soussigné a déposé dans le bureau de la dite cour un consentement par ses créanciers à sa décharge, exécuté le vingt juin dernier, et il donne par les présentes avis que le premier jour de septembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir la confirmation de sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE A. COCHRANE,
Par DOUTRE, BRANCHAUD & McCORD,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 17 juillet 1879. 6057

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ambroise Senécal, failli.

Un bordereau de dividende sur le produit des meubles et des immeubles a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour d'août prochain, après lequel le dividende sera payé.

V. GLADU,
Syndic.

Saint-François du Lac, 26 juillet 1879. 6065

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Mitchell, of the city of Montreal, and Colin Campbell, of the city of Ottawa and Province of Ontario, co-partners and traders, and doing business together in the city of Montreal, as manufacturers and distillers, under the name, style and firm of Hill Mitchell & Co., Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared in the above matter open to objection until the twelfth day of August A. D. 1879, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 23rd July, 1879. 6124

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Long, of Dundee, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the eleventh day of August A. D. 1879, after which dividend will be paid.

CHARLES BAILLIE,
Assignee.

Montreal, 23rd July, 1879. 6088

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint Francis

In the matter of R. P. Doyle, an Insolvent.

Inasmuch as, by the death of the late C. J. S. Bacon, in his lifetime, assignee of the insolvent estate of R. P. Doyle, insolvent, the said estate was left and is now without any assignee, a meeting of the creditors of said insolvent to appoint an assignee to said estate is ordered to be held at the court house, in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, on the fourth day of September next, at the hour of eleven o'clock a. m., before a judge of the superior court.

SHORT & MORRIS,
P. S. C.

Sherbrooke, 19th July, 1879. 6038

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.
In the Superior Court.

In the matter of George A. Cochrane, of the city and district of Montreal, commission merchant, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a consent by his creditors to his discharge, executed on the twentieth of June last past, and he hereby gives notice that on the first day of September next, he will apply to the said court for the confirmation of the discharge thereby effected.

GEORGE A. COCHRANE,
Per DOUTRE, BRANCHAUD & McCORD,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 17th July, 1879. 6058

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ambroise Senécal, an Insolvent.

A dividend sheet on the proceeds of the moveables and immoveables has been prepared open to objection until the eleventh day of August next, after which the dividend will be paid.

V. GLADU,
Assignee.

Saint François du Lac, 26th July, 1879. 6066

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Alex. Ross *et al.*, Demandeurs ; vs. Edward C. McKay, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 22 juillet 1879. 6051

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Pepin, hôtelier et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Léon A. Globensky, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois.

L. A. GLOBENSKY,
Syndic.

Bureau de Frigon & Globensky,
Nos. 7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 21 juillet 1879. 6067

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edward C. McKay, du canton de Lingwick, forgeron, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir en mon bureau, Odell's Block, cité de Sherbrooke, jeudi, le quatorzième jour d'août 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 22 juillet 1879. 6053

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Séraphin Poitras, failli.

Jugement a été rendu par le Juge de la Cour Supérieure pour le district de Joliette, à Joliette, le neuf juillet courant, m'ordonnant de procéder à la nomination d'un syndic dans cette affaire, et pour nommer des inspecteurs le trente-et-un juillet courant, à mon bureau, à Joliette.

En conséquence, je, L. U. Fontaine, syndic officiel, résidant à Joliette, convoque une assemblée de tous les créanciers dans cette affaire pour être tenue à mon bureau, à Joliette, Block Fisk, le trente-unième jour de juillet courant, à onze heures de l'avant-midi.

L. U. FONTAINE,
Syndic officiel.

Joliette, 11 juillet, 1879. 5839 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de R. J. Duckett, de Sorel, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au trentième jour de juillet, après lequel jour les dividendes seront payés.

H. B. PICKEN, Jr.,
Syndic.

Montréal, 15 juillet 1879. 5877 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Norman Van Alstyne, de Montréal, fondeur, failli.

Un dernier bordereau de dividendes amendé a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au onzième jour d'août prochain, (1879), après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal 17 juillet 1879. 6007 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Alex. Ross *et al.*, Plaintiffs ; vs. Edward C. McKay, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause,

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 22nd July, 1879. 6052

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of George Pepin, hotel keeper and trader, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Leon A. Globensky, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet fyled their claims are requested to send them to me within one month.

L. A. GLOBENSKY,
Assignee.

Office of Frigon & Globensky,
Nos. 7 and 9, Place d'Armes Hill.
Montreal, 21st July, 1879. 5668

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edward C. McKay, of the township of Lingwick, blacksmith, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Odell's Block, city of Sherbrooke, on Thursday, the fourteenth day of August, 1879, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 22nd July, 1879. 6054

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Seraphin Poitras, an Insolvent.

Judgment has been rendered by the Judge of the Superior Court for the district of Joliette, at Joliette, on the ninth of July instant, ordering me to proceed to the appointment of an assignee in this matter, and to appoint inspectors on the thirty first of July instant, at my office, at Joliette.

Accordingly, I, L. U. Fontaine, official assignee, residing at Joliette, call a meeting of all the creditors in this matter, to be held at my office, at Joliette, Fisk's Block, on the thirty first day of July instant, at eleven o'clock in the forenoon.

L. U. FONTAINE,
Official assignee.

Joliette, 11th July, 1879. 5840

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of R. J. Duckett, of Sorel, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared open to objection until the thirtieth day of July, after which dividend will be paid.

H. B. PICKEN, Jr.,
Assignee.

Montreal, 15th July, 1879. 5878

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Norman Van Alstyne, of Montreal, iron founder, an Insolvent.

A reformed final dividend sheet has been prepared open to objection until the eleventh day of August next (1879), after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 17th July, 1879. 6008

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Barbeau et Joseph Barbeau, tous deux du village de Laprairie, dans le district de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Barbeau & Cie., faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé en le susdite affaire, et sera sujet à objections jusqu'au cinquième jour d'août A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 15 juillet 1879. 5875 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Forrester et Théodule Joseph Bourdeau, tous deux du village de Laprairie, dans le district de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société, sous les nom et raison de Forrester & Bourdeau, faillis.

Un bordereau de dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera sujet à objections jusqu'au cinquième jour d'aout A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureaux de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 15 juillet, 1879. 5873 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District et comté de Gaspé.

Dans l'affaire de J. O. Sirois, de la Grande Rivière, dans le comté de Gaspé, marchand, failli.

Le treizième jour d'août prochain, le soussigné demandera à la dite cour la confirmation de l'acte de décharge qu'il a obtenu en cette affaire, en vertu du dit acte.

J. O. SIROIS,
Grande Rivière, 18 juin 1879. 5491 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Tabb O'Rourke & Cie., faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au huitième jour d'août prochain, après lequel le dividende sera payé.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy & Dansereau,
Syndics officiels,
No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 16 juillet 1879. 5945 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry Langtry Smyth, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à jeudi, le trente-unième jour de juillet A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 17 juillet 1879. 6015 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean Salem Paquet, Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que, vendredi, le quinzième jour d'août, A. D. 1879, à midi, une assemblée des créanciers du susdit failli aura lieu

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Baptiste Barbeau and Joseph Barbeau, both of the village of Laprairie, in the district of Montreal, and there doing business together in co-partnership under the name style and firm of Barbeau & Co., Insolvents.

A dividend sheet has been prepared in the above matter, open to objections until the fifth day of August A. D. 1879, after which dividend will be paid.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 15th July, 1879. 5876

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Forrester and Theodule Joseph Bourdeau, both of the village of Laprairie, in the district of Montreal, and there doing business together in co-partnership, under the name and style of Forrester & Bourdeau, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared on the above matter, open to objection until the fifth day of August A. D. 1879, after which dividend will be paid.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Offices of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 15th July, 1879. 5874

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District and county of Gaspé.

In the matter of J. O. Sirois, of Grand River, in the county of Gaspé, merchant, an Insolvent.

The thirteenth day of August next, the undersigned will apply to the said court for a confirmation of the discharge which he has obtained in this matter, under the said act.

J. O. SIROIS,
Grand River, 18th June, 1879. 5492

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Tabb O'Rourke & Co., Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the eighth day of August next, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy & Dansereau,
Official assignees,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 16th July, 1879. 5946

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry Langtry Smyth, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until Thursday, the thirty first day of July A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 17th July, 1879. 6016

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Jean Salem Paquet, Montreal, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Friday, the fifteenth day of August, A. D. 1879, at noon, a meeting of the creditors of the above insolvent

au bureau de MM. Beique & Choquet, No. 19, Place d'Armes, Montréal, pour prendre en considération la vente de la propriété immobilière du failli, et pour le règlement des affaires en général.

J. E. BRAIS,
Syndic.

Montréal, 14 juillet 1879. 5921 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon Deschamps, de Montréal, failli.

Un premier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au cinquième jour d'août A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.

223, rue Saint-Jacques.
Montréal, 17 juillet 1879. 5973 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Lachapelle, de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains de L. U. Fontaine, syndic, à son bureau, dans la ville de Joliette, dit district, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le our de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un emplacement situé dans le village de Saint-Lin, de quarante pieds de front sur cent quatre-vingt pieds de profondeur; borné d'un côté par Ovide Brien, et de l'autre côté à une rue projetée; tenant devant à la rue Saint-Isidore, en profondeur à Joseph Gauthier et à Joseph Renaud —avec maison à deux étages, magasin et autres dépendances dessus contruits.

2. Une terre située dans la paroisse de Saint-Lin, à la Côte Saint-Ambroise, en bois debout, de deux arpents de front sur environ vingt-sept à vingt-huit arpents de profondeur; bornée d'un côté à Jean-Baptiste Huneau, et de l'autre côté à Léon Chaussé, devant à la Côte Saint-Ambroise, en profondeur par les terres des townships— sans bâtisses.

3. Une terre à bois située à Saint-Lin, au deuxième rang de Chatham, de deux arpents de front sur vingt-huit de profondeur; bornée d'un côté à Louis Tellier dit Lafortune, et de l'autre côté à Joseph Tellier dit Lafortune, en front au dit rang de Chatham, en profondeur à Joseph Laporte—sans bâtisses.

Pour être vendus par moi, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lin, district de Joliette, MERCREDI, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain (1879), à ONZE heures de l'avant-midi.

L. U. FONTAINE,
Syndic

Joliette, 5 juin 1879. 4947 3

[Première publication, 7 juin 1879.]

will be held at the office of Messrs. Beique & Choquet, No. 19, Place d'Armes, Montreal, to take into consideration the sale of the immoveable properties of the insolvent, and for the ordering of affairs generally.

J. E. BRAIS,
Assignee.

Montreal, 14th July, 1879. 5922

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Napoleon Deschamps, of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the fifth day of August A. D. 1879, after which dividend will be paid.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee.

223, Saint James street.
Montreal, 17th July, 1879. 5974

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis Lachapelle, of the parish of Saint Lin, in the district of Joliette, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immoveables property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under aticle 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with L. U. Fontaine, assignee, at his office, in the town of Joliette, in the said district, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot of land situated in the village of Saint Lin, measuring forty feet in front by one hundred and eighty feet in depth; bounded on one side by Ovide Brien, and on the other side by a projected street; bounded in front by Saint Isidore street, in depth by Joseph Gauthier and Joseph Renaud—with a two stories house, a store and other dependencies thereon erected.

2. A lot of growing timber land situated in the parish of Saint Lin, at La Côte Saint Ambroise, measuring two arpents in front by nearly twenty seven or twenty eight arpents in depth; bounded on one side by Jean Baptiste Huneau, and on the other side by Léon Chaussé, in front by La Côte Saint Ambroise, in depth by the lands of the townships—without buildings.

3. A lot of growing timber land situated in the second range of Chatham, measuring two arpents in front by twenty eight in depth; bounded on one side by Louis Tellier dit Lafortune, and on the other side by Joseph Tellier dit Lafortune, in front by the said range of Chatham, in depth by Joseph Laporte.

To be sold by me, at the church door of the parish of Saint Lin, district of Joliette, on WEDNESDAY, the THIRTEENTH day of AUGUST next, (1879), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. U. FONTAINE,
Assignee.

Joliette, 5th June, 1879. 4948

[First published, 7th June, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Treflé Beaudet, de Saint-Jean Deschaillons, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes opposition afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Quebec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain situé en la paroisse Saint-Jean Deschaillons, première concession, ayant environ trois arpents en superficie, de forme irrégulière ; borné au sud au chemin Royal, au nord-est à Joseph Laliberté, au sud-ouest à Pierre Beaudet, et au nord partie au dit Joseph Laliberté et partie au fleuve Saint-Laurent, sur le sommet de la côte qui s'y trouve, le dit terrain n'ayant qu'un demi arpent environ de front jusqu'au dit fleuve Saint-Laurent—ensemble les briqueterie, quai, shed qui se trouvent en front du dit terrain et qui s'étendent en outre vers l'ouest d'icelui jusqu'à trois quarts d'arpent et en front de la terre du dit Pierre Beaudet, une maison en bois, un hangard, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, le tout sans réserve.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, LUNDI, le ONZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic officiel.

Québec, 4 juillet 1879. 5541

[Première publication, 5 juillet 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS,

Dans l'affaire de David Ovide Coulombe, du village de Montmagny, dans le comté de Montmagny, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, au village de Montmagny, rue Sainte-Julie, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une maison en bois à un étage avec le terrain dont suit la description, savoir : Un terrain situé au village de Montmagny ; borné au sud au passage à Guay, du Bras Saint-Nicolas, au sud-ouest à la rue, au nord-est au Bras Saint-Nicolas, au nord à une distance d'environ cinq pieds de la maison ci-dessus mentionnée.

2. Une autre maison à un étage, située au même lieu, avec le terrain dont suit la description ; borné par le sud au terrain ci-dessus, par le nord-est à la rive, par le sud-ouest au Bras Saint Nicolas, et par le nord encore au Bras Saint-Nicolas, circonstances et dépendances des dits terrains faisant partie du lot de terre inscrit sur les cadastres

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Treflé Beaudet, of Saint Jean Deschaillons, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Jean Deschaillons, first concession, measuring about three arpents in superficies, of irregular outline ; bounded on the south by the Queen's highway, on the north east by Joseph Laliberté, on the south west by Pierre Beaudet, and on the north partly by the said Joseph Laliberté and partly by the river Saint Lawrence, on the summit of the hill there being, said land measuring only about half an arpent of land in front to the said river Saint Lawrence—with the brick yard, wharf, shed, which are on the front of the said land, and which extend to the west thereof for three quarters of an arpent and in front of the property of the said Pierre Beaudet, a wooden house, hangard and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies, the whole without reserve.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean des Chaillons, on MONDAY, the ELEVENTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon.

ALFRED LEMIEUX,
Official assignee.

Quebec, 4th July, 1879. 5542

[First published, 5th July, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of David Ovide Coulombe, of the village of Montmagny, county of Montmagny, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Montmagny, Sainte Julie street, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A woodhouse one storey with the ground hereafter described, vide : A ground situate in the village of Montmagny ; bounded to the south side to the " passage à Guay, du Bras Saint-Nicolas," on the south west to the street, on the north east to the Bras Saint Nicolas, on the north side about five feet from the house above mentioned.

2. An other house one storey, situate in the said place, within the ground hereafter described, vide : bounded on the south side to the ground above mentioned, on the north east side to the street, on the south west side to the Bras Saint Nicolas, on the north side to the said Bras Saint Nicolas—circumstances and dependencies of the said ground,

numéro deux cent quatre-vingt neuf.

3. Un terrain de forme irrégulière, numéro deux cent quatre-vingt neuf, situé au même lieu ; borné vers le nord à Charles Guimont et autres, vers le nord-est à la rue, vers le sud au chemin public, sud ouest au terrain des représentants Auguste Patton—avec la maison, le hangar et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Thomas, MARDI, le DOUZIEME jour d'AOUT mil huit cent soixante et dix-neuf, à DIX heures avant-midi.

F. X. TALBOT,
Syndic.

Montmagny, 6 juin 1879. 4885 3

[Première publication, 7 juin 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alphonse Chartier, du village de Coaticooke, commerçant, tant individuellement qu'ayant fait partie de la société connue comme la Coaticooke Lumber Company, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentioner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

1. Un morceau de terre situé dans le canton de Hereford, comté de Compton, district de Saint-François, étant les trois quarts est du lot numéro vingt-sept, dans le septième rang du dit canton de Hereford, contenant cent cinquante acres de terre, plus ou moins—avec toutes les bâtisses susérigées, consistant en maisons, etc., etc.

2. Le droit de couper et de scier des billots de toutes sortes, à l'exception du cèdre qui peut être trouvé sur la moitié est du lot numéro un, dans le sixième rang du canton de Barford, moins cinquante acres à distraire de la partie nord de la dite moitié est du dit lot numéro un, dans le sixième rang de Barford, qui sont réservés de cette date au cinq novembre mil huit cent soixante et dix-neuf.

3. Tous les billots de sciage de toute sortes qui peuvent être trouvés sur le lot numéro vingt-huit, dans le sixième rang du canton de Hereford, comté de Compton, à l'exception du cèdre et des érables de la sucrerie. L'acheteur aura cinq ans du vingt-cinq novembre mil huit cent soixante et quatorze, pour couper ces billots, lesquels billots à être coupés tous les ans à l'endroit où Etienne Mignault désire défricher, de plus l'acheteur aura le droit de faire chantier sur la terre en dernier lieu décrite, et prendre tous les billots durant le temps ci-dessus mentionné, et de les mettre sur le dit lot numéro vingt-huit, dans le sixième rang de Hereford. Le dit Etienne Mignault a le privilége de prendre sur le lot de terre en dernier lieu mentionné tous le bois de chauffage pour sa maison.

Pour être vendus au bureau du régistrateur, dans le village de Cookshire, comté de Compton,

making a part of the lot of land inscribe, on the cadastres number two hundred and eighty nine.

3. A ground of irregular figure, number two hundred and eighty nine, situate in the same place ; bounded on the north side to Charles Guimont and others, on the north east side to the street, on the south side to the highway, on the south west side to the ground of the heirs of Auguste Patton—with the house, shed and others buildinga thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Thomas, on TUESDAY, the TWELVE day of AUGUST, one thousand eight hundred and seventy nine, at TEN o'clock in the forenoon.

F. X. TALBOT,
Assignee.

Montmagny, 6th June, 1879. 4886

[First published, 7th June, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Alphonse Chartier, of the village of Coaticooke, trader, as well individually as having been a member of the firm known as the Coaticooke Lumber Company, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days nextafter the day of sale, to wit :

1. A piece of land situated in the township of Hereford, county of Compton, district of Saint Francis, being the east three quarters of lot number twenty seven, in the seventh range of the said township of Hereford, containing one hundred and fifty acres of land, more or less—with all the buildings thereon erected, consisting of houses, &c., &c.

2. The right to cut the saw logs of every kind, with the exception of the cedar that may be found on the east half of lot number one, in the sixth range of the township of Barford, less fifty acres taken from the north part of the said east half of said lot number one, in the sixth range of Barford, which are reserved from date to the fifth of November, one thousand eight hundred and seventy nine.

3. All the saw logs of every kind that may be found on lot number twenty eight, in the sixth range of the township of Hereford, county of Compton, with the exception of the cedar and the maples of the sugar bush. The buyer will have five years from the twenty fifth of November, one thousand eight hundred and seventy four, for to cut these logs, to be cut annually at the place that Etienne Mignault desires to clear,further more the buyer will have the right to carry on a shanty upon the land last described, and to take all the logs during the time above mentioned, to the said lot number twenty eight, in the sixth range of Hereford. The said Etienne Mignault has the privileged the last mentioned lot of land, the fire wood he may require for his house.

To be sold at the registry office, in the village of Cookshire, county of Compton, on WEDNESDAY

MERCREDI, le TREIZIEME jour d'AOUT A. D. 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 4 juin 1879. 4879 3

[Première publication, 7 juin 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Séraphin Valiquette, de la paroisse de Saint-Gabriel, dans le district de Montréal, charron et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppoistions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots de terre situés en la paroisse de Montréal, connus et désignés l'un comme étant le numéro neuf, de la subdivision du numéro trois mille trois cent quatre-vingt-un, sur les plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, et l'autre comme étant le numéro deux, de la subdivision du numéro trois mille trois cent quatre-vingt-deux, sur les dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, MARDI, le DOUZIEME jour d'AOUT A. D. 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 4 juin 1879. 4877 3

[Première publication, 7 juin 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Adolphe Roy et Arthur Roy, tous deux des cité et district de Montréal, marchands et associés, faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Adolphe Roy & Compagnie, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du susdit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procedure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains de John Fair, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement sis et situé dans la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska, portant le No. 303, du cadastre ou livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Stanislas de Kostka, dans le comté de Beauharnois ; borné en front au sud par un chemin public, au nord-est par une route publique, au nord-ouest par le No. 302 (C. Roy), et au

the THIRTEENTH day of AUGUST A. D. 1879, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 4th June, 1879. 4880

[First published, 7th June, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Seraphin Valiquette, of the parish of Saint Gabriel, in the district of Montreal, carriage maker and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two lots of land situate in the parish of Montreal, known and designated one as being number nine, of the subdivision of number three thousand three hundred and eighty one, on the official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal, and the other as being number two, of the subdivision of number three thousand three hundred and eighty two, on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal aforesaid—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at Lajoie, Perrault & Seath's office, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on TUESDAY, the TWELFTH day of AUGUST A. D. 1879, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Montreal, 4th June, 1879. 4878

[First published, 7th June, 1879.]

IN OLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Adolphe Roy and Arthur Roy, both of the city and district of Montreal, merchants and co-partners, carrying on business as such under the name style and firm of Adolphe Roy & Company, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described and belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with John Fair, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot situate and being in the parish of Saint Stanislas de Kotska, bearing the No. 303, of the cadastre or book of official reference for the said parish of Saint Stanislas de Kostka, in the county of Beauharnois ; bounded in front to the south by a public road, on the north east by a public road, on the north west by No. 302 (C. Roy),

sud-est par le No. 304 (G. Chalifour), mesurant 5 perches sur 5 perches, 25 perches en superficies —avec une maison, 2 écuries et une remise y érigées.

Pour être vendu par encan public au dernier et plus haut enchérisseur, à la porte de l'église de la parcisse de Saint-Stanislas de Kotska, SAMEDI le NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à MIDI.

JOHN FAIR,
C. BEAUSOLEIL,
Syndics conjoints.

Montréal, 5 juin 1879. 4935 3

[Première publication, 7 juin 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Gareau, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Banada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours aprés le jour de la vente, à savoir:

1. Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot No. (1307) treize cent sept, sur les plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne; borné en front par la rue Saint-Joseph, en arrière par parties des Nos. 1303, 1302, 1308 et 1309, sur les dits plan et livre de renvoi officiels—avec maison et dépendances sus-érigées.

2. Un autre lot de terre connu et désign comme étant le lot No. (1302) treize cent deux sur les dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, de la dite cité; borné par un bout par le lot No. 1304 et par le lot No. 1303, et par partie des lots Nos. 1305 et 1307, et par l'autre bout par le lot No. 1310, et par partie des lots Nos. 1309 et 1311, des dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne—avec un hangard sus-érigé.

3. Un autre lot de terre connu et désigné comme étant le lot No. treize cent trois (1303), sur les dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, de la dite cité; borné par un bout par partie des Nos. 1305 et 1307, et par l'autre bout par le lot No. 1302, sur les dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne—avec un hangard sus-érigé.

4. Un autre lot de terre connu et désigné comme étant le lot No. douze cent trente-deux (1232), sur les dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, de la dite cité, le dit lot faisant l'encoignure des rues Saint-Joseph et Versailles, en la dite cité—avec maison et dépendances sus-érigées.

5. Un autre lot de terre connu et désigné comme étant le lot No. douze cent vingt-huit (1228), sur les dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, en la dite cité, situé sur la continuation de la rue Barré—sans bâtisses.

6. Un autre lot de terre connu et désigné comme étant le lot No. mille cinquante-quatre (1054), sur les dits plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, en la dite cité; borné en front par la rue Saint-Dominique, en arrière par le lot No. 1051, sur les dits plan et livre de renvoi officiels—avec maison et dépendances sus-érigées.

and on the south east by No. 304 (G. Chalifour), measuring 5 perches by 5 perches, equal to 25 perches in superficies—with a house, 2 stables and a shed thereon erected.

To be sold by public auction to the last and highest bidder, at the church door of the said parish of Saint Stanislas de Kotska, on SATURDAY, the NINTH day of AUGUST next, at TWELVE o'clock noon.

JOHN FAIR,
C. BEAUSOLEIL,
Joint assignees.

Montreal, 5th June, 1879. 4936

[First published, 7th June, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Charles Gareau, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. Al persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within the days next after the day of sale, to wit:

1. A lot of land situate and being in Saint Ann's ward, of the city of Montreal, known and designated as number thirteen hundred and seven (1307), on the official plan and in the book of reference for Sainte Ann's ward aforesaid; bounded in front by Saint Joseph street, in rear by parts of Nos. 1303, 1302, 1308 and 1309, on the said official plan and book of reference—with a house and dependencies thereon erected.

2. Another lot known and designated as number thirteen hundred and two (1302), on the official plan and in the book of reference for Sainte Ann's ward aforesaid, of the said city; bounded at one end by lot No. 1304 and by lot No. 1303, and by parts of lots Nos. 1305 and 1307, and at the other end by lot No. 1310, and by parts of lots Nos. 1309 and 1311, on the official plan and in the book of reference for Sainte Anne's ward aforesaid—with a hangard thereon erected.

3. Another lot of land known and designated as number thirteen hundred and three (1303), on the official plan and in the book of reference for Sainte Anne's ward aforesaid, of the said city; bounded at one end by parts of Nos. 1305 and 1307, at the other end by lot No. 1302, on the official plan and in the book of reference for Saint Anne's ward aforesaid—with a hangard thereon erected.

4. Another lot of land known and designated as number twelve hundred and thirty two (1232), on the official plan and in the book of reference for Sainte Anne's ward aforesaid, of the said city, said lot forming the corner of Saint Joseph and Versailles streets, in the said city—with a house and dependencies thereon erected.

5. Another lot of land known and designated as number twelve hundred and twenty eight (1228) on the official plan and in the book of reference for Sainte Anne's ward aforesaid, in the said city, situate on the continuation of Barré street—without buildings.

6. Another lot of land known and designated as number one thousand and fifty four (1054), on the said official plan and book of reference of Saint Louis ward aforesaid, in the said city; bounded in front by Saint Dominique street, in rear by No. 1051, on the said official plan and book of reference—with a house and dependencies thereon erected.

7. Un autre lot de terre connu et désigné comme étant les lots No. mille soixante (1060), sur les dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, de la dite cité, et lot No. trois cent quarante cinq (345), sur les dits plan et livre de renvoi officiels du village Saint-Jean-Baptiste ; le tout étant borné en front par la rue Saint-Laurent, et en arrière par la rue Saint-Dominique—avec bâtisses et dépendances sus-érigées.

8. Un autre lot de terre connu et désigné comme étant le lot No. sept cent cinquante-sept (757), sur les dits plan et livre de renvoi officiels dit dit quartier Saint-Louis, en la dite cité, le dit lot faisant l'encoignure des rues Saint-Constant et Fortier—sans bâtisses.

9. Une terre connue et désignée comme étant les lots numéros trois mille six cent quatre (3604), sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, et partie du numéro cent soixante et dix (170), sur les dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, contenant à peu près vingt arpents en superficie —avec bâtisses et dépendances sus-érigées.

10. Six autres lots de terre ou emplacements connus et désignés comme étant les lot numéros trois mille sept cent vingt (3720), trois mille sept cent vingt et un (3721), trois mille neuf cent dix (3910), trois mille neuf cent onze (3911), trois mille sept cent vingt-deux (3722) et trois mille sept cent vingt trois (3723), sur les plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal —sans bâtisses.

11. Soixante-dix-neuf (79) lots ou emplacements connus et designés comme étant les Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 64, 65, 68, 69, 70, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 128, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, et la moitié de 111, de la subdivision du lot No. 181, sur les dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal—sans bâtisses.

12. Un certain lopin de terre connu et désigné comme faisant partie du lot No. 181, sur les dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, et situé au sud du chemin de Lachine, (Upper Lachine Road), le dit lopin de terre étant traversé par le Chemin de Fer le Grand Tronc—sans bâtisses.

13. Cent soixante six (166) lots ou emplacements connus et désignés comme étant les Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 92, 93, 94, 98, 99, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 136, 137, 138, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, de la subdivision du lot No 1705, sur les dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal—sans bâtisses.

14. Trente six (36) lots ou emplacements connus et désignés comme étant les Nos. 2, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 56, 55, 54, 57, 58, 59, 60, 70, 71, 72, de la subdivision du lot No. 1707, sur les dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal—avec bâtisses et dépendances sus-érigées.

Pour être vendus au bureau de Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, en la cité de Mont-

7. Another lot of land known and designated as number one thousand and sixty (1060), on the said official plan and book of reference for Saint Louis ward aforesaid, of the said city, and lot No. three hundred and forty five (345), on the said official plan and book of reference of the village of Saint Jean Baptiste ; the whole being bounded in front by Saint Lawrence street, in rear by Dominique street—with the buildings and dependencies thereon erected.

8. Another lot of land known and designated as being lot No. seven hundred and fifty seven (757), on the said official plan and in the book of reference for Saint Louis ward aforesaid, in the said city, said lot forming the corner of Saint Constant and Fortier streets—without buildings.

9. A land known and designated as being lots numbers three thousand six hundred and four (3604),on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, and part of lot number one hundred and seventy (170) on the said official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal, containing nearly twenty arpents in superficial extent—with buildings and dependencies thereon erected.

10. Six other lots of land or emplacements known and designated as being lots numbers three thousand seven hundred and twenty (3720), three thousand seven hundred and twenty one (3721), three thousand nine hundred and ten (3910), three thousand nine hundred and eleven (3911), three thousand seven hundred and twenty two (3722) and three thousand seven hundred and twenty three (3723), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal—without buildings.

11. Seventy nine (79) lots or emplacements known and designated as being Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 64, 65, 68, 69, 70, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 128, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, and the half of 111, of the subdivision of lot No. 181, on the said official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal—without buildings.

12. A certain lot of land known and designated as being part of lot No. 181, on the said official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal, and situated south of the Upper Lachine road, said piece of land being crossed by the Grand Trunk Railway Company—without buildings.

13. One hundred and sixty six (166) lots of land known and designated as being Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 92, 93, 94, 98, 99, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 136, 137, 138, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, of the subdivision of lot No. 1705, on the said official plan and book of reference for the said parish of Montreal—without buildings.

14. Thirty six (36) lots or emplacements known and designated as being Nos. 2, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 56, 55, 54, 57, 58, 59, 60, 70, 71, 72, of the subdivision of lot No. 1707, on the said official plan and book of reference for the said parish of Montreal—with the buildings and dependencies thereon erected.

To be sold at the office of Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, in the city of Montreal, as

réal, comme suit: Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, LUNDI, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures a. m.; les Nos. 6, 7, 8, 9 et 10, MARDI, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE, à ONZE heures a. m.; les Nos. 11 et 12, MERCREDI, le DIXIEME jour de SEPTEMBRE, à ONZE heures; et les Nos. 13 et 14, JEUDI, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE, à ONZE heures a. m.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy & Dansereau,
No. 15, Place d'Armes
Montréal, 25 juin 1879. 5379 2

[Première publication, 28 juin 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Adolphe Roy, de la cité de Montréal, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit et appartenant à la succession du dit failli, sera vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains de John Fair, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lot de terre situé dans le village du Côteau Saint-Louis, paroisse de Montréal, étant le lot No. 139, aux plan et livre de renvoi officiels du dit village du Côteau Saint-Louis, contenant cent quatre-vingt-dix pieds de front sur cent cinquante-six pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, et tel que maintenant enclos; borné comme suit, à savoir: en front par la rue Robin, en arrière par Pierre Beaubien, écuyer, d'un côté par George Amiot ou représentants, et de l'autre côté par Benjamin Comte—avec une maison en bois à une étage et autres dépendances.

Pour être vendu au dernier et plus haut enchérisseur, au bureau de John Fair, JEUDI, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,
C. BEAUSOLEIL,
Syndics conjoints.

115, rue Saint-François Xavier.
Montréal, 26 juin 1879. 5407 2

[Première publication, 28 juin 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Samuel Price, de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits et appartenant à la succession du dit failli, seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

follows: Nos. 1, 2, 3, 4 and 5, on MONDAY, the EIGHTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock a. m.; Nos. 6, 7, 8, 9 and 10, on TUESDAY, the NINTH day of SEPTEMBER, at ELEVEN o'clock a. m.; Nos. 11 and 12, on WEDNESDAY, the TENTH day of SEPTEMBER, at ELEVEN o'clock; and lots Nos. 13 and 14, on THURSDAY, the ELEVENTH day of SEPTEMBER, at ELEVEN o'clock a. m.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy & Dansereau,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 25th June, 1879. 5380

[First published, 28th June, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Adolphe Roy, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described and belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with John Fair, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situate at the village of Coteau Saint Louis, parish of Montreal, being lot No. 139, on the official plan and in the book of reference of the said village of Coteau Saint Louis, containing one hundred and ninety feet in front by one hundred and fifty six feet in depth, the whole without warranty of precise measurement, but more or less, and such as actually enclosed and bound as follows, to wit: in front by Robin street, in rear by Pierre Beaubien, esquire, on one side by George Amiot or representatives, and on the other side by Benjamin Comte—with a one story wooden house and other dependencies.

To be sold to the last and highest bidder, at the office of John Fair, on THURSDAY, the ELEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,
C. BEAUSOLEIL,
Joint assignees.

115, Saint François-Xavier street.
Montreal, 26th June, 1879. 5408

[First published, 28th June, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Samuel Price, of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described and belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Les droits du failli étant la moitié indivise de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Ces lots de terre situés dans le village de Longueuil, dans le comté de Chambly, connus et désignés sous les numéros (subdivision) quatre et cinquante-neuf, aux plan et livre de renvoi de la subdivision du lot No. 197, des plan et livre de renvoi officiels du dit village de Longueuil, les dits lots se joignant et contenant chacun cent pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, et avec droit de passage de communiquer au fleuve sur les lots Nos. 1, 11, 71, 82 et 147, en commun avec les propriétaires voisins, autant que la Compagnie de Chemin de Fer Grand-Tronc aura besoin d'y passer pour son usage.

2. Ce lot de terre sis et situé dans la paroisse de Longueuil, dans le comté de Chambly, connu et désigné sous le No. 158, aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Longueuil, contenant 58 arpents et 75 perches en superficie, tel que décrit dans l'acte de James Hardie *et al.*, en date du 10 juillet 1860; borné en front par un chemin, en arrière par Matthew Woodew, d'un côté par Hurteau, et de l'autre côté par John Swail ou Labonté.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté de Chambly, dans le village de Longueuil, MARDI, le DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE A. D. 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 26 juin 1879. 5435 2

[Première publication, 28 juin 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Placide Deslauriers, de la cité de Montréal, entrepreneur, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, contenant 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, étant la partie sud-est du lot No. 219, aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine —avec les bâtisses en briques sus-érigées.

Pour être vendu au plus haut enrechisseur, au bureau de Beausoleil & Kent, 55, rue Saint-Jacques, Montréal, SAMEDI, le TRENTIEME jour d'AOUT 1879, à MIDI.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques.
Montréal, 26 juin 1879. 5405 2

[Première publication, 28 juin 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Anthime Pilon, de Sainte-Scholastique, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après mentionné sera vendu

The insolvents rights thereto being the undivided half of the following described property, viz :

Those certain lots situated in the village of Longueuil, in the county of Chambly, known and designated as numbers (subdivision) four and fifty nine, on the official plan and book of reference of the subdivision of lot No. 197, of the official plan and book of reference of the said village of Longueuil, said lots abutting each other and each containing one hundred feet in front by one hundred and twenty feet in depth, and havin the right of ingress and egress to the river upon lots Nos. 1, 11, 71, 82 and 147, in common with the adjoining proprietors until such time as the same shall be required by the Grand Trunk Railway Company for their own use.

2. That certain farm or lot of land being and situate in the parish of Longueuil, in the county of Chambly; known and designated as No. 158, upon the official plan and book of reference of said parish of Longueuil, containing 58 arpents and 75 perches in superficies of width and measurements, as described in deed from James Hardie *et al.*, of date the 10th July 1860; bounded in front by a road, in rear by Matthew Woodew, on one side by Hurteau, and on the other side by John Swail or Labenté.

To be sold at the office of the registrar, for the county of Chambly, in the village of Longueuil, on TUESDAY, the SECOND day of SEPTEMBER A. D. 1879, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 26th June, 1879. 5436

[First published, 28th June, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Placide Deslauriers, of the city of Montreal, contractor, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

An emplacement in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, containing 40 feet front by 60 feet depth, being the south east part of lot No. 219, on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward—with brick dwellings thereon erected.

To be sold to the highest bidder, at the office of Beausoleil & Kent, 55, Saint James street, Montreal, on SATURDAY, the THIRTIETH day of AUGUST 1879, at NOON.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street, Montreal.
Montreal, 26th June, 1879. 5406

[First published, 28th June, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Anthime Pilon, of Sainte Scholastique, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold

aux temps et lieux fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé au village Sainte-Scholastique, contenant 45 pieds de front sur (¾) trois quarts d'arpent de profondeur; tenant en front à la rue Saint-Jean-Baptiste, derrière à Grégoire Clément, d'un côté au sud-ouest à la rue Saint-Vincent, et de l'autre côté au nord-est à Alfred Bélanger—avec maison et autres batiments sus-érigés.

Pour être vendu au plus haut enchérisseur, VENDREDI, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT 1879, à la porte de l'église catholique romaine à Sainte-Scholastique, à MIDI.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

[Première publication, 28 juin 1879.] 5403 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Price, de la cité de Montréal, commerçant de bestiaux, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

3 lots de terre situés sur la ferme Pavilion, et désignés aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal, sous les Nos. 4101, 4102 et 4103.

Pour être vendus au plus haut enchérisseur, au bureau de Beausoleil & Kent, 55, rue Saint-Jacques, Montréal, SAMEDI, le TRENTIEME jour d'AOUT 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques, Montréal.

[Première publication, 28 juin 1879.] 5401 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Chamberland, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de

at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot situate in the village of Sainte Scholastique, containing 45 feet in front by three fourths (¾) of an arpent in depth; bounded in front by Saint Jean Baptiste street, in rear by Grégoire Clément, on one side to the south west by Saint Vincent street, and on the other side to the north east by Alfred Belanger—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold to the last and highest bidder, on FRIDAY, the TWENTY NINTH day of AUGUST, 1879, at the door of the roman catholic church, at Sainte Scholastique, at NOON.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

[First published, 28th June, 1879.] 5404

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Price, of the city of Montreal, drover, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time withinsix days next after the day of sale, to wit:

3 lots of land situate on Pavilion farm, and designated on the official plan and book of reference for the parish of Montreal, as Nos. 4101, 4102 and 4103.

To be sold to the highest bidder, at the office of Beausoleil & Kent, 55, Saint James street, Montreal, on SATURDAY, the THIRTIETH day of AUGUST, 1879, at ELEVEN o'clock forenoon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street, Montreal.

[First published, 28th June, 1879.] 5402

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of William Chamberland, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding

Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé au premier rang de la paroisse du Bic, par le nord du chemin Royal, contenant un arpent, plus ou moins, de front, sur un arpent, plus ou moins, de profondeur; borné en front par le sud au chemin Royal, au nord et au nord-est à John R. Colclough, et au sud-ouest à William Darling Campbell—avec une maison à deux étages, un hangard et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse du Bic, MARDI, le DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à NEUF heures de l'avant midi.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, Rue Dalhousie,
Québec, 24 juin 1879. 5425 2

[Première publication, 28 juin 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LES ACTES QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire de Félix St. Denis, du village de Danville, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un terrain contenant tout ce lot de terre ou emplacement situé au village de Danville, du côté nord-ouest du chemin Craig, faisant partie du lot numéro dix-huit, de la quatrième rangée des lots du township de Shipton, de la contenance de soixante pieds de front sur cent pieds de profondeur; borné en front au sud-est par le dit chemin, en arrière Edward McGovern, d'un côté au nord-est par l'emplacement de l'Eglise Congrégationoliste, duquel cependant, en s'éloignant du dit chemin, il est séparé par une langue de terre réservée pour une maison à école qui, à la profondeur du dit terrain, atteint une largeur de trente pieds, et de l'autre côté au sud-ouest par une ligne parallèle à la ligne nord-est à une distance de soixante pieds d'icelle, étant encore la propriété du dit McGovern—avec une maison, hangard, étable et autres constructions sur ce terrain.

2. Un autre terrain situé à Danville susdit, dans le village, de forme irrégulière, renfermé dans les bornes suivantes; tenant devant au chemin dit Craig's Road, derrière à John McManus, d'un côté Edward McGovern pour une partie, et pour l'autre partie au terrain ci-haut décrit, et de l'autre côté à l'Eglise Congrégationaliste—avec une maison sus-érigée.

Pour être vendus à la porte de l'église catholique romaine et paroissiale, dans le village de Danville, MERCREDI, le DIXIEME jour de SEPTEMBRE A. D. 1879, à DIX heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 2 juillet 1879. 5523 2

[Première publication, 5 juillet 1879.]

the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot situate and being in the first rang, of the parish of Bic, north of the Queen's highway, containing one arpent, more or less, in front, by one arpent, more or less, in depth; bounded in front to the south by the Queen's highway, on the north and north east by John R. Colclough, and on the south west by William Darling Campbell—with a two storey house, a hangard and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Bic, on TUESDAY, the SECOND day of SEPTEMBER next, at NINE o'clock in the forenoon.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street,
Quebec, 24th June, 1879. 5429

[First published, 28th June, 1879.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 & 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Felix St. Denis, of the village of Danville, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A land containing all that lot of land situate in the village of Danville, on the north west side of Craig's road, forming part of lot number eighteen, in the fourth range of lots of the township of Shipton, measuring sixty feet in front by one hundred feet in depth; bounded in front to the south east by the said road, in rear by Edward McGovern, on one side to the north east by the Congregational Church property, from which however on receding it is separated by a tongue of land reserved for a school house, which in rear of the said lot attains a width of thirty feet, and on the other side to the south west by a line parallel to the north east line at a distance of sixty feet therefrom, being also the property of the said McGovern—with a house, hangard, stable and outbuildings thereon erected.

2. Another land situate at Danville aforesaid, in the village, of irregular outline, comprised within the following limits; bounded in front by Craig's road, in rear by John McManus, on one side partly by Edward McGovern, and for the remainder by the property hereinabove described, and on the other side by the Congregational Church—with a house thereon erected.

To be sold at the door of the Roman Catholic Church, in the village of Danville, on WEDNESDAY, the TENTH day of SEPTEMBER A. D. 1879, at TEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Nos. 64, 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 2nd July, 1879. 5524

[First published, 5th July, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Norbert Robert, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un terrain situé sur la rue Panet, en la cité de Montréal, en la paroisse de Sainte-Bridgitte, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Sainte-Marie, sous le numéro cent vingt et un—avec une maison en bois lambrissée en briques, et une autre maison en bois sur la profondeur du dit immeuble, et autres dépendances; avec droit de passage sur le lot voisin No. 120, du dit quartier Sainte-Marie, pour communiquer à la rue Panet.

Pour être vendu à mon bureau, No. 44, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, MARDI, le DOUZIÈME jour d'AOUT prochain (1879), à ONZE heures de l'avant-midi.

GEO. A. HUGHES,
Syndic.

Montréal, 2 juin 1879. 4927 3

[Première publication, 7 juin 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moreault & D'Auteuil, Métis, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un emplacement sis et situé au premier rang de la paroisse de Saint-Octave de Métis, dans le fief Pascal, près de la rivière de Métis, contenant un quart d'arpent de front sur une demie arpent de profondeur; borné en avant à la dalle du moulin à scie, et en arrière au notaire O. Martin; tenant au nord-est à George Arneaud, et au sud-ouest au terrain de MM. Price, Frères & Cie—avec une maison dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement sera vendu sujet à une rente annuelle de trois piastres par année, payable le premier novembre.

2. Un certain terrain sis et situé au dit lieu de Saint-Octave de Métis, près de la Côte de Métis, au deuxième rang du fief Pachot, d'un demi arpent plus ou moins, en superficie—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. Ce lot sera vendu sujet à une rente foncière d'une piastre par année.

3. Un certain terrain ou emplacement situé au premier rang de la dite paroisse de Saint-Octave

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Norbert Robert, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable property herein described will be sold at the time and place mentioned below. Al persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situate on Panet street, in the city of Montreal, in the parish of Sainte Bridgitte, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of the said city of Montreal, Saint Mary's ward, as number one hundred and twenty one—with a wooden house cased with brick, and another wooden house in rear of the said lot, and other dependencies; and a right of passage over the adjoining lot No. 120, of the said Saint Mary's ward, to communicate with Panet street.

To be sold at my office, No. 44, Saint James street, in the city of Montreal, on TUESDAY, the TWELFTH day of AUGUST next (1879), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

GEO. A. HUGHES,
Assignee.

Montreal, 2nd June, 1879. 4928

[First published, 7th June, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Moreault & D'Auteuil, of Metis, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place menticned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, to his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; appositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot situate and being in the first range of the parish of Saint Octave de Metis, in the Pascal fief, near the river Metis, containing one quarter of an arpent in front by one half arpent in depth; bounded in front by the flume of the saw mill, and in rear by the notary O. Martin, on the north east by George Arneaud, and on the south west by the property of Messrs. Price, Brothers & Co—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot will be sold subject to a yearly rent of three dollars payable on the first of November of every year.

2. A certain lot situate and being at Saint Octave de Metis aforesaid, near the Metis Hill, in the second range of the Pachot fief, of one half arpent, more or less, in superficies—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. This lot will be sold subject to a ground rent of one dollar a year.

3. A certain lot situate and being in the first range of the said parish of Saint Octave de Metis, in the

de Métis, en le fief Pachot, contenant environ cinquante pieds de front sur environ un quart d'arpent de profondeur; borné au nord-ouest à David Lagassé, au sud-est au chemin de front du premier rang; tenant au nord-est à Jules Martin, et au sud-ouest à Télesphore Migner—avec une maison, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit terrain sera vendu sujet à une rente foncière de quatre piastres par année en faveur de Dme. veuve J. Baptiste Fitzbac.

4. Un emplacement sis et situé au premier rang de la dite paroisse de Saint-Octave de Métis, dans la seigneurie Pachot, sur la Côte de Métis, contenant quarante-cinq pieds de front sur soixante pieds de profondeur; borné au nord-ouest Dme. veuve J. Bte. Fitzbac, au sud-est au chemin de front, tenant au sud-ouest à Elizée Moreault, et au nord-est à la dite Dame Fitzbac—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement sera vendu sujet à une rente constituée de quatre piastres par année, en faveur de la dite Dame Fitzbac.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Saint-Octave de Métis, MARDI, le DIX-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie, Québec.
Québec, 5 juin 1879. 4897 3
[Première publication, 7 juin 1879.]

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } LOUIS EDOUARD PA-
No. 510. } CAUD, Demandeur;
contre DAME V. H. MIGNOT *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Dame U. H. Mignot.

1. Un emplacement situé dans le village de Plessisville, formant partie du lot numéro vingt-sept, du huitième rang du canton de Somerset, contenant soixante pieds de front sur cent trente pieds de profondeur; borné en front au chemin Provincial d'Arthabaska, en arrière et des deux côtés à Pierre Célestin Bourke—avec les bâtisses dessus construites.

2. Une terre faisant partie du lot numéro vingt-trois, du neuvième rang du canton de Somerset, contenant deux arpents de front sur la profondeur du lot; bornée en front au huitième rang, en arrière au dixième rang, d'un côté au nord-est à Joseph Michaud, et de l'autre côté au sud-ouest à Moise Roy—sans bâtisses.

3. Une terre formant partie du lot numéro un, du dixième rang du canton de Blandford, contenant environ six arpents et trois quarts de front sur la profondeur du lot, étant les deux tiers est du dit lot; bornée en front à la rivière Bécancour, en arrière au neuvième rang, d'un côté au nord-

fief Pachot, containing about fifty feet in front by about one quarter of an arpent in depth; bounded on the north west by David Lagassé, on the south east by the front road of the first range, on the north east by Jules Martin, and on the south west by Telesphore Migner—with a house, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said land will be sold subject to a ground rent of four dollars a year in favor of Mrs. widow J. Baptiste Fitzbac.

4. A lot situate and being in the first range of the said parish of Saint Octave de Métis, in the Pachot seigniory, on the Metis Hill, containing forty five feet in front by sixty feet in depth; bounded on the north west by Mrs. widow J. Bte. Fitzbac, on the south east by the front road, on the south west by Elizée Moreault, and on the north east by the said Mrs. widow Fitzbac—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. Said land will be sold subject to a constituted rent of four dollars a year, in favour of Mrs. widow Fitzback aforesaid.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Octave de Metis, on TUESDAY, the NINETEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie, Quebec.
Quebec, 5th June, 1879. 4898
[First published, 7th June, 1879.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentionned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } LOUIS EDOUARD PA-
No. 510. } CAUD, Plaintiff; against
DAME V. H. MIGNOT *et al.*, Defendants.

As belonging to Mrs. U. H. Mignot.

1. A lot situate in the village of Plessisville, forming part of lot number twenty seven, of the eighth range of the township of Somerset, measuring sixty feet in front by one hundred and thirty feet in depth; bounded in front by the Provincial road of Arthabaska, in rear and on both sides by Pierre Celestin Bourke—with the buildings thereon erected.

2. A land forming part of lot number twenty three, of the ninth range of the township of Somerset, measuring two arpents in front by the depth of the lot; bounded in front by the eighth range, in rear by the tenth range, on one side to the north east by Joseph Michaud, and on the other side to the south west by Moise Roy—without buildings.

3. A land forming part of lot number one, of the tenth range of the township of Blandford, containing about six arpents and three quarters in front, by the depth of the lot, being the east two thirds of the said lot; bounded in front by the river Becancour, in rear by the ninth range, on

est à David Reault, et de l'autre côté au sud-ouest à Pierre Jacques—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus comme suit: les immeubles marqués 1 et 2, au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi; et l'immeuble marqué 3, au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3197 2
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit— District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JOSEPH NADY ALIAS
No. 122. } EMERY EDOUARD RICHARD, Demandeur; contre JEAN CHASSÉ, Défendeur.

Une terre de trois arpents de front sur la profondeur des lots numéros onze et douze, dans le septième rang du canton de Somerset; bornée d'un côté à Damase Bergeron, et de l'autre à Christophe Hinse—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comte de Mégantic, à Inverness, le QUATORZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3193 2
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit— Comté de Drummond.

Arthabaska, à savoir : } DAME MARY CUNNINGHAM, Demanderesse; contre JESSIE DEMANCHE, Défendeur.
No. 376. }

Une terre étant les trois quarts sud-est du lot numéro six, du second rang du canton de Wickham, contenant cent cinquante acres en superficie —avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3195
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } PIERRE DIEUDONNÉ LARIVIERE, Demandeur; vs. LOUIS DUROCHER, Défendeur.
No. 735. }

1. La moitié sud-est de la moitié nord-ouest du lot numéro huit, du troisième rang du canton de Wickam.

2. Toute cette partie du lot numéro huit, du quatrième rang du canton de Wickham, située entre le chemin public qui conduit de Drummondville à Melbourne, et le Chemin de Fer du Sud-Est, (South Eastern Railway); bornée au sud-est par la route qui conduit chez un nommé Simoneau, et, au nord-ouest par le lot numéro neuf.

A la réserve, toutefois, de deux acres en superficie à prendre du côté sud du chemin public qui conduit à la rivière Saint-François, qui se trouve entre le grand chemin et la ligne du chemin de fer appartenant à John Ralph.

one side to the north east by David Reault, and on the other side to the south west by Pierre Jacques—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold as follows, to wit: lots numbers 1 and 2, at the registry office for the county of Megantic, at Inverness, on the FOURTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon; and lot number three, at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3198
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } JOSEPH NADY ALIAS
No. 122. } EMERY EDOUARD RICHARD, Plaintiff; against JEAN CHASSÉ, Defendant.

A land of three arpents in front by the depth of lots numbers eleven and twelve, in the seventh range of the township of Somerset; bounded on one side by Damase Bergeron, on the other side by Christophe Hinse—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the FOURTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3194
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Drummond.

Arthabaska, to wit: } DAME MARY CUNNINGHAM, Plaintiff; against JESSIE DEMANCHE, Defendant.
No. 376. }

A land being the south east three quarters of lot number six, of the second range of the township of Wickham, containing one hundred and fifty acres in superficies — with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3196
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } PIERRE DIEUDONNÉ LARIVIERE, Plaintiff; vs. LOUIS DUROCHER, Defendant.
No. 735. }

1. The south east half of the north west half of lot number eight, of the third range of the township of Wickam.

2. All that part of lot number eight, of the fourth range of the township of Wickham, situate between the main road leading from Drummondville to Melbourne, and the South Eastern Railway; bounded on the south east by the road leading to one Simoneau, and on the north west by lot number nine.

Reserving however two acres in superficies, to be taken off the south side of the main road leading to the river Saint Francis, which runs between the main road and the railway line belonging to John Ralph.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3189
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } CHARLES HENRY
No. 456. } HOREY WADLEIGH,
Demandeur ; contre ZOTIQUE BRAULT, Défendeur.

Soixante-quinze acres de terre formant partie du lot numéro seize, du huitième rang du township de Kingsey ; bornés au bout sud-ouest par Antoine Lapierre ou représentants, au bout nord-est par le neuvième rang, du côté sud-est par le lot numéro quinze, et du côté nord-ouest par Narcisse Prince.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3201
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Drummond.

Arthabaska, à savoir : } ANDREW McCOR-
No. 370. } MICK, Demandeur ; contre JAMES PATRICK, Défendeur.

1. Un morceau de terre situé dans le village de Drummondville, formé de deux lots à bâtir, savoir : les lots numéros dix-sept et dix-huit ; bornés en front par la rue Brock, au sud par une autre rue, au nord par Isidore Darveault, et en arrière à la profondeur de cent trente-deux pieds.

2. Un morceau de terre situé dans le village de Drummondville, formé de trois lots à bâtir, savoir : les lots numéros trois, quatre et cinq ; borné en front par la rue Heriot, au nord-ouest par Maxime Cardin, au sud-est par Mme. R. N. Watts, et en arrière par la rue Sydney, contenant chaque lot soixante six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, mesure anglaise—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3199
[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit—Comté de Drummond.

Arthabaska, à savoir : } SIMEON FRASER, en
No. 4249. } sa qualité de syndic à la faillite d'Antoine N. Charpentier, failli, Demandeur ; contre LOUIS BOISVERT, Défendeur.

1. Un cinquième indivis dans la moitié indivise dans un terrain de douze arpents et demi, plus ou moins, en superficie, formant la partie sud du coin sud-ouest du lot numéro vingt-quatre, du quatrième rang des terres du township de Durham ; borné en front à Thomas Allard, en arrière au chemin, au sud à Philippe Séguin, et au nord à Francis Courchêne—sans aucune bâtisse et tout en bois debout.

2. Un cinquième indivis dans la moitié de la moitié du demi quart de lot de terre formant partie du lot de terre numéro vingt-quatre, du

To be sold at the registry office for the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3190
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabasha.

Arthabaska, to wit : } CHARLES HENRY
No. 456. } HOREY WADLEIGH,
Plaintiff; against ZOTIQUE BRAULT, Defendant.

Seventy five acres forming part of lot number sixteen, of the eighth renge of the township of Kingsey ; bounded at the south west extremity by Antoine Lapierre or his representatives, on the north east by the ninth range, on the south east side by lot number fifteen, and on the north west side by Narcisse Prince.

To be sold at the registry office for the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3202
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Drummond.

Arthabaska, to wit : } ANDREW McCORMICK,
No 370. } Plaintiff ; against JAMES PATRICK, Defendant.

1. A piece of land situate in the village of Drummondville, made up of two buildings lots, to wit : lots numbers seventeen and eighteen ; bounded in front by Brock street, on the south by another street, on the north by Isidore Darveault, and in rear by the depth of one hundred and thirty two feet.

2. A piece of land situate in the village of Drummondville, made up of three building lots, to wit : lots numbers three, four and five ; bounded in front by Heriot street, on the north west by Maxime Cardin, on the south east by Mrs. R. N. Watts, and in rear by Sydney street, each lot containing sixty six feet in front by one hundred and thirty two feet in depth, english measure—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3200
[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Drummond.

Arthabaska, to wit : } SIMEON FRASER, in his
No. 4249. } quality of assignee to the insolvent estate of Antoine N. Charpentier, Plaintiff; against LOUIS BOISVERT, Defendant.

1. An undivided fifth in the undivided half of a lot of land of twelve arpents and a half, more or less, in superficial extent, forming the south part of the south west corner of lot number twenty four, of the fourth range of lands of the township of Durham ; bounded in front by Thomas Allard, in rear by the road, on the south by Philippe Seguin, and on the north by Francis Courchêne—without any buildings thereon erected, the whole covered with standing timber.

2. An undivided fifth in the half of the half quarter of the lot of land forming part of lot number twenty four, of the fourth range of

quatrième rang du township de Durham, ayant environ un demi acre de largeur sur une profondeur de vingt-huit acres, plus ou moins, tant en largeur qu'en profondeur; borné par devant à l'est à la veuve Louis Boivert, à l'ouest au cinquième rang, au nord à la dite veuve Louis Boisvert, et au sud à Francis Courchêne.

3. La moitié sud-est de la moitié sud-est du lot numéro trois, du quatrième rang des lots du township de Wickham.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à QUATRE heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3191

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Drummond.

Arthabaska, à savoir : } ANSELME VINCENT
No. 377. } *et ux.*, Demandeurs ;
contre JOHN DESAUTELS, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Germain de Grantham, de la contenance de cinquante acres en superficie, plus ou moins, étant la partie centre du lot numéro quatorze, dans le dixième rang du canton de Grantham; tenant par devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres du onzième rang, d'un côté à Zéphirin Vincent, et de l'autre côté à Jacques Laramée—avec une maison et une grange dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 8 avril 1879. 3187

[Première publication, 12 avril 1879.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } GODFROY PEPIN DIT
No. 387, A. D. 1868. } LACHANCE, Demandeur ; contre THOMAS SIMMOND, Défendeur, Sévère Théberge, écuyer, opposant, et Godfroy Pepin dit Lachance, opposant.

Immeuble du dit Sévère Théberge.

Un lopin de terre connu sous le nom de Allonge de Tring, situé entre le premier et le deuxième rangs du township de Tring, dans le dit district de Beauce, contenant trois cent trente arpents de terre en superficie; borné comme suit, savoir : au nord-est au trait-quarré entre le premier rang du dit township et le dit lopin de terre, avec une longueur de trente arpents, au sud-ouest à la pro-

the township of Durham, measuring about one half acre in width by a depth of twentyeight acres, more or less, as well in width as depth; bounded in front to the east by Mrs. widow Louis Boisvert, on the west by the fifth range, on the north by the widow Louis Boisvert aforesaid, and on the south by Francis Courchêne.

3. The south east half of the south east half of lot number three, of the fourth range of lots in the township of Wickham.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at FOUR of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3192

[First published, 12th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Drummond.

Arthabaska, to wit : } ANSELME VINCENT
No. 377. } *et ux*, Plaintiffs ; against
JOHN DESAUTELS, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Germain de Grantham, containing fifty acres in superficies, more or less, being the centre part of lot number fourteen, in the tenth range of the township of Grantham; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of the eleventh range, on one side by Zéphirin Vincent, and on the other side by Jacques Laramée—with a house and barn thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.

Sheriff'sOffice,
Arthabaskaville, 8th April, 1879. 3188

[First published, 12th April, 1879.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } GODFROY PEPIN DIT
No. 387, A. D. 1868. } LACHANCE, Plaintiff; against THOMAS SIMMOND, Defendant, Sévère Théberge, esquire, opposant, and Godfroy Pepin, dit Lachance, opposant.

Immoveable of the said Sévère Théberge.

A lot of land known and described as *Allonge de Tring*, situate, lying and being between the first and second ranges of the township of Tring, in the district of Beauce aforesaid, containing three hundred and thirty arpents in extent : bounded as follows, to wit : north east by the division line between the first range of the said township and the said lot of land, by a length or thirty arpents, on the

fondeur des terres du second rang du township susdit, touchant la profondeur des terres de Vital Groleau, François Giguère, Frédéric Vachon, Olivier Vachon, Joseph Faucher, Jean Bte. Cliche, Pierre Lessard, Olivier Champagne, Jean Evangéliste Doyon et Sévère Groleau, sur la susdite longueur de trente arpents par une ligne parellèle au trait-quarré entre les deuxième et troisième rangs de Tring, au sud-est à la terre de Paul Roy, sur une largeur de dix arpents, au sud-ouest à la terre de Vital Cliche, sur une largeur de douze arpents—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 21 juillet 1879. 6055

[Première publication, 26 juillet 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—Montmagny.

No. 20. ISIDORE LABBÉ, Demandeur; contre JOSEPH GAUTHIER, en sa qualité de tuteur aux enfants mineurs de feu Edouard Gosselin et de feue Dame Marie Antoinette Gauthier, son épouse, Défendeur, savoir:

Un lot de terre sis et situé en le township de Frampton, en la concession nommée Bally, lot numéro dix-neuf, de la contenance de soixante et huit acres de terre en superficie; prenant au nord au terrain de Thomas Smyth, et courant au sud à la profondeur, joignant au sud-ouest à Georges Rutherford, et au nord-est à la veuve Murytte—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La vente de ce terrain sera faite sujette à tous les droits, charges et obligations mentionnés dans l'opposition de Dame Sarah Harper, veuve de feu Gilbert Henderson, de la paroisse de Saint-Malachie, produite dans la présente cause, et notamment aux charges suivantes, savoir:

1. De payer à la dite Dame Sarah Harper, pendant la période de quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter du premier novembre mil huit cent soixante et dix-sept, une rente annuelle de quatre piastres en argent courant, payable le premier de novembre chaque année.

2. De payer toutes les taxes municipales et autres qui pourraient être imposées sur le dit immeuble et se conformer à toutes les charges et obligations de voisinage.

3. De jouir du dit lot en bon père de famille.

4. De fournir à la dite Dame veuve Gilbert Henderson ou ses représentants légaux à chaque mutation du dit lot un titre enregistré de la nouvelle acquisition, et ce, dans les vingt jours de la dite mutation.

5. D'avoir le privilége d'acheter le droit de propriété du dit lot qu'en payant à la dite veuve Gilbert Henderson ou ses représentants légaux, la somme de cent piastres comme prix du dit lot, en outre des arrérage de rentes et du coût des actes

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hénédine, le VINGT-CINQUIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de septembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 11 juillet 1879. 5853 2

[Première publication, 19 juillet 1879.]

south west by the rear of the lands of the second range of the aforesaid township, adjoining the rear of the properties of Vital Groleau, François Giguère, Frédéric Vachon, Olivier Vachon, Joseph Faucher, Jean-Baptiste Cliche, Pierre Lessard, Olivier Champagne, Jean Evangeliste Doyon and Sevère Groleau, on the aforesaid length of thirty arpents, by a line parallel with the division line of the second and third ranges of Tring, south east by the property of Paul Roy, by a width of ten arpents, north west by the property of Vital Cliche, by a width of twelve arpents—appurtenances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Joseph, Beauce, 21st July, 1879. 6056

[First published, 26th July, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—Montmagny.

No. 20. ISIDORE LABBÉ, Plaintiff; against JOSEPH GAUTHIER, in his quality of tutor to the minor children of the late Edouard Gosselin and the late Dame Marie Antoinette Gauthier, his wife, Defendant, to wit:

A lot of land situate and being in the township of Frampton, in the concession called Bally, lot number nineteen, containing sixty eight arpents of land in superficial extent; bounded on the north by Thomas Smyth property, running southwards to the rear; bounded on the south west by Georges Rutherford, and on the north east by Mrs widow Murytte—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

The sale of this lot will be made subject to all the rights, charges and obligations mentioned in the opposition of Dame Sarah Harper, widow of the late Gilbert Henderson, of the parish of Saint Malachie, filed herein, and notably to the following charges, namely:

1. To pay to the said Dame Sarah Harper, during the term of ninety nine years, from the first November one thousand eight hundred and seventy seven, a yearly rent of four dollars currency, payable on the first of November of every year.

2. To pay all the municipal and other charges imposed on the said immovable property, and to comply with all the obligations of neighborship.

3. To enjoy the said immovable property as *en bon père de famille.*

4. At each change of owner of the said lot to furnish the said widow Gilbert Henderson or her legal representatives with a registered renewal deed of the transfer thereof, within twenty days from the date of said conveyance.

5. To have the privilege of purchasing the said right of ownership of the said lot on paying to the said widow Gilbert Henderson or her representatives the sum of one hundred dollars as the price of the said lot, and the arrears of rent and cost of the deeds.

To be sold at the registry office of the county of Dorchester, in the parish of Sainte Henedine, on the TWENTY FIFTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of September next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Joseph, Beauce, 11th July, 1879. 5854

[First published, 19th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Québec.

Beauce, à savoir : } GILBERT ROY, de la
No. 644. } paroisse de Saint-Henri de Lauzon, ancien marchand et juge de paix, Demandeur ; contre CHARLES BETIL, de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district de Beauce, Défendeur, savoir :

Deux arpents de terre de front sur vingt-cinq arpents environ de profondeur, sis et situés en la paroisse de Saint-Bernard, seigneurie Saint-Etienne, en la concession Saint-Pierre, étant partie du lot numéro vingt-quatre ; bornés en front au bout de la profondeur des terres de la concession Saint-Georges, en arrière à la ligne seigneuriale entre la dite seigneurie Saint-Etienne et la seigneurie Lauzon, joignant d'un côté au nord-est à la terre de Pierre Plante, écuyer, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot numéro vingt-cinq, possédé par Ignace Rancour—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Bernard, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 10 avril 1879. 3393 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } FRANÇOIS ALIAS
No. 205 A. D. 1879. } FRANCE BELANGER, charretier, de la paroisse de Saint-Joseph de Beauce, Demandeur ; contre PIERRE BEDARD, cultivateur, de la paroisse de Saint-Edouard de Frampton, Défendeur, savoir :

Une terre située en le township de Frampton, dans le premier rang, de cinq arpents de front sur environ dix-huit arpents de profondeur ; bornée en avant au nord-est par le chemin Royal, en arrière au bout de sa profondeur par la ligne de la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, d'un côté au sud-est par la terre de Damase Champagne, et de l'autre côté au nord-ouest par celle de François Girard—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hénédine, le VINGT-CINQUIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 10 avril 1879. 3395 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

Ventes par le Shérif–Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec.

Beauce, to wit: } GILBERT ROY, of the parish
No. 644. } of Saint Henri de Lauzon, *ancien marchand* and a justice of the peace, Plaintiff; against CHARLES BETIL, of the parish of Saint Bernard, in the district of Beauce, Defendant, to wit:

Two arpents of land in front by about twenty five arpents in depth, situate and being in the parish of Saint Bernard, seigniory Saint Etienne, Saint Pierre concession, being part of lot number twenty four; bounded in front by the end of the depth of the lands of the Saint Georges concession, in rear by the seigniorial line between the said seigniory Saint Etienne and the Lauzon seigniory, on one side to the north east by the property of Pierre Plante, esquire, and on the other side to the south west by lot number twenty five, belonging to Ignace Rancour—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies

To be sold at the church door of the parish of Saint Bernard, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Joseph, Beauce, 10th April, 1879. 3394

[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } FRANÇOIS ALIAS
No. 205 A. D. 1879. } FRANCE BELANGER, carter, of the parish of Saint Joseph de la Beauce, Plaintiff; against PIERRE BEDARD, farmer, of the parish of Saint Edouard de Frampton, Defendant, to wit:

A land situate in the township of Frampton, in the first range, of five arpents in front by about eighteen arpents in depth ; bounded in front to the north east by the Queen's highway, in rear at the end of the said depth by the boundary line of the parish of Saint Joseph de la Beauce, on one side to the south east by the property of Damase Champagne, and on the other side to the north west by that of François Girard—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Dorchester, in the parish of Sainte Henedine, on the TWENTY FIFTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of September next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Joseph, Beauce, 10th April, 1879. 3396

[First published, 19th April, 1879.]

Sheriff's Sales—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } DAME ANN SIN-
No. 530. } CLAIR, Demanderesse ; contre ALEXANDER FRASER, Défendeur.

1. Un lot de terre connu sous le numéro cinq, dans le cinquième rang du canton de Dundee, dans le comté de Huntingdon, dans le district de Beauharnois ; borné au nord par le chemin public, à l'est par la propriété ci-après décrite, au sud par la propriété de Edward McCaffrey, et à l'ouest par la propriété de Dennis Dinneen, contenant cent arpents, plus ou moins—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses susérigées.

2. Un morceau de terre connu comme la moitié ouest du lot numéro quatre, dans le cinquième rang et la moitié ouest du lot numéro quatre, dans le sixième rang du canton de Dundee, comté et district susdit, contenant trois arpents de largeur sur trente-trois arpents et un tiers de longueur, plus ou moins ; borné en front au nord-ouest par un chemin de front, en arrière au sud-est par Robert Napier, du côté nord-est par les héritiers ou représentants de feu Donald McMaster, et au sud-ouest partie par Edward McCaffrey et partie par la propriété ci-dessus décrite—avec une maison, grange, deux remises et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntington, le TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de décembre prochain.

L. HAINAULT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Beauharnois, 22 juillet 1879, 6127
[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } ANTOINE MAL-
No. 594. } LETTE, Demandeur ; contre JOHN B. MOORE, Défendeur.

Une terre connue sous le numéro dix, de la concession sud-est du Beach Ridge, dans Williamstown, dans la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, dans les seigneurie et district de Beauharnois, contenant cinq arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée devant par le chemin public de la dite concession, derrière par le chemin de la concession appelée Williamstown Norton Creek concession, d'un côté par une route ou montée communiquant du chemin de cette dernière concession au chemin de la concession du Beach Ridge, et d'autre côté par la propriété de James Ainslie—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, le PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 10 avril 1879. Shérif.
[Première publication, 19 avril 1879.] 3403 3

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CON-
Nos. 486 et 1948. } STRUCTION METROPOLITAINE, Demanderesse ; contre CHARLES PITRE DIT LAJAMBE et autres, Défendeurs, par reprise d'instance, et Félix Pitre dit Lajambe, opposant, et la Demanderesse contestant.

Les immeubles ci-après décrits appartenant au dit Félix Pitre dit Lajambe, savoir :

1. Un douzième indivis d'une terre de deux arpents et demi de largeur sur quarante-huit arpents de longueur, plus ou moins, faisant partie des numéros dix-huit et dix-neuf, d'Annstown, dans la paroisse de Saint-Clément, dans le comté de Beauharnois ; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par la propriété de Nicholas Marchand ou ses repré

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } DAME ANN SINCLAIR,
No. 530. } Plaintiff ; against ALEXANDER FRASER, Defendant.

1. A lot of land designated as number five, in the fifth range of the township of Dundee, in the county of Huntingdon, in the district of Beauharnois ; bounded on the north by the public road, on the east by the property hereinafter described, on the south by the property of Edward McCaffrey, and on the west by the property of Dennis Dinneen, containing one hundred arpents, more or less—with a house, a barn, stable and outbuildings thereon erected.

2. A piece of land known as the west half of lot number four, in the fifth range, and the west half of lot number four, in the sixth range of the township of Dundee, county and district aforesaid, containing three arpents in width by thirty three arpents and one third in length, more or less ; bounded in front to the north west by a front road, in rear to the south east by Robert Napier, on the north east side by the heirs or representatives of the late Donald McMaster, and on the south west side partly by Edward McCaffrey and partly by the property hereinbefore described—with a house, a barn, two sheds and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the THIRD day of DECEMBER next, at NOON. The said writ returnable on the twenty ninth day of December next.

L. HAINAULT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois, 22nd July, 1879. 6128
[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } ANTOINE MALLETTE,
No. 594. } Plaintiff ; against JOHN B. MOORE, Defendant.

A land known as number ten, of the concession south east of Beach Ridge, in Williamstown, in the parish of Saint Jean Chrysostôme, in the seigniory and district of Beauharnois, containing five arpents in width by twenty arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the public road of the said concession, in rear by the road of the concession called Williamstown Norton Creek concession, on one side by a road or by-road leading from the road of this latter concession to the Beach Ridge concession road, and on the other side by the property of James Ainslie—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Chrysostome, on the FIRST day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of September next.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 10th April, 1879. Sheriff.
[First published, 19th April, 1879.] 3404

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } THE METROPOLITAIN
Nos. 486 and 1948. } BUILDING SOCIETY, Plaintiff ; against CHARLES PITRE DIT LAJAMBE and others, Defendants, in continuance of suit, and Félix Pitre dit Lajambe, opposant, and the Plaintiff contesting.

The immoveables hereinafter described belonging to the said Félix Pitre dit Lajambe, to wit :

1. One undivided twelfth of a land of two arpents and a half in width by forty eight arpents in length, more or less, forming part of lots numbers eighteen and nineteen, of Annstown, in the parish of Saint Clément, in the county of Beauharnois ; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the property of Nicolas Marchand or representatives, on the north east side

sentants, du côté nord-est par la propriété d'Octave D'Aoust, et du côté sud-ouest par celle de Joseph Goyette—avec une maison en pierre et dépendances dessus érigées. Cette terre est maintenant désignée sous les numéros huit, neuf et cinq cent cinquante-cinq (8, 9 et 555), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément.

2. Un douzième indivis d'une terre située en la dite paroisse de Saint-Clément, de deux arpents de largeur sur environ dix-sept arpents de profondeur ; bornée en front par le chemin Saint-Zéphirin, en profondeur par les héritiers Wilson, du côté nord-est par la propriété ci-après désignée, et du côté sud-ouest par les représentants Faubert. Cette terre est maintenant désignée sous le numéro soixante-cinq (65), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément.

3. Un sixième indivis d'une terre située en la dite paroisse de Saint-Clément, de deux arpents de largeur sur environ trente-deux arpents de longueur ; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par le chemin Saint-Zéphirin, du côté nord-est par Louis Branchaud, et du côté sud-ouest partie par les héritiers Wilson et partie par la propriété ci-dessus désignée—avec une maison en pierre, grange, écurie et autres bâtisses dessus construites. Cette terre est maintenant désignée sous les numéros quarante-trois et quarante-quatre (43 et 44), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément.

4. Un sixième indivis d'une terre située dans la concession de Saint-Zéphirin, dans la dite paroisse Saint-Clément, contenant deux arpents de largeur sur vingt-huit arpents de longueur ; bornée en front par le chemin Saint-Zéphirin, en profondeur par la terre d'Antoine Boyer, d'un côté par la propriété de Benjamin Lanthier, et d'autre côté par celle de Nicolas Boyer—sans bâtisses. Cette terre est maintenant désignée sous le numéro soixante-treize (73), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément.

Les terres en troisième et quatrième lieu ci-dessus décrits, sujets aux réserves, charges et obligations suivantes en faveur de Pierre Pitre dit Lajambe, rentier, de la dite paroisse de Saint-Clément, et son épouse, savoir :

1. La jouissance durant leur vie de la moitié sud-ouest de la maison comprenant deux appartements, et la jouissance en commun avec l'adjudicataire des cuisine, grenier, cave et laiterie, d'aller et venir dans les autres bâtiments, et sur les dites terres, et y loger les animaux qu'ils auront en jouissance.

2. De fournir et payer aux dits Pierre Pitre et son épouse, tous les ans de leur vie, la rente et pension viagère suivante, livrable par quartiers de trois en trois mois d'avance, savoir : trente minots de bon blé froment loyal et marchand réduit en farine et rendu dans leur grenier, deux cochons gras de bon engrais, pesant chacun deux cent livres, compris la panne, trois minots et demi de pois cuisant pour la soupe, un minot et demi de sel, trente livres de bon bœuf frais, une livre de poivre, douze pots de bon rhum des Isles, une livre et demi de bon thé vert, cinquante livres de bon sucre d'érable ou bonne cassonade, vingt livres de bon tabac à fumer pour le dit Pierre Pitre, vingt-cinq livres de bon savon ; de fournir de pièces et faire raccommoder les dits Pierre Pitre et son épouse à leur besoin, leur payer la somme de cent soixante livres, ancien cours, en un seul payement, au premier de novembre chaque année, pour leur entretien et habillement, de leur faire faire leurs hardes, entretenir leur lit de draps et couvertures convenablement et décemment, leur fournir vingt livres de bonne chandelles, une bonne vache laitière, nourrie hiver et été par l'adjudicataire, livrable chaque année au premier de mai et remise au premier novembre pour l'hivernement dont les

by the property of Octave D'Aoust, and on the south west side by Joseph Goyette's—with a stone house and dependencies thereon erected. This land is now designated as numbers eight, nine and five hundred and fifty five (8, 9 and 555), of the cadastre, official plan and book of reference of the said parish of Saint Clément.

2. One undivided twelfth of a land situate in the said parish of Saint Clément, containing two arpents in width by about seventeen arpents in depth; bounded in front by the Saint Zéphirin road, in rear by the heirs Wilson, on the north east side by the property hereinafter described, and on the south west side by the representatives Faubert. This land is now designated as number sixty five (65), of the cadastre, official plan and book of reference of the said parish of Saint Clément.

3. One undivided sixth of a land situate at the said parish of Saint Clement, containing two arpents in width by about thirty two arpents in length; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the Saint Zéphirin road, on the north east by Louis Branchaud, and on the south west partly by the heirs Wilson and partly by the property hereinabove described—with a stone house, a barn, shed and outbuildings thereon erected. This land is now designated as numbers forty three and forty four (43 and 44), of the cadastre, official plan and book of reference of the said parish of Saint Clément.

4. One undivided sixth of a land situate in the Saint Zephirin concession, in the said parish of Saint Clément, measuring two arpents in width by twenty eight arpents in length; bounded in front by the Saint Zephirin road, in rear by Antoine Boyer's property, on one side by Benjamin Lanthier's property, and on the other side by Nicolas Boyer's—without buildings. This land is now designated as number seventy three (73), of the cadastre, official plan and book of reference of the said parish of Saint Clément.

The lands thirdly and fourthly above described, subject to the following reservations, charges and obligations in favor of Pierre Pitre dit Lajambe, *rentier*, of the parish of Saint Clement, and his wife, to wit:

1. The enjoyment during their lifetime of the south west half of the house comprising two apartments, and the enjoyment in common with the purchaser of the kitchen, garret, cellar and dairy, to go and come in and out of the other buildings, and on the said lands, and to lodge therein the cattle which they may use.

2. To furnish and pay to the said Pierre Pitre and his wife, during every year of their lifetime, the following life rent deliverable by quarters of three months in advance, to wit: thirty bushels of good wheat of good quality and merchantable ground to flour and to be delivered in their granary, two fat pigs well fed weighing two hundred pounds each, including the lard, three bushels and a half of peas for soup, a bushel and a half of salt, thirty pounds of good fresh beef, one pound of pepper, twelve pots of good Jamaica rum, one pound and a half of good green tea, fifty pounds of good maple sugar or good brown sugar, twenty pounds of good smoking tobacco for the said Pierre Pitre, twenty five pounds of good soap; to furnish the stuff and repairs the clothes of the said Pierre Pitre and his wife when needed, to pay them the sum of one hundred and sixty *livres, ancien cours*, in one single payment, on the first of November of every year, to keep and clothe them, to have their clothes made, to provide them with sheets and bed covers suitably and decently, to give them twenty pounds of good candles, one good milk cow kept winter and summer by the purchaser, to be delibered every year, on the first of May and returned on the first of November for wintering,

écroits appartiendront à l'adjudicataire, laquelle vache sera remplacée par le dit adjudicataire en cas de mort, vieillesse ou infirmité, de leur fournir tout le bois nécessaire pour leur ordinaire, les chauffer et cuir leur pain et tenir leurs chambres chaudes en saison, et dans le cas où les dits Pierre Pitre et son épouse iraient demeurer ailleurs dans la dite paroisse, de leur fournir vingt-cinq cordes de bois, soit de pruche, épinette, fresne ou orme buché et fendu d'avance et rendu à leur porte, de leur fournir et de payer une fille pour les servir quand la dite Dame Pitre ne pourra pas aisément le faire ou qu'elle le demandera ; en cas de maladie avoir bien soin des dits Pierre Pitre et son épouse, leur fournir les douceurs nécessaires et les remèdes et médicaments requis avec les secours du prêtre et du médecin-chirurgien, que le dit adjudicataire payera, leur fournir un bon cheval attelé sur la voiture la plus propre et convenable aux saisons pour aller à leurs affaires, à l'église et à leurs visites, lequel cheval sera hiverné et pacagé en bon état par le dit adjudicataire, et de leur fournir et payer leur place dans un banc à l'église leur vie durant.

Arrivant le décès des dits Pierre Pitre et son épouse, de les faire inhumer dans le cimetière de leur paroisse, avec à chacun un service le corps présent s'il est possible, ou à sa mémoire du coût de six piastres, pareil service au bout de l'an, et de leur faire dire à chacun vingt-cinq messes basses au bout d'un mois de leur décès, et chacun vingt-cinq messes à la fin de l'année de leur décès pour le repos de leur âme.

Arrivant le décès de l'un des dits Pierre Pitre et son épouse, la dite rente ou pension viagère diminuera de moitié, excepté la vache, le cheval attelé et voiture, le bois, la chandelle et les services d'une fille, et au décès du dernier sera totalement éteinte.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Clément, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour d'octobre prochain.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 26 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 31 mai 1879.] 4635 2

FIERI FACIAS
De la Cour de Circuit.

Beauharnois, à savoir : } LUTHER D. SAWYER
No. 708. } et autres, Demandeurs ; vs. DAMASE FARETTE, Défendeur.

1. Une terre désignée sous le numéro mille huit cent cinquante-sept (1857) du cadastre de la seigneurie de Beauharnois, située dans la première concession de Williamstown, dans la paroisse de Saint-Urbain Premier, comté de Chateauguay, district de Beauharnois, contenant trois arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de longueur ; bornée en front par le chemin de la Grande Ligne, en profondeur par la seconde concession, du côté nord-ouest par le Docteur Laberge, et du côté sud-est par les deux immeubles ci-après décrits—avec une maison, deux granges, écurie, remise et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre faisant partie du lot numéro mille huit cent cinquante-huit (1858), du cadastre de la dite seigneurie, située dans la première concession de Williamstown, dans la paroisse de Saint-Urbain Premier, comté et district susdits, contenant un arpent de largeur sur vingt arpents de longueur ; bornée en front par le chemin de la Grande Ligne, en profondeur et du côté sud-est par l'immeuble ci-après décrit, et du côté nord-ouest par l'immeuble ci-dessus décrit—avec une grange dessus construite.

3. Une terre formant tout le lot numéro mille huit cent cinquante-neuf (1859), et partie du lot numéro mille huit cent cinquante-huit (1858), du cadastre de la dite seigneurie, située dans la première concession de Williamstown, dans la pa-

the calves to be the property of the purchaser ; which said cow shall be replaced by the purchaser when she may become too old or infirm or die, to furnish them all the wood necessary for their ordinary use to warm them and bake their bread and to heat their rooms in winter ; and in the event of the said Pierre Pitre and his wife going to reside outside of the said parish, to furnish them twenty five cords of wood either tamarac, spruce, ash or elm, chopped and split and piled in advance at their door, to pay for a girl to wait upon them when the said Dame Pitre will not be able to do so herself easily or when she may require it ; in case of sickness to take good care of the said Pierre Pitre and his wife, to bestow attendance upon them and furnish them with suitable remedies, also the assistance of a priest and the services of a physician to be paid by the purchaser, to provide them with a good horse harnessed to a vehicle suited to the different seasons of the year to attend to their business to go to church and pay their visits, which horse will be wintered and pastured in good condition by the said purchaser, and to pay for and provide them place in a pew at the church during their lifetime.

Upon the death of the said Pierre Pitre and his wife, to have each of them buried in their parish cemetery, with a service for each in presence of the body if possible, or *in memoriam* to cost six dollars, also similar service upon the anniversary, to have twenty five low masses said for each of them at the end of one month from their death, and twenty five masses each at the end of a year from their death for the repose of their souls.

Upon the death of either the said Pierre Pitre or his wife, the said life rent shall be diminished by one half, except as regards the cow, harnessed horse and vehicle, the wood, candles, and the services of a girl, and upon the death of the other party the said rent shall wholly cease.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Clément, on the FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventh day of October next.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 26th May, 1879. Sheriff.
[First published, 31st May, 1879.] 4636

FIERI FACIAS.
From the Circuit Court.

Beauharnois, to wit : } LUTHER D. SAWYER,
No. 708. } *et al.*, Plaintiffs ; vs. DAMASE FARETTE, Defendant.

1. A land described as number one thousand eight hundred and fifty seven (1857), of the cadastre of the seigniory of Beauharnois, situate in the first concession of Williamstown, in the parish of Saint Urbain Premier, in the county of Chateauguay and district of Beauharnois, containing three arpents in width by twenty five arpents in length ; bounded in front by the Grande Ligne road, in rear by the second concession, on the north west side by Doctor Laberge, and on the south east side by the two lots hereinafter described—with a house, two barns, a stable, shed and outbuildings thereon erected ;

2. A land forming part of lot one thousand eight hundred and fifty eight (1858), of the cadastre of the said seigniory, situate in the first concession of Williamstown, in the parish of Saint Urbain Premier, in the county and district aforesaid, containing one arpent in width by twenty arpents in length ; bounded in front by the Grande Ligne road, in rear and on the south east by the lot hereinafter described, and on the north west side by the immovable hereinabove described—with a barn thereon erected.

3. A land forming part of lot number one thousand eight hundred and fifty nine (1859), and part of lot number one thousand eight hundred and fifty eight (1858), of the cadastre of the said seigniory, situate in the first concession of Williams-

roisse de Saint-Urbain Premier, comté et district susdits, contenant d'abord un arpent de largeur sur vingt arpents de longueur ; ensuite prenant deux arpents de largeur sur cinq arpents de longueur ; bornée en front par le chemin de la Grande Ligne, en profondeur par la seconde concession, du côté nord-ouest par les deux immeubles ci-dessus désignés, et du côté sud-est par Louis Dubuc représentant Charles Dupras.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Urbain Premier, le HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'octobre prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 26 mai 1879.
[Première publication, 31 mai 1879.] 4641 2

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : No. 623. DAME MARIE ELMIRE LALONDE, Demanderesse ; contre ANTOINE LEVI OCTAVE DAOUST, Défendeur.

1. Une terre située dans la concession du Lac Saint-Louis, dans la paroisse de Saint-Clément, comté de Beauharnois, désignée sous le numéro sept (7), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément, de figure irrégulière ; contenant trois arpents et cinq perches de largeur sur une longueur de neuf arpents et trois perches dans la ligne sud-ouest, et neuf arpents et sept perches dans la ligne nord-est, formant trente-cinq arpents et vingt-cinq perches en superficie—avec une maison, une grange, hangard, boutique, écurie, remise, le tout en pierre et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre située dans la concession du Lac Saint-Louis, dans la paroisse de Saint-Clément, comté de Beauharnois, désignée sous le numéro six (6), du cadastre, plan officiel et livre de renvoi de la dite paroisse de Saint-Clément, contenant trois arpents et six perches de largeur sur une longueur de trente-sept arpents et deux perches dans la ligne sud-ouest, et trente-cinq arpents et six perches dans la ligne nord-est, formant cent trente-un arpents et quatre perches en superficie.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Clément, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le douzième jour de novembre prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 28 mai 1879.
[Première publication, 31 mai 1879.] 4713 2

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Beauharnois.

Beauharnois, à savoir : No. 447. RAPHAEL BOURDEAU, Demandeur ; contre HYACINTHE PRIMEAU, Défendeur.

1. Une terre étant le numéro mille neuf cent vingt-huit (1928), du cadastre de la seigneurie de Beauharnois, formant la moitié nord-ouest du lot de terre numéro trente-trois, de la première concession de Williamstown, dans la paroisse de Saint-Urbain Premier, comté de Chateauguay et district de Beauharnois, contenant deux arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de longueur ; bornée en front par le chemin du petit rang qui sépare la première de la seconde concession, en profondeur par la paroisse de Saint-Remi, du côté nord-ouest par le numéro trente-deux, à Hilaire Bourdon, représentant John Finlayson, et du côté sud-est par l'immeuble ci-après désigné—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre étant le numéro mille neuf cent vingt-neuf (1929), du cadastre de la seigneurie de Beauharnois, formant la moitié sud-est du lot de terre numéro trente-trois, de la première concession de Williamston, dans la paroisse de Saint-Urbain Premier, dans le comté de Chateauguay,

town, in the parish of Saint Urbain Premier, in the county and district aforesaid, containing firstly one arpent in width by twenty arpents in length ; thence measuring two arpents in width by five arpents in length ; bounded in front by the Grande Ligne road, in rear by the second concession, on the north west side by the two lots above described, and on the south east side by Louis Dubuc, representing Charles Dupras.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Urbain Premier, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of October next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 26th May, 1879.
[First published, 31st May, 1879.] 4642

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : No. 623. DAME MARIE ELMIRE LALONDE, Plaintiff ; against ANTOINE LEVI OCTAVE DAOUST, Defendant.

1. A land situate in the Lake Saint Louis concession, of the parish of Saint Clement, county of Beauharnois, designated as number seven (7), on the cadastre, official plan and book of reference for the said parish of Saint Clement, of irregular outline, containing three arpents and five perches in width by a length of nine arpents and three perches on the south west alignment, and nine arpents and seven perches in the north east alignment, forming thirty five arpents and twenty five perches in superficies—with a house, barn, hangard, shop, shed, stable, all built of stone and outbuildings thereon erected.

2. A land situate in the Lake Saint Louis, concession of the parish of Saint Clement, county of Beauharnois, designated as number six (6), on the cadastre, official plan and book of reference for the said parish of Saint Clement, containing three arpents and six perches in width by a length of thirty seven arpents and two perches on the south west alignment, and thirty five arpents and six perches on the north east alignment, forming one hundred and thirty one arpents and four perches in superficies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Clément, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of November next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 28th May, 1879.
[First published, 31st May, 1879.] 4714

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Beauharnois.

Beauharnois, to wit : No. 447. RAPHAEL BOURDEAU, Plaintiff ; against HYACINTHE PRIMEAU, Defendant.

1. A land being number nineteen hundred and twenty eight (1928), of the cadastre of the seigniory of Beauharnois, forming the north west half of lot number thirty three, of the first Williamstown concession, in the parish of Saint Urbain Premier, in the county of Chateauguay and district of Beauharnois, containing two arpents in width by twenty five arpents in length ; bounded in front by the little range road which separate the first from the second range, in rear by the parish of Saint Remi, on the north west side by number thirty two, belonging to Hilaire Bourdon, representing John Finlayson, and on the south eat side by the immovable property hereinafter described—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

2. A land being number nineteen hundred and twenty nine (1929), of the cadastre of the seigniory of Beauharnois, forming the south east half of lot number thirty three, of the first Williamstown concession, in the parish of Saint Urbain Premier, in the county of Chateauguay, and district of Beau-

district de Beauharnois, contenant deux arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de longueur ; bornée en front par le chemin du petit rang, en profondeur par la paroisse de Saint-Rémi, du côté nord ouest par l'immeuble ci-dessus désigné, et du côté sud-est par la concession de Beach Ridge —avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Urbain Premier, le HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour d'octobre prochain.

L. HAINAULT.

Beauharnois, 26 mai 1879. Shérif.

[Première publication, 31 mai 1879.] 4643 2

harnois, containing two arpents in width by twenty five arpents in length ; bounded in front by the little range road, in rear by the parish of Saint-Rémi, on the north west side by the immovable property hereinabove described, and on the south east side by the Beach Ridge concession—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Urbain Premier, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of October next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 26th May, 1879. Sheriff.

[First published, 31st May, 1879.] 4644

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que e Régistrateur n'est pas tenu de mentionner daus son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Bedford.

Bedford, à savoir : } LA BANQUE DES CAN-
No. 1130. } TONS DE L'EST, Demanderesse ; contre les terres et tenements de WILLIAM E. SARGEANT, du canton de Potton, dans le district de Bedford, et autres, Défendeurs.

Comme appartenant à Nathaniel Sargeant, un des dits défendeurs.

Premièrement.—Toute cette étendue de terre connue et désignée comme la partie ouest de la moitié ouest du lot numéro treize, dans le quatrième rang des lots du canton de Potton, dans le district de Bedford, supposée contenir soixante et dix acres de terre en superficie, plus ou moins.

Deuxièmement.—Toute cette étendue de terre prise du quart sud est du lot numéro treize, dans le troisième rang du dit canton de Potton, supposée contenir seize acres de terre en superficie, plus ou moins, situé sur le côté nord du chemin tracé à travers le dit lot dans la vallée du ruisseau à la Truite ; bornée à l'est par la ligne de la concession est du dit lot, à l'ouest par le chemin qui coure nord et sud à travers le dit lot, et au nord par partie du même lot appartenant à George Hadlock ou représentants.

Troisièmement.—Toute cette étendue de terre formant partie du lot numéro douze, dans le quatrième rang des lots dans le dit canton de Potton, décrite comme suit : commençant au coin sud-ouest de la terre de Charles D. Garlands ; de là courant sud jusqu'à l'intersection du coin nord-ouest du pont du ruisseau à la Truite ; de là nord-ouest le long du dit ruisseau jusqu'à l'intersection avec la ligne nord du dit lot ; et de là est suivant la dite ligne nord au point de départ ; la dite étendue de terre supposée contenir cinq acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas,* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Bedford.

Bedford, to wit : } THE EASTERN TOWN-
No. 1130. } SHIPS BANK, Plaintiff ; against the lands and tenements of WILLIAM E. SARGEANT, of the township of Potton, in the district of Bedford and others, Defendants.

As belonging to Nathaniel Sargeant, one of the said defendants.

Firstly.—All that certain piece or parcel of land known and distinguished as the west part of the west half of lot number thirteen, in the fourth range of lots in the township of Potton, in the district of Bedford, supposed to contain seventy acres of land in superficies, be the same more or less.

Secondly.—All that certain piece or parcel of land measured off of the south east quarter of the lot number thirteen, in the third range of said Potton, supposed to contain sixteen acres of land in superficies, be the same, more or less ; lying north of the laid out road that runs through the said lot in the valley of the Trout brook ; bounded towards the east by the east concession line of said lot, to the west by a road running north and south through the said lot, and to the north by part of the same lot owned by George Hadlock or representatives.

Thirdly.—All that certain piece or parcel of land forming part of the lot number twelve, in the fourth range of lots in the said township of Potton, and described, as follows : commencing at the south west corner of Charles D. Garlands land ; thence running south till it intersects, the north west corner of the bridge, on Trout brook ; thence north westerly along said brook till it intersects with the north line of said lot ; and thence easterly following the said north line to the place of beginning, said piece supposed to contain five acres of land in superficies, be the same, more or less—together with all the buildings and improvements thereon erected and made.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement pour le comté de Brome, à Knowlton, dans le comté de Brome et district de Bedford, LUNDI, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 22 juillet 1879. 6117

[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } LOUIS BOUCHARD,
No. 2430. } Demandeur ; contre les terres et tenements de NICHOLAS VARIN, père, Défendeur.

Un morceau de terre formant partie du lot numéro vingt-deux, dans le septième rang des lots du canton de Brome, dans le district de Bedford, connu comme étant les trois cinquièmes [nord de la moitié nord du lot numéro vingt-deux, dans le septième rang des lots du dit canton de Brome, contenant soixante acres de terre en superficie, plus ou moins—avec une maison et autres bâtisses sus érigées.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome, et district de Bedford, LUNDI, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 21 juillet 1879. 6115

[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } ONESIME BOISVERT,
No. 996. } Demandeur ; contre les terres et tenements de FRANÇOIS HEBERT, Défendeur.

Premièrement.—Une étendue de terre étant partie du lot numéro dix-huit, dans le premier rang du canton de Granby, dans le district de Bedford, contenant dix acres de terre en superficie, plus ou moins, bornée comme suit : au nord par Toussin Audette dit Lapointe, au sud par le chemin de la Reine, à l'ouest par F. Palardi, et à l'est par Marcelle Sabourin.

Deuxièmement.—Une autre étendue de terre étant partie du dit lot numéro dix-huit, dans le dit premier rang du dit canton de Granby, étant un tiers du dit lot, et contenant soixante et six acres et deux tiers en superficie, plus ou moins ; borné au nord par Toussin Audette dit Lapointe, au sud par un nommé Croto, à l'est par France Palardi, et à l'ouest partie par Giroux & Desroche, et partie par Cléophas Croteau—avec les bâtisses sus érigées et améliorations faites.

Pour être vendues au bureau du régistrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, MERCREDI, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 17 mai 1879. 4615 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on MONDAY, the FIRST day of DECEMBER next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the tenth day of December next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 22nd July, 1879. 6118

[First published, 26th July, 1879.

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } LOUIS BOUCHARD, Plain-
No. 2430. } tiff ; against the lands and tenements of NICHOLAS VARIN, *père*, Defendant.

A certain piece of land forming part of the lot number twenty two, in the seventh range of lots of the township of Brome, in the district of Bedford, known as being the north three fifths of the north half of the lot number twenty two, in the seventh range of lots of the said township of Brome, containing sixty acres of land in superficies, more or less—with a house and other buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on MONDAY, the FIRST day of DECEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the tenth day of December next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 21st July, 1879. 6116

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit: } ONESIME BOISVERT, Plain-
No. 996. } tiff ; against the lands and tenements of FRANÇOIS HEBERT, Defendant.

Firstly.—A piece or parcel of land being part of lot number eighteen, in the first range of the township of Granby, in the district of Bedford, containing ten acres of land in superficies, be the same, more or less, bounded as follows : north by Toussin Audette dit Lapointe, south by the Queen's highway, west by F. Palardi, and east by Marcelle Sabourin.

Secondly. — Another piece or parcel of land being part of the said lot number eighteen, in the said first range of the said township of Granby, being one third of said lot, and containing sixty six acres and two thirds of an acre in superficies, be the same, more or less ; bounded north by Toussin Audette dit Lapointe, south by one Croto, east by France Palardi, west partly by Giroux & Desroche, and partly by Cléophas Croteau—with the improvements made and buildings erected thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on WEDNESDAY, the FIRST day of OCTOBER next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the eleventh day of October next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 17th May, 1879. 4616

[First published, 31st May, 1879.]

Sheriff's Sales—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective

lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Chicoutimi, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER
No. 1720. } LEPAGE, de la cité de Québec, marchand, Demandeur ; contre JOSEPH AIME GRAVELLE, du lieu appelé Bagotville, en la paroisse de Saint-Alphonse, dans le comté de Chicoutimi, Défendeur.

1. Un terrain situé dans le village de Bagotville, comprenant les lots portant les numéros deux, trois et quatre, dans le block N ; borné en front partie par la rue du Cap et partie par la rue Marse, en profondeur partie à Ignace Gravelle et partie à Etienne Lévesque, d'un côté au nord-est au Sieur Nazaire Lapointe, et de l'autre côté au sud-ouest à Dlle. Aure Gravelle—avec les circonstances et dépendances de ce terrain.

2. Les lots de terre numéros dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, du deuxième rang, sud ouest, dans le township de Bagot, contigus et contenant cinquante acres en superficie chaque—avec leurs circonstances, appartenances et dépendances.

3. Les lots de terre numéros dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, du troisième rang sud-ouest dans le township de Bagot, contigus et contenant cent acres en superficie chaque—avec leurs circonstances, appartenances et dépendances.

4. Les lots de terre numéros trente et un, trente-deux et trente-trois, dans le cinquième rang sud-ouest du dit township de Bagot, contigus et bornés au nord-est à Ignace Gravelle ou ses représentants, et au sud-ouest à l'Honorable David E. Price ou ses représentants—avec leurs circonstances, appartenances et dépendances.

5. Le lot de terre numéro dix-sept, du premier rang du township de Bagot, joignant au sud à Antoine Tremblay ou ses représentants, et au nord à Narcisse Tremblay—avec les circonstances et dépendances de ce lot.

6. Un terrain situé dans le village de Bagotville, comprenant les lots numéros sept, huit et neuf, du block O ; borné en front à la rue du Cap, en profondeur au lot numéro premier du même block, joignant au nord-est à la rue Victoria, et au sud-ouest au lot numéro dix, du même block ; mais avec distraction en faveur de Joseph Fortin, de l'emplacement qui lui appartient, et comprenant environ le tiers des dits lots numéros sept et huit, et tel que cet emplacement est clôturé.

Pour être vendus au bureau de la division d'enrégistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le VINGT-DEUXIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

O. BOSSÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Chicoutimi, 9 avril 1879. 3387 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER
No. 263. } FRENETTE, de la paroisse de Saint Etienne de la Malbaie, écuyer, avocat, Demandeur ; contre IGNACE GRAVEL, écuyer, ancien marchand et cultivateur, et JOSEPH

times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire. afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Quebec.

Chicoutimi, to wit : } FRANÇOIS XAVIER
No. 1720. } LEPAGE, of the city of Quebec, merchant, Plaintiff ; against JOSEPH AIME GRAVELLE, of the place called Bagotville, in the parish of Saint Alphonse, in the county of Chicoutimi, Defendant.

1. A lot situate in the village of Bagotville, comprising the lots bearing the numbers two, three and four, in block N ; bounded in front partly by Cape street and partly by Marse street, in rear partly by Ignage Gravelle and partly by Etienne Levesque, on one side to the north east by Mr. Nazaire Lapointe, and on the other side to the south west by Miss Aure Gravelle—with the circumstances and dependencies of this lot.

2. Lots numbers eighteen, nineteen, twenty and twenty one, of the second range south west in the township of Bagot, contiguous and containing in superficial extent fifty acres each—with their circumstances, appurtenances and dependencies.

3. Lots numbers eighteen, nineteen, twenty and twenty one, of the third range south west in the township of Bagot, contiguous and containing in superficial extent one hundred acres each—with their circumstances, appurtenances and dependencies.

4. Lots numbers thirty one, thirty two and thirty three, in the fifth range south west of the said township of Bagot, contiguous and bounded on the north east by Ignace Gravelle or his representatives, on the south west by the Honorable David E. Price or his representatives—with their circumstances, appurtenances and dependencies.

5. Lot number seventeen, of the first range of township Bagot ; bounded on the south by Antoine Tremblay or his representatives, on the north by Narcisse Tremblay—with the circumstances and dependencies of this lot.

6. A lot situate in the village of Bagotville, comprising lots seven, eight and nine, of block O ; bounded in front by Cape street, in rear by lot number one of the same block, on the north east side by Victoria street, and on the south west side by lot number ten, of the same block, but reserving in favor of Joseph Fortin, the lot belonging to him and comprising about the third of said lots numbers seven and eight, and such as the said lot is enclosed.

To be sold at the registry office in the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the TWENTY SECOND day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

O. BOSSÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, 9th April, 1879. 3388

[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit : } FRANÇOIS XAVIER
No. 263. } FRENETTE, of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, esquire, advocate, Plaintiff ; against IGNACE GRAVEL, esquire, formerly merchant and farmer, and

CASTULE AIMÉ GRAVELLE, marchand et cultivateur, tous deux de Saint-Alphonse de Liguori, comté de Chicoutimi, Défendeurs.

Immeubles saisis sur Joseph Castule Aimé Gravelle.

1. Le lot numéro un, dans le block A, dans le village de Bagotville, étant de forme triangulaire ; borné par le nord par la rue Bagot, par le côté ouest à la rue Victoria, et par le côté sud-est à la rue Marse, mesurant une chaîne et quarante mailles sur la rue Bagot, et une chaîne et trente mailles sur la rue Victoria, et contenant quatorze perches et demi en superficie, plus ou moins—avec ses appartenances et dépendances.

2. Un terrain situé dans le village de Bogotville, comprenant les lots numéros six et sept, du block M, du côté est de la rue Victoria, étant des lots irréguliers ; et borné par le côté ouest à la rue Victoria, par le côté est à la rue Marse, le lot numéro six, mesurant une chaîne de front et contenant un rood et trois perches en superficie, et le lot numéro sept, mesurant une chaîne, plus ou moins de front, et contenant dix-neuf perches en superficie—avec les circonstances et dépendances de ce terrain.

3. Le lot numéro cinq, dans le block C, dans le village de Bagotville, situé du côté sud de la rue Bagot, mesurant deux chaînes de front sur la rue Bagot, et ayant une profondeur de vingt-cinq mailles et demie, et contenant huit perches en superficie, plus ou moins—avec ses appartenances et dépendances.

4. Un terrain d'un acre en superficie, comprenant les lots numéros sept, huit et neuf, du block K, dans le village de Bagotville, et situé du côté nord de la rue Bagot ; borné par le côté nord-est à la rue Albert, et par le côté sud-ouest à Ferdinand Faffard ou ses représentants—avec les circonstances et dépendances de ce terrain.

5. La juste moitié sud-ouest du lot de terre numéro huit, dans le premier rang sud-ouest du township de Chicoutimi, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins ; tenant par le front au township Bagot, par la profondeur au second rang, joignant par le côté sud-ouest à Joseph Gauthier dit Larouche ou ses représentants, et par le côté nord-est à Isidore Ouellet ou ses représentants—avec toutes les circonstances et dépendances de ce demi lot de terre.

6. La juste moitié nord-est du lot numéro seize, du premier rang sud-ouest du township de Chicoutimi, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins, et borné comme suit : en front à la ligne qui sépare le township de Chicoutimi du township de Bagot, en profondeur au deuxième rang, joignant au nord-est au terrain de Louis Simard ou ses représentants, et au sud-ouest à Eulogе Ménard ou ses représentants—avec ses appartenances et dépendances.

7. La juste moitié sud-ouest du lot numéro dix sept, du premier rang sud-ouest du township de Chicoutimi, bornée en front à la ligne de séparation entre les townships de Chicoutimi et de Bagot, en profondeur au deuxième rang, joignant au sud-ouest aux représentants de Louis Mathieu, et au nord-est à Gédéon Gagnon ou ses représentants—avec ses appartenances et dépendances.

8. La juste moitié sud-ouest du lot de terre numéro huit, du premier rang du township de Bagot, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins ; joignant au sud-ouest à Onésime Côté ou ses représentants, et au nord-est à Abel Gagnon—avec ses appartenances et dépendances.

9. Le lot de terre numéro dix-sept, du deuxième rang, et le lot de terre numéro dix-sept, du troisième rang sud-ouest dans le township de Bagot ; joignant au sud-ouest à Aimé Gravelle, et au nord-est à Amable Chouinard—avec leurs appartenances et dépendances.

10. Les lots de terre numéros vingt-neuf et trente, du cinquième rang sud-ouest ou de la

JOSEPH CASTULE AIME GRAVELLE, merchant and farmer, both of Saint Alphonse de Liguori, county of Chicoutimi, Defendants.

Immovable property seized as belonging to Joseph Castule Aimé Gravelle.

1. Lot number one, in block A, in the village of Bagotville, being of triangular form; bounded on the north by Bagot street, on the west side by Victoria street, on the south east by Marse street, measuring one chain and forty links on Bagot street, and one chain and thirty links on Victoria street, and containing fourteen perches and a half in superficies, more or less—with its appurtenances and dependencies.

2. A lot situate in the village of Bagotville, comprising lots numbers six and seven, of block M, on the east side of Victoria street, being irregular lots; and bounded on the west side by Victoria street, on the east side by Marse street, lot number six, measuring one chain in front and containing one rood and three perches in superficies, and lot number seven, measuring one chain, more or less in front, and containing nineteen perches in superficies—with the appurtenances and dependencies.

3. Lot number five, in block C, in the village of Bagotville, situate on the south side of Bagot street, measuring two chains in front on Bagot street, and in depth twenty five links and a half, containing in superficial extent eight perches, more or less—with its appurtenances and dependencies.

4. A lot of one acre in superficies, comprising lots numbers seven, eight and nine, of block K, in the village of Bagotville, situate on the north side of Bagot street; bounded on the north east side by Albert street, and on the south west side by Ferdinand Faffard or his representatives—with the circumstances and dependencies.

5. The exact south west half of lot number eight, in the first range south west of township Chicoutimi, containing fifty acres in superficies, more or less; bounded in front by township Bagot, in rear by the second range, on the south west by Joseph Gauthier dit Larouche or his representatives, and on the north east side by Isidore Ouellet or his representatives—with the circumstances and dependencies of the said half lot of land.

6. The exact north east half of lot number sixteen, of the first range south west of township Chicoutimi, containing fifty acres in superficies, more or less; bounded as follows, to wit.: in front by the line separating township Chicoutimi from township Bagot, in rear by the second range, on the north east side by Louis Simard's property or his representatives, and on the south west side by Eulogе Menard or his representatives—with the circumstances and dependencies.

7. The exact south west half of lot number seventeen, of the first range south west of township of Chicoutimi; bounded in front by the line of separation between townships Chicoutimi and Bagot, in rear by the second range, on the south west by the representatives of Louis Mathieu, on the north east by Gedeon Gagnon or his representatives—with the circumstances and dependencies.

8. The exact south west half of lot number eight, of the first range of township Bagot, containing fifty acres in superficies, more or less; bounded on the south west by Onesime Côté or his representatives, and on the north east by Abel Gagnon—with the circumstances and dependencies.

9. Lot number seventeen, of the second range, and lot number seventeen, of the third range south west in the township of Bagot; bounded on the south west by Aimé Gravelle, on the north east by Amable Chouinard—with the circumstances and dependencies.

10. Lots numbers twenty nine and thirty, of the fifth range south west or Rivière à Marse, in the

rivière à Marse, dans le township de Bagot—avec les bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances.

11. Le lot de terre numéro dix, du bloc D, dans le village de Bagotville ; borné en front à la rue Bagot, en profondeur à la rue Marse, et au sud-ouest à Damase Hudon, et au nord-est à Narcisse Lavoie—avec ses appartenances et dépendances.

13. Un terrain situé dans le village de Bagotville, comprenant les lots numéros un, deux, trois et quatre, du block N, ayant leur front à la rue Marse—avec leurs appartenances et dépendances.

14. Le lot numéro trois, du block W, dans le village de Bagotville, ayant son front à la rue du Cap —avec ses appartenances et dépendances.

15. Un terrain situé dans le village de Bagotville, comprenant les lots numéros quatre, cinq et six, à l'est de la rue Albert, dans le block W ; borné en front sur la rue Albert—avec les appartenances et dépendances de ce terrain.

16. Un terrain situé dans le village de Bagotville, comprenant les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept, du block V, à l'ouest de la rue Albert, et les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept, du même block, à l'est de la rue Elgin—avec les appartenances et dépendances de ce terrain.

17. Un terrain situé dans le village de Bagotville, comprenant les lots numéros neuf, dix, onze, douze, et les deux tiers ou environ des numéros sept et huit du block O, au sud de la rue du Cap ; joignant du côté sud-ouest à la rue Albert, et du côté nord-est à la rue Victoria—avec les appartenances et dépendances de ce terrain.

18. Un terrain situé dans le village de Bagotville, comprenant les lots numéros treize et quatorze, du block P, au sud de la rue du Cap ; joignant au nord-est à la rue Albert, et au sud-ouest au numéro quinze, du même block—avec ses appartenances et dépendances.

19. Un terrain situé dans le village de Bagotville, comprenant les lots numéros sept, huit, neuf, dix et onze, au nord de la rue du Cap, dans le block V ; joignant au nord-est à la rue Albert, et au sud-ouest au numéro douze, occupé par Benjamin Simard—avec les appartenances et dépendances de ce terrain.

20. Un terrain situé dans le village de Bagotville, comprenant les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six, du block W, faisant front à la rue Albert, et à l'est d'icelle—avec les appartenances et dépendances de ce terrain.

21. Un certain terrain de deux acres ou environ en superficie, situé dans le village de Bagotville, et joignant la ligne appelé " la ligne de la petite réserve " ci-devant occupé par Thomas Ratté, joignant de chaque côté au nord et au sud à Benjamin Simard—avec les dépendances et appartenances de ce terrain.

22. Un emplacement de forme irrégulière, situé dans le village de Bagotville, partie dans les rues Mars et Bagot, et partie au sud d'icelles, renfermé dans les limites qui suivent ; tenant par le nord-ouest au chemin qui passe entre ce terrain et les lots six et sept, du block M, par le sud-est à la Baie des Ha ! Ha, par le sud-ouest à William Price ou ses représentants, et par le nord-est à un terrain vacant—avec maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau de la division d'enrégistrement de Chicoutimi numéro un, à Chicoutimi, comme suit : les immeubles saisis et désignés ci-devant en premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième lieu, le VINGTIÈME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures du matin ; et ceux saisis et désignés ci-devant en treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième lieu, le VINGT ET UNIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref

township of Bagot—with the buildings thereon erected, appartenances and dependencies.

11. Lot number ten, of block D, in the village of Bagotville ; bounded in front by Bagot street, in rear by Marse street, on the south west by Damase Hudon, and on the north east by Narcisse Lavoie —with the appurtenances and dependencies.

13. A lot situate in the village of Bagotville, comprising lots numbers one, two, three and four, of block N, fronting on Marse street—with their appurtenances and dependencies.

14. Lot number three, of block W, in the village of Bagotville ; fronting on Cape street—with its appurtenances and dependencies.

15. A lot situate in the village of Bagotville, comprising lots numbers four, five and six, to the east of Albert street, in block W ; bounded in front by Albert street—with the appurtenances and dependencies of this lot.

16. A lot situate in the village of Bagotville, comprising lots numbers one, two, three, four, five, six and seven, of block V, west of Albert street, and lots numbers one, two, three, four, five, six and seven, of the same block, east of Elgin street —with the appurtenances and dependencies of this lot.

17. A lot situate in the village of Bagotville, comprising lots numbers nine, ten, eleven, twelve and two thirds or thereabouts of lots numbers seven and eight of block O, south of Cape street ; bounded on the south west side by Albert street, and on the north east side by Victoria street— with the appurtenances and dependencies of this lot.

18. A lot situate in the village of Bagotville, comprising lots numbers thirteen and fourteen, of block P, south of Cape street ; bounded on the north east by Albert street, on the south west by number fifteen, of the same block—with its appurtenances and dependencies.

19. A land situate in the village of Bagotville, comprising lots seven, eight, nine, ten and eleven, on the north of Cape street, in block V ; bounded on the north east by Albert street, on the south west by number twelve, occupied by Benjamin Simard—with the appurtenances and dependencies of this lot.

20. A lot situate in the village of Bagotville, comprising lots numbers one, two, three, four, five and six, of block W ; bounded in front by Albert street, and on the east thereof—with the appurtenances and dependencies of this lot.

21. A certain lot of two acres or thereabouts in superficies, situate in the village of Bagotville, and adjoining the line called " the little reserve line, " formerly occupied by Thomas Ratté, bounded at both sides on the north and south by Benjamin Simard—with the appurtenances and dependencies of the said lot.

22. A lot of irregular outline, situate in the village of Bagotville, partly on Mars and Bagot streets, and partly to the south thereof, comprised within the following limits ; bounded on the north west by the road passing between this lot and lots six and seven, of block M, on the south east by Ha ! Ha ! Bay, on the south west by William Price or his representatives, and on the north east by a vacant lot—with a house and oubuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Chicoutimi number one, at Chicoutimi, as follows : the lots seized and firstly, secondly, thirdly, fourthly, fifthly, sixthly, seventhly, eighthly, ninthly, tenthly and eleventhly above described, on the TWENTIETH day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon ; and those seized and thirteenthly, fourteenthly, fifteenthly, sixteenthly, seventeenthly, eighteenthly, nineteenthly, twentiethly, twenty firstly and twenty secondly above described, on the TWENTY FIRST day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the

rapportable le premier jour du mois d'octobre prochain.

O. BOSSÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Chicoutimi, 9 avril 1879. 3385 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir : THOMAS MARTEL, du No. 2287. village de Chicoutimi, charron, Demandeur ; contre GEORGE DELAGE DIT LAVIGUEUR, de la ville d'Ottawa, en la province d'Ontario, Défendeur.

Un emplacement situé dans le village d'Hébertville, contenant environ un arpent de terre en superficie ; et borné en front au chemin du gouvernement, en arrière à la réserve des moulins, d'un côté à Ovide Ouellet ou ses réprésentants, et de l'autre côté à Elisée Labrie ou ses réprésentants—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées, appartenances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enrégistrement de Chicoutimi, numéro deux, à Hébertville, le VINGT-SEPTIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

O. BOSSÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Chicoutimi, 12 avril 1879. 3483 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

forenoon. Said writ returnable the first day of October next.

O. BOSSÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, 9th April, 1879. 3386

[First published, 19th April, 1879.]

FIERIFACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit : THOMAS MARTEL, of No. 2287. the village of Chicoutimi, wheel-wright, Plaintiff; against GEORGE DELAGE DIT LAVIGUEUR, of the town of Ottawa, in the province of Ontario, Defendant.

A lot of land situate in the village of Hébertville, containing about one arpent of land in superficial extent ; bounded in front by the government road, in rear by the mill reserve, on one side by Ovide Ouellet or his representatives, and on the other side by Elisé Labrie or his representatives—with a house and outbuildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Chicoutimi, number two, at Hebertville, on the TWENTY SEVENTH day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of October next.

O. BOSSÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, 12th April, 1879. 3484

[First published, 19th April, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : ROMUALD TASSÉ, No. 184. Demandeur ; contre GEORGE HOULE, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-George de Henryville, dans le district d'Iberville, connue et désignée comme étant la moitié nord du lot numéro vingt-quatre, de la première concession de la seigneurie de Noyan, depuis la rivière Richelieu, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par la rivière Richelieu, à l'est en profondeur par le chemin du Petit Rang Saint-Louis, du côté sud par la moitié sud du dit lot numéro vingt-quatre, appartenant à Michaël Barry, et du côté nord par Robert Wright—avec une maison, une remise et une étable dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-George de Henryville, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 28 mai 1879. 4671 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas,* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: ROMUALD TASSÉ, Plain-No. 184. tiff ; against GEORGE HOULE, Defendant.

A farm situate in the parish of Saint George de Henryville, in the district of Iberville, known and described as being the north half of the lot number twenty four, of the first concession of the seigniory of Noyan, from the river Richelieu, containing two arpents in front by twenty eight arpents in depth, more or less ; bounded in front by the river Richelieu, to the east in depth by the road of the Petit Rang Saint Louis, on the south side by the south half of the said lot number twenty four, belonging to Michael Barry, and on the north side by Robert Wright—with a house shed and stable thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint George de Henryville, on the THIRD day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty third day of October next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 28th May, 1879. 4672

[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } GEDEON FREDETTE,
No. 185. } Demandeur ; contre
JOSEPH BISAILLON, Défendeur.

La moitié sud du lot de terre désigné sous le numéro cinquante-neuf, et situé au côté ouest de la rue Champlain, en la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, la dite moitié sud contenant trente-six pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur ; et étant bornée en front vers l'est par la dite rue Champlain, en profondeur par Jean-Baptiste Simard ou ses représentants, du côté sud par les représentants de feu Edouard Gettings, et du côté nord par la moitié nord du dit lot numéro cinquante - neuf, appartenant à Antoine Soutière ou représentants —avec une maison et une écurie dessus construites, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous le numéro 156.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 20 mai 1879. 4611 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } LOUIS HORMISDAS
No. 156. } TRUDEAU, Demandeur ; contre JULIEN GENDREAU, fils, Défendeur.

Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-George de Henryville, district d'Iberville, connu comme étant partie du lot No. huit, de la première concession de la seigneurie de Sabrevois, bornage de Westover, de la contenance de deux arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front à l'est par le chemin public conduisant de Henryville à Iberville, à l'ouest et du côté sud par Julien Gendreau, père ou représentants, et du côté nord par Nazaire Gaboriau—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-George de Henryville, le VINGT-NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 17 mai 1879. 4445 2

[Première publication, 24 mai 1879.]

Ventes par le Shérif--Kamouraska

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bret.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } GEDEON FREDETTE,
No. 185. } Plaintiff ; against
JOSEPH BISAILLON, Defendant.

The south half of the lot of land described under the number fifty nine, and situate on the west side of Champlain street, in the town of Saint Johns, district of Iberville, the said half containing thirty six feet in front by one hundred and forty four feet in depth ; and being bounded in front to the east by the said Champlain street, in depth by Jean Baptiste Simard or representatives, on the south side by the representatives of the late Edouard Gettings, and on the north side by the north half of the said lot number fifty nine, belonging to Antoine Soutière or representatives —with a house and stable thereon erected, known on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under number 156.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the SECOND day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourteenth day of October next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 20th May, 1879. 4612

[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } LOUIS HORMISDAS
No. 156. } TRUDEAU, Plaintiff ; against JULIEN GENDREAU, *fils*, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint George de Henryville, district of Iberville, known as being a part of the lot No. eight, of the first concession of the seigniory of Sabrevois, Westover's survey, containing two arpents in front by fourteen arpents in depth, more or less ; bounded in front to the east by the public road leading from Henryville to Iberville, to the west and on the south side by Julien Gendreau, *père*, or representatives, and on the north side by Nazaire Gaboriau—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint George de Henryville, on the TWENTY NINTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of October next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 17th May, 1879. 4446

[First published, 24th May, 1879.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir : } EDOUARD OUELLET,
No. 3957. } cultivateur, de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, Demandeur ; contre THOMAS PELLETIER, écuyer, notaire, de la paroisse des Trois-Pistoles, et FLORIAN LEBEL, ci-devant cultivateur, et maintenant commis-marchand, de la cité de Montréal, tous deux actuellement du village de Kamouraska, conjointement et solidairement, Défendeurs, c'est-à-savoir :

1. Un circuit ou lopin de terre sis et situé au premier rang de la paroisse Saint-Louis de Kamouraska, de la contenance d'environ neuf arpents en superficie ; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud à Thémistocle *alias* Simon Dionne, au sud-ouest à Joseph Lajoie, et au nord-est à Pierre Desjardins—sans bâtisses, mais avec les appartenances et dépendances.

2. Un terrain ou emplacement situé près de l'église, au premier rang de la paroisse Saint-Louis de Kamouraska, contenant soixante pieds de front sur soixante-dix pieds de profondeur, plus ou moins ; borné par le sud-est au chemin public du premier rang, par le nord-ouest et nord-est à Henri Garon, écuyer, et par le sud-ouest à Zéphirin Perrault, écuyer—avec une maison et une autre bâtisse dessus construites, appartenances et dépendances.

A la charge par l'adjudicataire de payer à Dame veuve Charles Casgrain, de la Rivière-Ouelle, une rente annuelle constituée de vingt-quatre piastres par année, payable dans le cours de l'automne de chaque année.

3. Un terrain sis et situé au premier rang des concessions de la seigneurie de Kamouraska, en la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, de la contenance d'environ trois quarts d'arpent de front sur un arpent et demi, plus ou moins de profondeur ; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au chemin public du premier rang, au nord-est à Michael Carroll, et au sud-ouest à la petite route qui conduit au fleuve—avec maison et hangard dessus construits, circonstances et dépendances.

4. Un autre terrain sis et situé au même endroit, de la contenance d'environ cent pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir pour se rendre au fleuve ; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au chemin public du premier rang, au nord-est à la petite route, et au sud-ouest à Dame veuve Thomas Word—avec maison dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Une terre sise et située au premier rang de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, contenant deux arpents de front sur trente-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; et bornée au nord-ouest au chemin public du premier rang, au sud-est au fronteau des terres du deuxième rang, au sud-ouest à Charles Tremblay ou représentant et à Joseph Langlais, et au nord-est à Octave Lévesque — avec une maison, étable, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dependances. Les cinq immeubles ci-dessus décrits appartenant au défendeur Thomas Pelletier, écuyer.

Pour être vendus, comme suit, savoir : le lot No. 1, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, le VINGT-SIXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi; et les lots Nos. 2, 3, 4 et 5, à mon bureau, au palais de justice, au village de Kamouraska, le dit VINGT-SIXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures avant midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

F. A. SIROIS,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Village de Kamouraska, 23 juillet 1879. 6095
[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit : } EDOUARD OUELLET,
No. 3957. } farmer, of the parish of Saint Louis de Kamouraska, Plaintiff; against THOMAS PELLETIER, esquire, notary, of the parish of Trois Pistoles, and FLORIAN LEBEL, heretofore farmer, and now merchant's clerk, of the city of Montreal, both actually of the village of Kamouraska, joint and several Defendants, to wit :

1. A circuit or lot of land situate in the first range of the parish of Saint Louis de Kamouraska, containing about nine arpents in superficial extent ; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by Themistocle *alias* Simon Dionne, on the south west by Joseph Lajoie, and on the north east by Pierre Desjardins—without any buildings, but with the appurtenances and dependencies.

2. A lot situate and being near the church, in the first range of the parish of Saint Louis de Kamouraska, containing sixty feet in front by seventy feet in depth, more or less ; bounded on the south east by the main road of the first range, on the north west and north east by Henri Garon, esquire, and on the south west by Zephirin Perrault, esquire—with a house and another building thereon erected, appurtenances and dependencies.

Subject to the charge upon the purchaser of paying to Mrs. widow Charles Casgrain, of River Ouelle, an annual constituted rent of twenty four dollars a year, payable in the course of the fall of every year.

3. A lot situate in the first range of the concessions of the seigniory of Kamouraska, in the parish of Saint Louis de Kamouraska, containing about three quarters of an arpent in front by one arpent and a half in depth, more or less ; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the main road of the first range, on the north east by Michael Carroll, and on the south west by the little road leading to the river—with the house and hangard thereon erected, circumstances and dependencies.

4. Another lot situate and being in the same place, measuring about one hundred feet in front by the depth there may be going to the river; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the public road of the first range, on the north east by the little road, and on the south west by Mrs. widow Thomas Word—with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

5. Another land situate and being in the first range of the parish of Saint Louis de Kamouraska, containing two arpents in front by thirty eight arpents in depth, more or less ; bounded on the north west by the main road of the first range, on the south east by the front of the lands of the second range, on the south west by Charles Tremblay or representative and by Joseph Langlais, and on the north east by Octave Levesque—with a house, stable, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. The five lots hereinabove described belonging to the defendant Thomas Pelletier, esquire.

To be so'd as follows, to wit : lot No. 1, at the parochial church door of the parish of Saint Louis de Kamouraska, on the TWENTY SIXTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lots Nos. 2, 3, 4 and 5, at my office, in the court house, in the village of Kamouraska, on the said TWENTY SIXTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of Decemoer next.

F. A. SIROIS,
She ift.

Sheriff's Office.
Village of Kamouraska, 23rd July, 1879. 6096
[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } L'HONORABLE ISI-
No. 237. } DORE THIBEAU-

DEAU, de la cité de Québec, L'HONORABLE JOSEPH ROSAIRE THIBEAUDEAU, de la cité de Montréal, et ALFRED THIBEAUDEAU, de Manchester, (Angleterre), tous trois marchands, faisant affaires comme tels en société, en la cité de Québec, sous la raison sociale de Thibeaudeau, Frères et Compagnie, Demandeurs ; contre VENERAND COTÉ, marchand, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte, dans le district de Kamouraska, Défendeur, c'est-à-savoir :

1. Une terre sise et située en le premier rang de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte, de deux arpents de front sur douze arpents de profondeur, partant du fleuve Saint-Laurent à aller au chemin Royal ; et ensuite trois arpents et sept perches de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud aux terres du second rang, à l'est à la route de l'église, et à l'ouest à Achille Bertrand —avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Avec réserve des emplacements enclavés dans la dite terre appartenant à Cléophas Côté, Edouard Côté, Appolinaire Grenier, écuyer, médecin, Jean-Baptiste Bélanger, Jean Lemieux, Félix Rouleau et Joseph Desloriers.

2. Une autre terre sise et située en le deuxième rang des concessions de la dite paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte, contenant trois arpents et sept perches de front sur environ vingt arpents de profondeur ; bornée au sud-ouest à Zéphirin Côté, au nord-est à la route de l'église, au nord au premier rang, au sud à Jean Côté— circonstances, appartenances et dépendances.

Avec réserve de deux emplacements appartenant à Simon Mourency et à Louis Beaubien.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

F. A. SIROIS,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Village de Kamouraska, 23 juillet 1879. 6097

[Première publication, 26 juillet 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Dans la Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } DAME MARIE BARD,
No. 175. } veuve de feu Pierre

Pelletier, en son vivant, marchand, de la paroisse de Saint-Paschal, Demanderesse ; contre JEAN-BAPTISTE LEBEL, cultivateur, de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, Défendeur, c'est à savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, de vingt-six perches ou environ sur trente-cinq ou trente-six arpents de profondeur ; bornée au nord à Elie Dionne, au sud à Elie Pelletier et Lambert Thibault, au nord-est à Firmin Dumais, et au sud-ouest à Cyriac Thibault—avec bâtisses, s'il y en a, circonstances appartenances et dépendances.

2. Une terre d'un arpent et demi ou environ de front sur environ trente-cinq à trente-six arpents de profondeur, sise et située en la dite paroisse de Saint-Louis de Kamouraska ; bornée au nord à Alexandre Ouellet, au sud à la Montagne qui s'y rencontre, au nord-est à Philippe Hudon dit Beaulieu, au sud-ouest à George Beaulieu—avec aussi les bâtisses s'il y en a, circonstances, appartenances et dépendances ; distraction faite toutefois des parties des dits immeubles mentionnées dans les oppositions afin de distraire de Thomas

FIERI FACIAS.

In the Superior Court.

Kamouraska, to wit : } THE HONORABLE ISI-
No. 237. } DORE THIBEAU-

DEAU, of the city of Quebec, the HONORABLE JOSEPH ROSAIRE THIBEAUDEAU, of the city of Montreal, and ALFRED THIBEAUDEAU, of Manchester, (England), all three merchants, doing business as such in partnership in the city of Quebec, under the style and firm of Thibeaudeau, Frères & Compagnie, Plaintiff ; against VENERAND COTÉ, merchant, of the parish of Saint Jean Baptiste de l'Isle Verte, in the district of Kamouraska, Defendant, to wit :

A land situate and being in the first range of the parish of Saint Jean Baptiste de l'Isle Verte, of two arpents in front by twelve arpents in depth, starting from the river Saint Lawrence going to the Queen's highway ; and from thence three arpents and seven perches in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the lands of the second range, on the east by the road called *Route de l'Eglise*, and on the west by Achille Bertrand— with a house, barn and stable thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

Reserving therefrom the lots enclosed in the said land belonging to Cleophas Côté, Edouard Côté, Appolinaire Grenier, esquire, physician, Jean Baptiste Bélanger, Jean Lemieux, Félix Rouleau and Joseph Desloriers.

2. Another land situate and being in the second range of the parish of Saint Jean Baptiste de l'Isle Verte, containing three arpents and seven perches in front by about twenty arpents in depth ; bounded on the south west by Zephirin Côté, on the north east by the road called *Route de l'Eglise*, on the north by the first range, on the south by Jean Côté—circumstances, appurtenances and dependencies.

Reserving the lots belonging to Simon Mourency and to Louis Beaubien.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Baptiste de l'Isle Verte, on the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of December next.

F. A. SIROIS,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Village of Kamouraska, 23rd July, 1879. 6098

[First published, 26th July, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

In the Superior Court.

Kamouraska, to wit : } DAME MARIE BARD,
No. 175. } widow of the late

Pierre Pelletier, in his lifetime, merchant, of the parish of Saint Paschal, Plaintiff ; against JEAN BAPTISTE LEBEL, farmer, of the parish of Saint Louis de Kamouraska, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Saint Louis de Kamouraska, of twenty six perches in width or thereabouts by thirty five or thirty six arpents in depth ; bounded on the north by Elie Dionne, on the south by Elie Pelletier and Lambert Thibault, on the north east by Firmin Dumais, and on the south west Cyriac Thibault—with the buildings if any, circumstances, appurtenances and dependencies.

2. A land of one arpent and a half or thereabouts in front by thirty five to thirty six arpents in depth, situate and being in the parish of Saint Louis de Kamouraska ; bounded on the north by Alexandre Ouellet, on the south by the Mountain there being, on the north east by Philippe Hudon *dit* Beaulieu, on the south west by George Beaulieu—with the buildings if any, circumstances, appurtenances and dependencies ; reserving however therefrom all the portions thereof mentioned in the oppositions *afin de dis*

LeBel et Alexandre LeBel, savoir : par le dit Thomas LeBel, un arpent (l'arpent est) de front sur toute la profondeur de l'immeuble ci-haut décrit en premier lieu, et par le dit Alexandre LeBel, un certain terrain situé en le deuxième rang des concessions de la seigneurie de Kamouraska, contenant un arpent et demi de front sur dix-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; borné au nord partie à Alexandre Ouellet et partie à Joseph Raimond, au sud à la Montagne, au sud-ouest à George Hudon, et au nord-est à Philippe Hudon—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de Saint-Louis de Kamouraska, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 16 juillet 1879. 5911 2
[Première publication, 19 juillet 1879.]

traire of Thomas Lebel, and Alexandre LeBel, to wit: by the said Thomas LeBel, one arpet (th ue east arpent) in front by the whole depth of thet lo firstly above described, and by the said Alexandre LeBel, a certain land situate in the second range of concessions of the seigniory of Kamouraska, containing one arpent and a half in front by eighteen arpents in depth, more or less ; bounded on the north partly by Alexandre Ouellet, and partly by Joseph Raimond, on the south by the Mountain, on the south west by George Hudon, and on the north east by Philippe Hudon—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Louis de Kamouraska, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 16th July, 1879. 5912
[First published, 19th July, 1879.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.

District de Montmagny, } LOUIS HENRI
No. 9. } LBLAIS, écuyer,

avocat, du village de Montmagny ; contre JOSEPH HONORE LANGLOIS DIT ST. JEAN, cultivateur, de la paroisse de Saint-Pierre de la Rivière du Sud, savoir :

1. Une terre sise et située dans la deuxième concession au sud de la Rivière du Sud, dans la paroisse de Saint-Pierre, de figure irrégulière, désignée au cadastre et livre de renvois officiels du comté de Montmagny, pour la dite paroisse de Saint-Pierre, comme le No. 191 ; bornée vers le nord-est par le No. 190, vers le sud-ouest par le No. 192, vers le nord par les Nos. 176 et 177, vers le sud par les Nos. 377, 378 et 379, contenant en superficie cent dix-neuf arpents et cinquante-cinq perches (119.55—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre à bois sise et située même paroisse dans la quatrième concession au sud de la dite Rivière du Sud, de figure irrégulière, connue au livre de renvoi et sur le plan officiel sous le No. 405 ; bornée vers le nord-est par le No. 404, vers le sud-ouest par le No. 406, vers le nord par les Nos. 361 et 362, et vers le sud par la ligne limitative entre cette paroisse et le township Armagh, contenant en superficie quatre-vingt-cinq arpents et soixante perches (85.60.)

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre de la Rivière du Sud, JEUDI, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit

Sheriff's Sale.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court.

District of Montmagny, } LOUIS HENRI
No. 9. } LBLAIS, esquire,

advocate, of the village of Montmagny ; against JOSEPH HONORÉ LANGLOIS DIT SAINT-JEAN, farmer, of the parish of Saint Pierre de la Rivière du Sud, to wit :

A land situate and being in the second concession south of the River du Sud, in the parish of Saint Pierre, of irregular outline, designated on the official plan and in the book of reference for the county of Montmagny, for the said parish of Saint Pierre, as No. 191 ; bounded on the north east by No. 190, on the south west by No. 192, on the north by Nos. 176 and 177, and on the south by Nos. 377, 378 and 379, containing in superficial extent one hundred and nineteen arpents and fifty five perches (119.55) —with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A woodland situate and being in the same parish, in the fourth concession, south of the said River du Sud, of irregular outline, designated on the official plan and in the book of reference aforesaid, as No. 405 ; bounded on the north east by No. 404, on the south west by No. 406, on the north by Nos. 361 and 362, and on the south by the boundary line between that parish and the township of Armagh, containing in superficial extent eighty five arpents and sixty perches (85.60).

To be sold at the church door of the parish of Saint Pierre de la Rivière du Sud, on THURSDAY, the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER

bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

J. D. LEPINE.

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 19 juillet 1879. 6033
[Première publication, 26 juillet 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.
Cour Supérieure.

District de Montmagny, No. 49. } LOUIS AUDET dit LAPOINTE, de la paroisse de Saint-Jean Port Joly, marchand ; contre LOUIS PELERIN, du township Ashford, cultivateur, savoir :

Une terre de cinquante acres en superficie, étant la partie sud du No. 13, dans le rang A, du township Ashford ; borné en front à l'ouest à la route Elgin, au sud au No. 14, appartenant à Auguste Pelletier, au nord à George Pelletier, et à l'est à une ligne centrale—avec une maison, grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enrégistrement du comté de l'Islet, en la paroisse de Saint-Jean Port Joly, MERCREDI, le TREIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'août prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 12 juillet 1879. 5841 2
[Première publication, 19 juillet 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.

District de Québec, No. 205. } ANTOINE PAQUET, de la cité de Québec, marchand ; contre FRANÇOIS METIVIER, navigateur, du village de Montmagny, savoir :

Un terrain de forme irrégulière, situé dans le village de Montmagny, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour le village de Montmagny, sous le No. 148 ; borné vers le nord par la rue Saint-Aldriac, vers le sud par le No. 147, vers le sud-ouest par le No. 147, vers le nord-est par le No. 149, contenant en superficie huit mille six cent soixante et onze pieds, mesure française (8671), égal à vingt-six perches et deux cent quarante-sept pieds en superficie, mesure française (26-247)—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A la charge d'une rente annuelle et constituée de trois piastres au capital de cinquante piastres en faveur de Godefroy Létourneau, cultivateur, du village de Montmagny.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, JEUDI, le VINGT ET UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 12 avril 1879. 3391 3
[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.

District de Montmagny, No. 358. } CYPRIEN CAOUETTE, ci-devant du township Garneau, maintenant de la paroisse de Saint-Aubert, cultivateur ; contre ELIE CHOUINARD, du township Garneau, paroisse Sainte-Perpétue, savoir :

1. Un lot de terre situé en le rang lettre A, du township Garneau, en le comté de l'Islet, étant le No. 24 et partie du No. 23, contenant quatre arpents et huit perches de front ou environ, sur vingt-cinq acres de profondeur ; bornée comme suit : au nord-ouest aux représentants de feu Pascale Thériault, au sud au terrain ci-après désigné, au sud-ouest au bout de sa profondeur, et au nord-est au chemin Elgin—avec la maison,

next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of December next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 19th July, 1879. 6034
[First published, 26th July, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.
Superior Court.

District of Montmagny, No. 49. } LOUIS AUDET dit LAPOINTE, of the parish of Saint Jean Port Joly, merchant ; against LOUIS PELERIN, of township Ashford, farmer, to wit :

A land of fifty acres in superficies, being the south part of No. 13, in range A, of township Ashford ; bounded in front to the west by the Elgin road, on the south by No. 14, belonging to Auguste Pelletier, on the north by George Pelletier, and on the east by a central line—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of L'Islet, in the parish of Saint Jean Port Joly, on WEDNESDAY, the THIRTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of August next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 12th July, 1879. 5842
[First published, 19th July, 1879].

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court.

District of Quebec, No. 205. } ANTOINE PAQUET, of the city of Quebec, merchant ; against FRANÇOIS METIVIER, mariner, of the village of Montmagny, to wit :

A land of irregular outline situate in the village of Montmagny, known in the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of Montmagny, for the village of Montmagny, as No. 148 ; bounded on the north by Saint Aldriac street, on the south by No. 147, on the south west by No. 147, and on the north east by No. 149, containing in superficial extent eight thousand six hundred and seventy one (8671) feet, french measure, equivalent to twenty six perches and two hundred and forty seven feet (26-247) in superficies french measure—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge a constituted annuel rent of three dollars on the capital of fifty dollars in favor of Godefroi Letourneau, farmer, of the village of Montmagny.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 12 April, 1879. 3392
[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court.

District of Montmagny, No. 358. } CYPRIEN CAOUETTE, heretofore of the township of Garneau, now of the parish of Saint Aubert, farmer ; against ELIE CHOUINARD, of the township Garneau, parish of Sainte Perpétue, to wit :

1. A lot of land situate in the range letter A, of the township of Garneau, in the county of l'Islet, being No. 24 and part of No. 23, containing four arpents and eight perches in front or thereabouts, by twenty five acres in depth ; bounded as follows : on the north west by the representatives of the late Pascale Theriault, on the south by the land hereinafter designated, on the south west by the end of the depth, and on the north east by

grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre portant le No. 25, situé dans les rang, township et comté susdits, contenant cent acres en superficie ; borné au nord-ouest au terrain ci-dessus désigné, au sud-est au terrain ci-après désigné, au sud-ouest au bout de la profondeur, et au nord-est au chemin Elgin—sans bâtisses.

3. Un terrain de deux arpents de front sur vingt-cinq acres de profondeur, situé dans les rang, township et comté susdits, et faisant partie du lot No. 26 ; borné au nord-ouest au terrain ci-dessus désigné, au sud-est à la veuve Henri Lizotte, au sud-ouest au bout de la profondeur, et au nord-est au chemin Elgin—sans bâtisses.

4. Un lot de terre portant le No. 29, situé dans les rang, township et comté susdits, contenant cent acres en superficie ; borné au nord-ouest à David Lizotte, au sud-est au lot No. 30, au sud-ouest au bout de la profondeur, et au nord-est au chemin Elgin—sans bâtisses.

5. Tous les droits et prétentions que le défendeur peut avoir dans et sur un lot de terre portant le No. 38, situé dans les rang, township et comté susdits, contenant cent acres en superficie ; et borné au nord-ouest à Elzéar Fournier, au sud-est au lot No. 39, au sud-ouest au bout de la profondeur, et au nord-est au chemin Elgin—circonstances et dépendances.

6. Un lot de terre portant le No. 16, situé en le rang A, du township Lafontaine, contenant cent acres en superficie ; borné au nord-ouest à Joseph Fortin, au sud-est à Amable Fortin, au sud-ouest au chemin Elgin, et au nord-est au bout de la profondeur—sans bâtisses.

7. La juste moitié sud-est d'un lot de terre portant le No. 28, situé dans le rang A, du township Lafontaine, contenant cinquante acres en superficie ; borné au nord-ouest aux représentants de feu Jacob Thériault, au sud-est au terrain ci-après désigné, au sud-ouest au chemin Elgin, et au nord-est au bout de la profondeur—sans bâtisses.

8. Un lot de terre portant le No. 29, situé en le dit rang A, du township Lafontaine, contenant cent acres en superficie ; borne au nord-ouest au terrain ci-dessus désigné, au sud-est au lot No. 30, au sud-ouest au chemin Elgin, et au nord-est au bout de la profondeur—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, dans la paroisse de Saint-Jean Port-Joli, JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour d'octobre prochain.

J. D LÉPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 17 mai 1879. 4449 2

[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, No. 6. } LE REVEREND CHARLES ALLYRE COLLET, prêtre, de la cité de Québec ; contre JOSEPH GUENETTE, de la paroisse de Saint-Charles, cultivateur, savoir :

Trois arpents de terre de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, situés en la paroisse de Saint-Charles, comté de Bellechasse ; bornés en front au nord de la rivière Boyer, au sud au bout de la dite profondeur par Pierre Lemelin ; joignant d'un côté au sud-ouest à Vital Couture, fils, et de l'autre côté au nord-est à la veuve David Lapierre—avec la maison, grange et autres bâ

the Elgin road—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land being No. 25, situate in the range, township and county aforesaid, containing one hundred acres in superficial extent ; bounded on the north west by the land hereinabove described, on the south east by the property hereinafter described, on the south west by the end of the said depth, and on the north east by the Elgin road—without buildings.

3. A lot of land of two arpents in front by twenty five acres in depth, situate in the range, township and county aforesaid, forming part of lot No. 26 ; bounded on the north west by the property hereinabove described, on the south east by the widow Henri Lizotte, on the south west by the end of the depth, and on the north east by the Elgin road—without buildings.

4. A lot of land being No. 29, situate in the range, township and county aforesaid, containing one hundred acres in superficial extent ; bounded on the north west by David Lizotte, on the south east by No. 30, on the south west by the end of the depth, and on the north east by the Elgin road—without buildings.

5. All the right, title and claims which the defendant may have in or to a lot of land bearing the No. 38, situate in the range, township and county aforesaid, containing one hundred acres in superficies ; bounded on the north west by Elzear Fournier, on the south east by lot No. 39, on the south west by the end of the depth, and on the north east by the Elgin road—circumstances and dependencies.

6. A lot of land being No. 16, situate in the range A, of the township Lafontaine, containing one hundred acres in superficial extent ; bounded on the north west by Joseph Fortin, on the south east by Amable Fortin, on the south west by the Elgin road, and on the north east by the end of the depth—without buildings.

7. The exact south east half of a lot of land No. 28, situate in the range A, of the township Lafontaine, containing fifty acres in superficial extent ; bounded on the north west by the representatives of the late Jacob Thériault, on the south east by the property hereinafter described, on the south west by the Elgin road, and on the north east by the end of the depth—without buildings.

8. A lot of land being No. 29, situate in the said range A, of the township Lafontaine, containing one hundred acres in superficial extent ; bounded on the north west by the lot hereinabove described, on the south east by lot No. 30, on the south west by the Elgin road, and on the north east by the end of the depth—without buildings.

To be sold at the registry office for the county of l'Islet, in the parish of Saint Jean Port Joly, on THURSDAY, the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of October next.

J. D. LÉPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 17th May, 1879. 4450

[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, No. 6. } THE REVEREND CHARLES ALLYRE COLLET, priest, of the city of Quebec ; against JOSEPH GUENETTE, of the parish of Saint Charles, farmer, to wit :

Three arpents of land in front by forty arpents in depth, more or less, situate in the parish of Saint Charles, county of Bellechasse ; bounded in front to the north by the river Boyer, on the south at the end of the said depth by Pierre Lemelin, on one side to the south west by Vital Couture, junior, and on the other side to the north east by Mrs. widow David Lapierre—with the house, barn and

tisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Charles, JEUDI, le VINGT ET UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 12 avril 1879. 3389 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit.

District de Montmagny, No. 364. } NAPOLÉON GEORGES GUAY, maître boulanger, de la paroisse de Saint Romuald; contre FRANÇOIS GAUDREAU, pilote, de la paroisse du Cap Saint-Ignace, savoir :

Un emplacement situé en la paroisse du Cap Saint-Ignace, première concession du fleuve Saint-Laurent, de figure irrégulière, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse du Cap Saint-Ignace, sous le No. 378 ; borné au nord-est et au sud par le No. 377, au sud-ouest par le No. 380, et au nord par un chemin public, contenant en superficie trente-cinq perches et cent quatre-vingt pieds(35–180)—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse du Cap Saint-Ignace, JEUDI, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'octobre prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 23 mai 1879. 4627 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit du comté de l'Islet.

District de Montmagny, No. 2734. } FRANÇOIS CARON, de la paroisse de Saint-Aubert, marchand; contre MICHEL DUVAL, de la paroisse Saint-Pamphile, cultivateur, savoir :

Un terrain situé en le rang lettre A, du township Dionne, en le comté de l'Islet, faisant partie du lot No. 27, contenant un arpent et demi de front sur vingt-cinq acres de profondeur; borné au nord-ouest à Frédérick Robichaud, au sud-est à Lazare Thiboutot et Prospère l'Etoile dit l'Italien, au sud-ouest à la route Elgin, et au nord-est au bout de la profondeur—avec la maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A distraire de ce terrain, un demi arpent de terre de front sur un arpent et demi, plus ou moins, de profondeur, appartenant à Prospère l'Etoile dit l'Italien, suivant son titre.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, dans la paroisse de Saint-Jean Port-Joli, JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 17 mai 1879. 4451 2

[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.

District de Québec : No. 68. } JOSEPH OVIDE TOUSIGNANT, écuyer, avocat, de la cité de Québec, tant en son propre et privé nom, qu'en sa qualité de tuteur duement élu en justice à Marie Sophie Rebecca Tousignant, Joseph Ovide Ulric Tousignant et Jean Thomas Arthur Tousignant, ses trois enfants mineurs issus de

outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Charles, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the third day of September next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 12th April, 1879. 3390

[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court.

District of Montmagny, No. 364. } NAPOLEON GEORGES GUAY, master baker, of the parish of Saint Romuald ; against FRANÇOIS GAUDREAU, pilot, of the parish of Cap Saint Ignace, to wit :

A lot situate in the parish of Cap Saint Ignace, first concession from the river Saint Lawrence, of irregular outline, known on the official plan and in the book of reference for the cadastre of the county of Montmagny, for the parish of Cap Saint Ignace, as No. 378; bounded on the north east and south by No. 377, on the south west by No. 380, on the north by public road, containing in superficial extent thirty five perches and one hundred and eighty feet (35–180)—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Cap Saint Ignace, on THURSDAY, the SECOND day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the ninth day of October next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 23rd May, 1879. 4628

[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court of the county of l'Islet.

District of Montmagny, No 2734. } FRANÇOIS CARON. of the parish of Saint Aubert, merchant ; against MICHEL DUVAL, of the parish of Saint Pamphile, farmer, to wit :

A land situate inrange letter A, of township Dionne, in the county of l'Islet, forming part of lot No. 27, containing one arpent and a half in front by twenty five acres in depth ; bounded on the north west by Frederick Robichaud, on the south east by Lazare Thiboutot and Prospère l'Etoile dit L'Italien, on the south west by the Elgin road, and on the north east by the end of the depth—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies ; reserving therefrom one half arpent in front by one arpent and a half, more or less in depth, belonging to Prospere l'Etoile dit l'Italien, according to his title deeds.

To be sold at the registry office, for the county of l'Islet, in the parish of Saint Jean Port Joly, on THURSDAY, the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of October next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 17th May, 1879. 4452

[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court.

District of Quebec : No. 68. } JOSEPH OVIDE TOUSIGNANT, esquire, advocate, of the city of Quebec, both in his own name and in his quality of tutor duly appointed to Marie Sophie Rebecca Tousignant, Joseph Ovide Ulric Tousignant and Jean Thomas Arthur Tousignant, his three minor children, issue of his marriage

son mariage avec feue Dame Sophia Charlotte Young, son épouse, seigneur et propriétaire en possession de la seigneurie de La Durantaye ou Saint-Vallier; contre THOMAS GAGNÉ, ci-devant de la paroisse de Saint-Raphael, maintenant de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, cultivateur, savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Raphael, dans le rang Sainte-Marguerite, étant le septième rang de la seigneurie Saint-Vallier, d'un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au nord aux terres du rang Sainte-Catherine, au sud aux terres du rang Sainte-Marie Anne, au nord-est à François Xavier Bernard, et au sud-ouest à Nazaire Doiron—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Raphaël, dans le rang Sainte-Louise, étant le neuvième rang de la seigneurie Saint-Vallier, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au nord aux terres du rang Sainte-Marie Anne, au sud aux terres du rang Saint-Jacques, au nord-est à Joseph Aubé, et au sud-ouest à Joseph Dubreuil—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de Saint-Raphaël, SAMEDI, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 17 mai 1879. 4447_2

[Première publication, 23 mai 1879.]

with the late Dame Sophia Charlo..e Young, his wife, seignior and proprietor in possession of the seigniory of La Durantaye or Saint Vallier ; against THOMAS GAGNE, heretofore of the parish of Saint Raphael, now of the parish of Saint Joseph de Levis, farmer, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Raphael, in the Sainte Marguerite range, being the seventh range of the seigniory Saint Vallier, of one arpent and a half in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north by the lands of the Sainte Catherine range, on the south by the lands of the Sainte Marie Anne range, on the north east by François Xavier Bernard, and on the south west by Nazaire Doiron—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the parish of Saint Raphael, in the Sainte Louise range, being the ninth range of the seigniory Saint Vallier, of two arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north by the lands of the Sainte Marie Anne range, on the south by the lands of the Saint Jacques range, on the north east by Joseph Aubé, and on the south west by Joseph Dubreuil—without buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Raphael, on SATURDAY, the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of October next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 17th May, 1879. 4448

[First published, 23rd May, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bret.

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ADÈLE FRESNE
No. 324. } *et vir.*, Demandeurs ;

contre CASIMIR DALLAIRE, de Montreal, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur duement nommé en justice à la personne de ses quatres enfants mineurs, Gustave, Virginie, Norbert et Marie Louise Dallaire, Jeremie Payement, commerçant, de Saint-Eustache, dans le district de Terrebonne, en sa qualité de tuteur duement nommé à la succession et effets des dits mineurs, Edmond Dallaire, de Montréal, Emelie Dallaire, de Sainte-Adèle, dans le district de Terrebonne, épouse de Wilfrid Meilleur, cultivateur, de la dite paroisse de Sainte-Adèle, et ce dernier pour autoriser sa dite épouse, Défendeurs.

Saisie comme appartenant au dit Casimir Dallaire, ès-qualité, la jouissance et usufruit, sa vie durante, de la moitié indivise, comme appartenant au dit Jeremie Payement, en sa dite qualité, quatre-sixième de la moitié indivise.

Comme appartenant à Edmond Dallaire, un

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME ADELE FRESNE
No. 324. } *et vir.*, Plaintiffs ; against

CASIMIR DALLAIRE, of Montreal, as well personnally as in his quality of tutor duly appointed to the person of the four minor children, Gustave, Virginie, Norbert and Marie Louise Dallaire, Jeremie Payement, trader, of Saint Eustache, il the district of Terrebonne, in his quality of tutor duly appointed to the estate and effects of the said minors, Edmond Dallaire, of Montreal, Emelie Dallaire, of Sainte Adèle, in the district of Terrebonne, wife of Wilfrid Meilleur, farmer, of the said parish of Sainte Adèle, and the latter to authorize his said wife, Defendants.

Seized as belonging to the said Casimire Dallaire, *ès-qualité*, the enjoyment and usufruct during his lifetime, of the undivided half, as belonging to the said Jeremie Payement, in his said quality, four sixths of the undivided half.

As belonging to Edmond Dallaire, one undivided

sixième de la moitié indivise et comme appartenant à Emelie Dallaire, aussi un sixième de la moitié indivise dans l'immeuble ci-après décrit, savoir :

1. Un terrain sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, sur la rue des Seigneurs, dans la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans la cité et district de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois cent quatorze (314), d'après les plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, contenant trente-deux pieds de front sur la dite rue des Seigneurs, derrière par une ruelle, d'un côté par le lot No. 313, et de l'autre côté par le lot No. 315—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif

Bureau du Shérif,
Montréal, 22 juillet 1879. 6061

[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } FERDINAND DAVID *et*
No. 1607. } *al.*, Demandeurs ; contre MICHEL BRISSON, Défendeur.

Un emplacement sis et situé en la paroisse et village de Saint-Jean-Baptiste ; borné en front par la rue Drolet, connu et désigné comme lot numéro huit cent quatre-vingt-douze (892), sur le plan et au livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et designé comme lot numéro quinze (15), sur le plan et au livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté d'Hochelaga—avec une maison en briques à un étage (cottage), et autres bâtisses dessus construites, avec droit de mitoyenneté dans les pignons nord-ouest et sud-est de la dite maison.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 22 juillet 1879. 6063

[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } HENRY S. EVANS *et al.*,
No. 1464. } Demandeurs ; contre HUGH McMILLAN, Défendeur.

1. Un certain emplacement sis et situé au sud de la Rivière à la Graisse, dans le village de la paroisse de Rigaud, dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, distrait de la terre connue et désignée sous lot No. 24, de la contenance d'un quart d'arpent de front sur environ un arpent de profondeur, plus ou moins, et tel que maintenant renfermé dans ses clôtures ; tenant devant au chemin de la Reine, derrière et d'un côté à Jean-Bte. Mongenais, écuyer, et d'autre côté aux héritiers de feu Emery LaBre—avec une maison, écurie et autres dépendances dessus érigées.

Cet emplacement est sujet à une rente annuelle et perpétuelle de la somme de dix dollars courant, payable le 29 septembre de chaque année à Jean-Bte. Mongenais, écuyer, ou représentants, cette rente est crée et constituée sur le dit emplacement, tant et si longtemps que la dite rente aura cours, laquelle est cependant rachetable au terme et de la manière mentionné en l'acte qui l'a crée.

2. Un emplacement sis et situé au sud de la Rivière à la Graisse, dans le village de la paroisse de Rigaud, dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, distrait de la terre désigné sous le lot numéro vingt-trois, de la contenance de

sixth of the undivided half, and as belonging to Emelie Dallaire, also one sixth of the undivided half of the immovable property hereinafter described, to wit :

1. A lot situate in Saint Antoine ward, on Seigneurs street, in the parish of Notre Dame de Montreal, in the city and district of Montreal, known and designated as number three hundred and fourteen (314), on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward, containing thirty two feet in front on Seigneurs street, in rear by a lane, on one side by lot No. 313, and on the other side by lot No. 315—with a wooden house, two storeys high cased with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 22nd July, 1879. 6062

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal to wit : } FERDINAND DAVID *et al.*,
No. 1607. } Plaintiffs ; against MICHEL BRISSON, Defendant.

A lot situate in the parish and village of Saint Jean Baptiste ; bounded in front by Drolet street, known and designated as lot number eight hundred and ninety two (892), on the subdivision plan and book of reference to the lot of land known and designated as number fifteen (15), on the official plan and book of reference for the incorporated village of Saint Jean Baptiste, in the county of Hochelaga—with a one storey brick cottage, and outbuildings thereon erected, with right of joint ownership in the north west and south east gable walls of said house.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of December next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 22nd July, 1879. 6064

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } HENRY S. EVANS *et al.*,
No. 1464. } Plaintiffs ; against HUGH McMILLAN, Defendant.

1. A certain lot situate and being to the south of Rivière à la Graisse, in the village of the parish of Rigaud, in the county of Vaudreuil, in the district of Montreal, detached from the lot known as No. 24, containing one quarter of an arpent in front by about one arpent in depth, more or less, and such as comprised within the following limits ; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by Jean Bte. Mongenais, esquire, and on the other side by the heirs of the late Emery LaBre—with a house, stable and other dependencies thereon erected.

This lot is subject a yearly and perpetual ground rent of ten dollars currency, payable on the 29th of September of every year to Jean Bte. Mongenais, esquire, or representatives, this rent is created and constituted on the said lot for and so long as the said rent shall exist, which said rent is however redeemable at the term and in the manner set forth in the deed creating it.

2. A lot situate and being to the south of Rivière à la Graisse, in the village of the parish of Rigaud, in the county of Vaudreuil, in the district of Montreal, detached from the lot known as number twenty three, containing fifty feet in

cinquante pieds de front sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, mesure française ; tenant devant au chemin de la Reine, derrière et d'un côté à Antoine Guillaume Charlebois, et d'autre côté à Xavier Villeneuve—avec une maison et une écurie dessus érigées.

Cet emplacement est sujet à une rente annuelle et perpétuelle de la somme de onze dollars courant, payable le 29 septembre de chaque année, à Antoine Guillaume Charlebois ou représentants, cette rente est crée et constituée sur le dit emplacement tant et si longtemps que la dite rente aura cours, laquelle est cependant rachetable au terme et de la manière mentionnée en l'acte qui l'a crée.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Rigaud, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 22 juillet 1879. 6059

[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CORPORATION EPIS-
No. 2393. } COPAL CATHOLIQUE ROMAINE DE MONTREAL, Demanderesse ; contre FRANÇOIS X. DUDEVOIR, Défendeur.

1. Un terrain situé sur la rue Craig, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, en la paroisse Sainte-Bridgide, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Sainte-Marie, sous le numéro soixante et dix-neuf (79)—avec maisons et autres bâtisses dessus construites.

2. Un autre terrain situé en la paroisse du Sacré Cœur de Jésus, sur la rue Panet, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Sainte-Marie, sous le numéro neuf cent trente (930)—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,
Deputé-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 23 juillet 1879. 6083

[Première publication, 26 juillet 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } THOMAS A. DAWES *et*
No. 8754. } *al.*, Demandeurs ; contre ANDRE LEGER, Défendeur.

Un lot de terre situé en la ville de Lachine, dans le district de Montréal, contenant cinquante pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné en front par la rue Calumet ou Saint-Pierre, en arrière par la veuve Kerr ou représentants, d'un côté par Jean *alias* Johnny Beaudoin, et de l'autre côté par Antoine Leger dit Parisien—avec une maison en bois à un étage sus-érigée. Le dit lot de terre désigné comme lot numéro deux cent vingt-cinq (225), aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Lachine.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Michel de Lachine, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 23 juillet 1879. 6081

[Première publication, 26 juillet 1879.]

front by ninety feet in depth, french measure ; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by Antoine Guillaume Charlebois, and on the other side by Xavier Villeneuve—with a house and a stable thereon erected.

This lot is subject a yearly and perpetual ground rent of eleven dollars currency, payable on the 29th of September of every year, to Antoine Guillaume Charlebois or representatives, this rent is created and constituted on the said lot for and so long as the said rent shall exist, which said rent is however redeemable at the term and in the manner set forth in the deed creating it.

To be sold at the parochial church door of the parish of Rigaud, on the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of December next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 22nd July, 1879. 6060

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE ROMAN CATHOLIC
No. 2393. } EPISCOPAL CORPORATION OF MONTREAL, Plaintiff ; against FRANÇOIS X. DUDEVOIR, Defendant.

1. A lot situate on Craig street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, in the parish of Sainte-Bridgide, known and designated on the official plan and in the book of reference for the city of Montreal, Saint Mary's ward, as number seventy nine (79)—with a house and outbuildings thereon erected.

2. Another lot situate in the parish of Le Sacré Cœur de Jésus, on Panet street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the city of Montreal, Saint Mary's ward, as number nine hundred and thirty (930)—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of December next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 23rd July, 1879. 6084

[First published, 26th July, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } THOMAS A. DAWES *et al.*,
No. 8754. } Plaintiffs ; against ANDRE LEGER, Defendant.

One lot of land situate in the town of Lachine, in the district of Montreal, containing fifty feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front by Calumet or Saint Pierre street, in rear by the widow Kerr or representatives, on one side by Jean *alias* Johnny Beaudoin, and on the other side by Antoine Leger dit Parisien—with a one story wooden dwelling house thereon erected. Said lot of land distinguished as lot number (225), two hundred and twenty five, on the official plan and book of reference of the town of Lachine.

To be sold at the church door of the parish of Saint Michel de Lachine, on the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of December next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 23rd July, 1879. 6082

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 212. } DEPOT ET DE PRET DU CANADA, Demanderesse ; contre GEORGE LAURENT, Défendeur.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans le quartier Saint-Louis, des cité et district de Montréal, étant une subdivision numéro deux cent quatre-vingt huit (288), du lot numéro neuf cent trois (903), des plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Louis, contenant vingt pieds de largeur sur soixante et quinze pieds de profondeur, mesure anglaise ; borné en front ci-devant par la rue Sainte-Elizabeth, maintenant rue Laval, en arrière par une ruelle, du côté sud-est par la subdivision numéro deux cent quatre-vingt sept, et du côté nord-ouest par la subdivision numéro deux cent quatre-vingt neuf—avec un cottage en briques et en pierre sus-érigé.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, étant une subdivision numéro deux cent quatre-vingt neuf, du lot numéro neuf cent trois (903), des plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Louis, contenant vingt pieds de largeur sur soixante et quinze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front ci-devant par la rue Sainte-Elizabeth, maintenant rue Laval, en arrière par une ruelle, du côté nord-ouest par la subdivision numéro deux cent quatre-vingt-dix, et du côté sud-est par la subdivision numéro deux cent quatre-vingt-huit—avec un cottage en briques et en pierre sus-érigé.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 27 mai 1879. 4637 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 2100. } TRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Demanderesse ; contre LOUIS HAMEL, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Amherst, connu et désigné sous le numéro neuf cent soixante et huit (968), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier—avec une maison en bois à deux étages l'ambrissée en briques, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'octobre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 27 mai 1879. 4639 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } GEORGE R. GRANT *et al.*,
No. 8252. } *ès-qualités*, Demandeurs ; contre JOSEPH LALONDE, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse du Sacré Cœur de Jésus, de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Durham, connu et désigné sous le numéro mille vingt-sept (1027), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier et cité —avec une maison en bois à deux étages lambrissée en briques, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE pro

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 212. } COMPANY OF CANADA, Plaintiffs ; against GEORGE LAURENT, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Notre-Dame de Montreal, in the Saint Louis ward, of the said city and district of Montreal, being subdivision number two hundred and eighty eight (288), of lot number nine hundred and three (903), of the official plan and in the book of reference made for the said Saint Louis ward, containing twenty feet in width by seventy five feet in depth, english measure ; bounded in front heretofore by Saint Elizabeth, now Laval street, in rear by a lane, on the south east side by subdivision number two hundred and eighty seven, and on the north west side by subdivision number two hundred and eighty nine—with a brick and stone cottage thereon erected.

2. Another lot of land situated at the same place, being subdivision number two hundred and eighty nine, of lot number nine hundred and three (903), of the official plan and book of reference made for the said Saint Louis ward, containing twenty feet in width by seventy five feet in depth, english measure ; bounded in front heretofore by Saint Elizabeth, now Laval street, in rear by a lane, on the north west side by subdivision number two hundred and ninety, and on the south east side by subdivision number two hundred and eighty eight—with a brick and stone cottage thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of October next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 27th May, 1879. 5638

[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 2100. } TRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Plaintiff ; against LOUIS HAMEL, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Notre Dame de Montreal, in Saint James ward, of the city of Montreal ; bounded in front by Amherst street, known and designated as number nine hundred and sixty eight (968), on the plan and book of official reference for the said ward—with a two storey wooden house cased with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of October next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 27th May, 1879. 4640

[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } GEORGE R. GRANT *et al.*,
No. 8252. } *ès-qualités*, Plaintiffs ; against JOSEPH LALONDE, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Le Sacré Cœur de Jésus, of Montreal, in Saint Mary's ward, of the city of Montreal ; bounded in front by Durham street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward and city, as number ten hundred and twenty seven (1027)—with a two storey wooden house faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at

chain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 23 mai 1879. 4653 2

[Première publication, 12 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : GEORGE R. GRANT *et al.*, ès-qualités, Demandeurs ; No. 9343. contre ALPHONSINE PAQUETTE, ès-nom et qualité, Défenderesse.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Seaton, connu et désigné sous le numéro trente-huit, de la subdivision du numéro onze cent un, du plan et livre de renvoi officiels des dits quartier et cité—avec une maison en bois à deux étages lambrissées en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Deputé Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 mai 1879. 4655 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : GEORGE R. GRANT *et al.*, ès-qual., Demandeurs ; No. 4627. contre ANTOINE LESSARD, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal ; borné en front par la rue Seaton, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro quarante (40), de la subdivision du numéro onze cent un (1101)—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 mai 1879. 4657 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : LA COMPAGNIE DE DEPOT ET DE PRET DU CANADA, Demanderesse ; contre ELIE DESJARDINS, Défendeur. No. 789.

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, en la paroisse de Notre-Dame, cité et district de Montréal, étant partie de la propriété Connolly, et étant la subdivision cent soixante et dix-sept (177), du plan de subdivision de W. B. Johnson, dûment fait et tiré du numéro douze cent sept (1207), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, contenant vingt-quatre pieds de largeur sur la rue Maple, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison sus-érigée, avec le droit de se servir de la ruelle en arrière comme d'un passage en commun.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, étant partie de la propriété Connolly, et étant la subdivision cent soixante et seize (176), du plan de subdivision de W. B. Johnson, dûment fait et tiré du numéro douze cent sept (1207), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, contenant vingt-quatre pieds de largeur sur la rue

ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1879. 4654

[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : GEORGE R. GRANT *et al.*, *ès-qualités*, Plaintiffs ; No. 9343. against ALPHONSINE PAQUETTE, *ès-nom et qualité*, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Le Sacré Cœur de Jésus, of Montreal, in Saint Mary's ward, of the city of Montreal ; bounded in front by Seaton street, described on the official plan and in the book of reference for the said city and ward, as number thirty eight, of the subdivision of lot number eleven hundred and one—with a two storey wooden house cased with brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of OCTOBER next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirty first day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1879. 4656

[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : GEORGE R. GRANT *et al.*, *ès-qual.*, Plaintiffs ; against No. 4627. ANTOINE LESSARD, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Le Sacré Cœur de Jésus, of Montreal, in Saint Mary's ward, of the said city of Montreal ; bounded in front by Seaton street, known and designated on the official plan and in the book of reference as number forty (40), of the subdivision of number eleven hundred and one (1101)—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sherif.

Sheriff's Office,
Montreal, 28th May, 1879. 4658

[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : THE TRUST AND LOAN COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against ELIE DESJARDINS, Defendant. No. 789.

1. A lot of land situate in the Saint James ward, in the parish of Notre-Dame, city and district of Montreal, being part of the Connolly property, and being subdivision one hundred and seventy seven (177), of the subdivisional plan of W. B. Johnson, duly made and fyled of twelve hundred and seven (1207), of the official plan and book of reference of said ward, containing twenty four feet wide on Maple street, by ninety four feet in depth, english measure, more or less—with a building thereon, with the right to use the lane in rear as a passage in common.

2. Another lot of land situate at the same place, being part of the Connolly property, and being subdivision one hundred and seventy six (176), of the subdivisional plan of W. B. Johnson, duly made and fyled of (1207), twelve hundred and seven, of the official plan and book of reference of said ward, containing twenty four feet wide on Maple

Maple, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—sans bâtisse, avec le droit de se servir de la ruelle en arrière comme d'un passage en commun.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 mai 1879. 4455 2

[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 32. THE MONTREAL LOAN AND MORTGAGE COMPANY, Demanderesse ; contre HENRY BLAKE WRIGHT, comme légataire universel et exécuteur testamentaire de feue Dame Marie Pope, son épouse, décédée, Défendeur, ès-qualité.

Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier, district de Montréal, faisant front sur le chemin à barrière communément appelé chemin à barrière Saint-Laurent, contenant cent pieds de largeur sur deux cent vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins ; le dit lot de terre comprenant maintenant et étant les numéros sept cent soixante et quinze, sept cent soixante et seize, sept cent quatre-vingt-seize et sept cent quatre-vingt-dix-sept, Nos. 775, 776, 796 et 797, aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Laurent—avec une maison en bois à deux étages et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Laurent, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 15 avril 1879. 3437 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 1199. JOSEPH OCTAVE CHAMPEAU, Demandeur ; contre DAME MARIE CHANTAL DUBORD, veuve de feu Antoine Viau, en sa qualité de tutrice duement nommée en justice à Léonide Marie, Etisia, Evérile Osilie et Louisa, enfants mineurs issus de son mariage avec le dit feu Antoine Viau *et al.*, Défendeurs.

Saisi en les mains et possession de la dite Dame Marie Chantal Dubord, en sa qualité susdite de tutrice à Everile Osilie et Louisa Viau, trois neuvièmes indivis et comme appartenant à Napoléon Viau, Sophie Viau, Octavie Viau, Dame Emma Viau, Leonide Marie Viau et Etisia Viau, chacun pour un neuvième indivis dans l'immeuble ci-après décrit savoir :

La nue propriété de l'immeuble connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels faits pour les fins d'enrégistrement de la paroisse de Saint-Bruno, dans le comté de Chambly, dans le district de Montréal, sous le numéro trois cent trente-deux (332), situé le dit immeuble dans la concession des Vingt, de la contenance de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant en front au chemin de front de la dite concession des Vingt, en arrière au chemin de front de la concession des Douze, joignant d'un côté le terrain de Moïse Laporte, et de l'autre côté le terrain de Nicholas Robert—avec une maison et autres bâtisses dessus construites. Le dit lot de terre présentement saisie est sujet : 1. Au droit que possède Cléophas Chenette, à l'usufruit du dit immeuble la vie durante de la dite Dame Marie Chantal Dubord personnellement ; 2. A la distraction du terrain vendu à la compagnie du

street, by ninety four feet in depth, english measure, more or less—without any building thereon, with the right to use the lane in rear as a passage in common.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 19th May, 1879. 4456

[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 32. THE MONTREAL LOAN AND MORTGAGE COMPANY, Plaintiff ; against HENRY BLAKE WRIGHT, as universal legatee and testamentary, executor of the late Dame Marie Pope, his wife, deceased, Defendant *ès-qualité*.

A lot of land situate in the parish of Saint Laurent, county of Jacques Cartier, district of Montreal, fronting on the turnpike road, commonly called Saint Laurent turpike road, containing one hundred feet in width by two hundred and twenty feet in depht, english measure, and more of less ; said lot of land now comprising and being numbers seven hundred and seventy five, seven hundred and seventy six, seven hundred ninety six and seven hundred ninety seven Nos. 775, 776, 796 and 797, on the official plan and in the book of reference for said parish of Saint Laurent—with a two story wooden house and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Laurent, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of August next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 15th April, 1879. 3438

[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 1199. JOSEPH OCTAVE CHAMPEAU, Plaintiff ; against DAME MARIE CHANTAL DUBORD, widow of the late Antoine Viau, in her quality of tutrix duly appointed to Léonide Marie, Etisia, Everile Osilie and Louisa, minor children issue of her marriage with the said late Antoine Viau *et al.*, Defendants.

Seized in the hands and possession of the said Dame Marie Chantal Dubord, in her said quality of tutrix to Everile Osilie and Louisa Viau, three undivided ninths and as belonging to Napoléon Viau, Sophie Viau, Octavie Viau, Dame Emma Viau, Léonide Marie Viau and Etisia Viau, each for one undivided ninth in the immovable property hereinafter described, to wit :

The naked ownership of the immovable property known and designated on the official plan and in the book of reference made for registration purposes of the parish of Saint Bruno, in the county of Chambly, in the district of Montreal, as number three hundred and thirty two (332) ; said immovable property being situated in the concession *Des Vingt*, containing two arpents in front by twenty arpents, more or less, in depth ; bounded in front by the front road of the concession *Des Vingt*, in rear by the front road of the concession *Des Douze*, on one side by the property of Moise Laporte, and on the other side by the property of Nicholas Robert—with a house and outbuildings thereon erected. Said lot of land now seized is subject : 1. To the right in favor of Cleophas Chenette, of the usufruct of the same during the lifetime of the said Dame Marie Chantal Dubord personally ; 2. To the reserve therefrom of the

chemin à lisses qui traverse le dit lot actuellement en la possession de la compagnie du Chemin de Fer le Grand-Tronc du Canada.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Bruno, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 15 avril 1879. 3439 3
[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 203. } COMPANY OF CANADA,
Demandeurs ; contre PAUL ST. DENIS, Défendeur.

Une terre sise et située partie en la paroisse de Saint-Edouard, district d'Iberville, et partie en la paroisse de Saint-Philippe, district de Montréal, le tout faisant qu'un même lot, contenant un arpent et neuf perches de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par le ruisseau Faille, en arrière par Isaac Hébert, du côté nord-est par Vital Dupuis, et du côté sud-ouest par Edouard Bruneau—avec une maison en bois et autres bâtisses y érigées, la partie située en la paroisse de Saint-Philippe est connue et désignée sous le numéro trois cent quatre-vingt-huit (388), aux plan et livre de renvoi officiels fait pour la dite paroisse de Saint-Philippe, comté de Laprairie.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Philippe, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 14 avril 1879. 3433 3
[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE MOLSON BANK,
No. 2386. } Demandeurs ; HARDOIN LIONAIS, Défendeur, ès-qualité, et contre Adolphe Hogue, l'un des tiers-saisi en cette cause.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Montréal, comté d'Hochelaga, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels fait pour les fins d'enrégistrement du village Saint-Jean-Baptiste, sous le numéro vingt-sept (No. 27)—avec une maison en bois à deux étages et autres bâtisses dessus construites ; tenant en front à la rue Cadieux.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Montréal, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 16 avril 1879. 3435 3
[Première publication, 19 avril 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ANGELIQUE
No. 1982. } CHAMPEAU, Demanderesse ; contre FÉLIX LAJEUNESSE, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé au village de Saint-Vincent de Paul, sur le chemin macadanisé, qui conduit à Terrebonne, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, comté Laval, sous le numéro cent trente-

land sold to the railway which crosses the said lot actually in the possession of the Grand Trunk Railway Company of Canada.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bruno, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty eighth day of August next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 15th April, 1879. 3440
[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 203. } COMPANY OF CANADA,
Plaintiff ; against PAUL ST. DENIS, Defendant.

A land situate partly in the parish of Saint Edouard, district of Iberville, and partly in the parish of Saint Philippe, district of Montreal, the whole forming one and the same lot, containing one arpent and nine perches in width by thirty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the creek called *Ruisseau Faille*, in rear by Isaac Hébert, on the north east side by Vital Dupuis, and on the south west side by Edouard Bruneau—with a wooden house and outbuildings thereon erected ; the part situate in the parish of Saint Philippe is known and designated as number three hundred and eighty eight (No. 388), on the official plan and in the book of reference made for the said parish of Saint Philippe, county of Laprairie.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Philippe, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of September next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 14th April, 1879. 3434
[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE MOLSON'S BANK,
No. 2386. } Plaintiff ; HARDOIN LIONAIS, Defendant, *ès-qualité*, and against Adolphe Hogue, one of the garnishees in this cause.

A lot of land situate in the parish of Saint Jean Baptiste de Montreal, county of Hochelaga, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for registration purposes of the village of Saint Jean Baptiste, as number twenty seven (No. 27)—with a two storey wooden house and outbuildings thereon ereeted ; bounded in front by Cadieux street.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighth day of September next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 16th April, 1879. 3436
[First published, 19th April, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME ANGELIQUE
No. 1982. } CHAMPEAU, Plaintiff ; against FELIX LAJEUNESSE, Defendant.

A lot of land situate in the village of Saint Vincent de Paul, on the macadamised road, leading to Terrebonne, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the parish of Saint Vincent de Paul, county of Laval, as number one hundred

trois (133)—avec une maison en bois et dépendances sus-érigés.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 mai 1879. 4457 2

[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 10424. } DAMA ELIZA E. BARNES, Demanderesse ; contre HENRI HURTUBISE, marchand-tailleur, de Montréal, curateur à Marie Burke, veuve de feu Joseph Houle, interdit.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Louis, sous le numéro six cent neuf (609) ; tenant en front à la rue Mignonne—avec deux maisons et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 14 mai 1879. 4453 2

[Première publication, 23 mai 1879.]

and thirty three (133)—with a wooden house and dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Vincent de Paul, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 19th May, 1879. 4458

[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : No. 10424. } DAMA ELIZA E. BARNES, Plaintiff ; against HENRI HURTUBISE, merchant tailor, of Montreal, curator to Marie Burke, widow of the late Joseph Houle, interdicted.

A lot of land situate in Saint Louis ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward aforesaid, as number six hundred and nine (609) ; bounded in front by Mignonne street—with two houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 14th May, 1879. 4454

[First published, 23rd May, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES ci-après mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, et autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être deposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Province de Québec, District de Montréal. No. 1229. } L'ASSOCIATION DITE THE HERITABLE SECURITIES AND MORTGAGE INVESTMENT ASSOCIATION LIMITED, un corps politique et incorporé, dûment incorporé suivant la loi, et ayant sa principale place d'affaire dans la Puissance du Canada, en la cité et district de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de WILLIAM McKAY WRIGHT, du canton de Hull, dans le comté d'Outaouais et Province de Québec, avocat, Défendeur, et John L. Morris, écuyer, de Montréal, avocat sur distraction de frais, à savoir :

Premièrement.—Tout ce certain morceau ou lopin de terre et dépendances sis et situé dans le canton de Hull susdit, composé de cette portion du lot numéro onze, dans le second rang du dit canton de Hull, situé au sud du chemin dit "The Aylmer & Ottawa Turnpike Road," et contenue dans les limites et bornes suivantes, savoir : au nord

Sheriff's Sales.—Ottawa

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Superior Court—Montreal.

Province of Quebec, District of Montreal, No. 1229. } THE HERITABLE SECURITIES AND MORTGAGE INVESTMENT ASSOCIATION LIMITED, a body politic and corporate duly incorporated according to law, and having their principal place of business within the Dominion of Canada, in the city and district of Montreal, Plaintiffs ; against the lands and tenements of WILLIAM McKAY WRIGHT, of the township of Hull, in the county of Ottawa and Province of Quebec, advocate, Defendant, and John L. Morris, esquire, of Montreal, advocate, *sur distraction de frais*, to wit :

Firstly.—All that certain piece or parcel of land and premises lying and being in the township of Hull aforesaid, and composed of that portion of lot number eleven, in the second range of the said township of Hull, lying south of the Aylmer Road and the Ottawa Turnpike Road, and contained within the following limits and boundaries, to wit : on the north by the said Turnpike,

par le dit " Turnpike Road, " au sud par les eaux de la rivière des Outaouais, à l'est par la ligne entre les lots dix et onze, du dit second rang, et à l'ouest par la propriété de William Allen, écuyer. Le dit lot numéro onze, contenant dans les limites et bornes susdites, cent vingt acres en superficie, plus ou moins—avec deux maisons, granges, remises et étables dessus érigées.

Secondement.—Tout ce morceau, lopin ou lot de terre sis et situé dans le susdit canton de Hull, et formant partie du lot numéro dix, dans le second rang du dit canton, et contenu en dedans des bornes suivantes ; borné en devant au nord par le chemin dit " The Bytown & Aylmer Macadamised Road," en arrière au sud par les eaux de la Rivière des Outaouais, et à l'est par la propriété de John Ashworth, et faisant partie du dit lot numéro dix, dans le dit second rang, et à l'ouest par la ligne qui sépare le dit lot numéro dix du lot numéro onze, dans le dit second rang. Le tout du dit morceau contenant environ soixante et douze acres de terre ; déduction à faire des dits deux lots de la portion prise pour le droit de passage de la voie ferrée de la Compagnie de Québec, Montréal et Occidentale, le résidu contenant cent soixante et dix acres.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'août 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 17 juillet 1879. 6027

[Première publication, 26 juillet 1879.]

Road, on the south by the waters of the Ottawa River, on the east by the side line between lots ten and eleven, of said second range, and on the west by the property of William Allen, esquire. The said lot number eleven, containing within the limits and boundaries aforesaid, one hundred and twenty acres of land in superficies, more or less—with two dwelling houses, barns, sheds and stables thereon erected.

Secondly.—All that piece parcel or lot of land lying and being in the aforesaid township of Hull, and forming part of lot number ten, in the second range of the said township, and contained within the following boundaries ; bounded on the front and towards the north by the Bytown & Aylmer Macadamised Road, on the rear and towards the south by the waters of the Ottawa River, on the east by the property of John Ashworth, and being part of said lot number ten, in the said second range, and on the west by the side line separating the said lot number ten from lot number eleven, in the said second range. The whole of the said pieces of land containing about seventy two acres of land ; deduction to be made from said two lots of the portion taken for the right of way of the Quebec, Montreal and Western Railway Company, the residue containing one hundred and seventy acres.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the FIFTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of August, 1879.

LOUIS M. COUTLEE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 17th July, 1879. 6028

[First published, 26th July, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA SOCIETE DE CON-
No. 2094. } STRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC, corps politique et incorporé, établis et ayant sa place d'affaires en la cité de Québec ; contre L'HONORABLE JOSEPH CAUCHON, ci-devant de la cité de Québec, Président du Sénat de la Puissance du Canada, maintenant Lieutenant-Gouverneur de la Province de Manitoba, et résidant en la dite Province, à l'endroit appelé Winnipeg, actuellement en la cité de Québec, et AUGUSTIN COTÉ, écuyer, propriétaire-éditeur du *Journal de Québec*, résidant en la cité de Québec, à savoir :

Un lot de terrain de forme irrégulière situé en la Haute-Ville de Québec ; et borné comme suit, savoir : en front au sud par la rue Sainte-Anne, en arrière au nord partie par le terrain appartenant à Jean Docile Brousseau, écuyer, et partie par les propriétés des représentants de Montague Sewell, James A. Sewell et William B. Valleau, du côté est par la rue du Fort, et du côté ouest par les

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas,* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE QUEBEC PERMANENT
No. 2094. } BUILDING SOCIETY, a body politic and corporate, established and having its principal place of business, in the city of Quebec ; against the HONORABLE JOSEPH CAUCHON, formerly of the city of Quebec, Speaker of the Senate of the Dominion of Canada, and now Lieutenant Governor of the Province of Manitoba, and residing in the said Province, at the place called Winnipeg, and being actually in the city of Quebec, and AUGUSTIN COTE, esquire, proprietor and editor of *Le Journal de Québec,* residing in the city of Quebec, to wit :

A lot of land of irregular outline, situate in the Upper Town of Quebec ; bounded as follows, to wit: in front to the south by Sainte Anne street, in rear to the north partly by the lot belonging to Jean Docile Brousseau, esquire, and partly by the properties of the representatives of Montague Sewell, James A. Sewell and William B. Valleau, on the east side by Du Fort street, and on the

représentants de D. McCallum et du dit William B. Valleau : le dit lot ayant quatre-vingt-un pieds et neuf pouces de front sur une profondeur de soixante et dix-sept pieds sur la dite rue Du Fort, et sur une profondeur de quatre-vingt pieds et neuf pouces du côté ouest, la ligne servant à borner le dit lot du côté ouest étant au centre du mur mitoyen, et la ligne bornant le dit lot du côté nord, est irrégulière et comme suit : partant de la profondeur de quatre-vingt pieds et neuf pouces du côté ouest susdit, et courant vingt-trois pieds et sept pouces vers l'est ; de là trois pieds cinq pouces vers le nord ; de là quinze pieds quatre pouces vers l'est ; de là six pieds vers le sud jusqu'à son intersection avec le mur nord de la maison en pierre appelée l'aile de " L'Hotel St. George " ; de là le long du dit mur nord vers l'est jusqu'à vingt pieds ; de là vers le sud jusqu'à la moitié de l'épaisseur du dit mur ; de là vingt pieds vers l'est jusqu'à l'intersection de la ligne centrale du mur susdit qui est mitoyen avec le côté ouest de la ligne de la dite rue Du Fort, le tout mesure française—avec ensemble la bâtisse en pierre à trois étages et appentis dessus construits ; ainsi que le droit de se servir du passage en arrière de l'aile susdite en commun avec les dits représentants du dit Montague Sewell où de tous autres qu'il appartiendra, circonstances et dépendances.

Le dit terrain étant le (No. 2736), donné sur le plan cadastral du quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 24 juillet 1879.
[Première publication, 26 juillet 1879.] 6135

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ALEXANDRE LUDGER
No. 1120. } A CHAPUT, de la cité de Montréal, marchand ; contre JOSEPH CLOUETTE, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, briquetier, à savoir :

Un emplacement d'environ un demi arpent de front sur environ un arpent de profondeur, et par les clôtures actuelles, sise et situé en la paroisse de Saint-Jean Deschaillons ; borné comme suit : savoir : au nord au chemin Royal, au nord-est et au sud à Léopold Courteau, et au sud-ouest à la route qui conduit au second rang—avec ensemble une maison et une petite grange dessus construites, circonstances et dépendances, sans réserve.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, le VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 18 juillet 1879.
[Première publication, 26 juillet 1879.] 6133

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } AUGUSTIN CROTEAU, de
No. 2460. } A la paroisse Saint-Charles Borromée de Charlesbourg, rentier ; contre JOSEPH BEDARD, de la cité de Québec, journalier, ci-devant de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, cultivateur, à savoir :

Une terre située en la dite paroisse de Charlesbourg, maintenant paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, contenant deux arpents et demi de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée par devant par les représentants de feu Messire Antoine Parent, prêtre, par derrière au bout de la dite profondeur par Pierre Renaud, au sud-ouest par Dame Veuve Bedard représentant Pierre Verret, et au nord-est par Louis Cloutier—avec ensemble la maison, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

west side by the representatives of D. McCallum and of the said William B. Valleau ; said lot measuring eighty one feet nine inches in front by a depth of seventy seven feet on the said Du Fort street, and by a depth of eighty feet nine inches on the west side, the line marking the boundary of the said lot on the west side being in the centre of the common wall, and the line marking its north east boundary is irregular, as follows : starting from the depth of eighty feet nine inches on the west side aforesaid, and running twenty three feet seven inches to the east ; thence three feet five inches to the north ; thence fifteen feet four inches to the east ; thence six feet to the south to its intersection with the north wall of the house known as the wing of the Saint George's Hotel ; thence along the said north wall eastwards twenty feet ; thence south to half the thickness of the said wall ; thence twenty feet east to the intersection of the central line of the said wall which is common with the west side of the line of the said Du Fort street, the whole french measure—with the three storey stone building and thereon erected ; and right of passage in rear of the said wing in common with the said representatives of the said Montague Sewell or other parties to whom the same may belong, circumstances and dependencies.

Said lot being number (2736), on the official plan for Saint Louis ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the ninth day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 24th July, 1879.
[First published, 26th July, 1879.] 6135

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } ALEXANDRE LUDGER
No. 1120. } A CHAPUT, of the city of Montreal, merchant ; against JOSEPH CLOUETTE, of the parish of Saint Jean Deschaillons, brick maker, to wit :

A lot of about one half arpent in front by about one arpent in depth, such as actually enclosed, situate and being in the parish of Saint Jean Deschaillons ; bounded as follows, to wit : on the north by the Queen's highway, on the north east and south by Leopold Courteau, and on the south west by the road leading to the second range—together with a house and a small barn thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies, without reserve.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 18th July, 1879.
[First published, 26th July, 1879.] 6134

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } AUGUSTIN CROTEAU, of
No. 2460. } A the parish of Saint Charles Borromée de Charlesbourg, *rentier* ; against JOSEPH BEDARD, of the city of Quebec, laborer, formerly of the parish of Saint Edmond de Stoneham, farmer, to wit :

A land situate in the said parish of Charlesbourg, now parish of Saint Edmond de Stoneham, containing two arpents and a half in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the representatives of the late Reverend Antoine Parent, priest, in rear at the end of the said depth by Pierre Renaud, on the south west by Mrs. widow Bedard, or representing Pierre Verret, and on the north east by Louis Cloutier—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

La dite terre étant les (No. 78 et 79), donnés sur le plan cadastral de la dite paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, et au livre de reférence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Edmond de Stoneham, le TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 24 juillet 1879.
[Première publication, 26 juillet 1879.] 6139

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } No. 2180. } LEANDRE PARADIS, de la cité de Québec, maçon ; contre PIERRE RHEAUME, de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, cultivateur, à savoir :

1. Une terre située dans la dite paroisse Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, seigneurie Saint-Ignace, concession nord-est du Lac Saint-Charles, contenant deux arpents de largeur sur dix arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée d'un bout au sud-ouest par le Lac Saint-Charles, de l'autre bout au nord-est par un chemin, du côté nord par Pierre Rhéaume, et du côté sud par Alexis Rhéaume—circonstances et dépendances.

Laquelle terre est le nnméro treize cent vingt-et-un (1321), donné sur le plan cadastral de la dite paroisse Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Une terre en bois debout située dans la même paroisse, dans la même seigneurie, concession nord-ouest du Lac Saint-Charles, contenant un arpent de largeur sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la grande ligne au sud-ouest jusqu'à la propriété de Thomas Sioui au nord-est ; borné d'un bout au sud-ouest par la dite Grande Ligne, et de l'autre bout au nord-est par le dit Thomas Sioui, du côté nord par Pierre Bedard, et du côté sud par Joseph Rhéaume—circonstances et dépendances.

Laquelle terre forme la partie nord-ouest du lot numéro quatorze cent soixante et dix-neuf (1479), donné sur le plan cadastral de la paroisse Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, le DEUXIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 24 juillet 1879.
[Première publication, 26 juillet 1879.] 6137

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } No. 1126. } ALEXANDER L. CHAPUT, de la cité de Montréal, marchand ; contre ONESIME LEMAY, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, maçon et briquetier, à savoir :

Une terre d'environ un arpent et un tiers de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, sise et située en la paroisse Saint-Jean Deschaillons ; bornée comme suit, savoir : au nord à Joseph Laliberté, écr., marchand, au nord-est à Honoré Mailhot, au sud partie à Alfred Bédard et partie à Pierre Célestin Levasseur, écuyer, bourgeois, et au sud-ouest à Pierre Célestin Levasseur —avec une maison et une grange dessus construites, circonstances et dépendances, sans réserve ; à l'exception de deux emplacements suivants, savoir : Un au nord du chemin Royal de trois-quarts d'arpent de front environ sur environ un arpent de profondeur, appartenant à Joseph Laliberté, écuyer—avec maison et étable dessus érigées.

2. Un emplacement au sud du chemin Royal,

Said lot being (Nos. 78 and 79), on the cadastral plan of the said parish of Saint Edmond de Stoneham, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Edmond de Stoneham, on the THIRD day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the ninth day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 24th July, 1879.
[First published, 26th July, 1879.] 6140

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } No. 2180. } LEANDRE PARADIS, of the city of Quebec, mason ; against PIERRE RHEAUME, of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, farmer, to wit :

1. A land situate in the said parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, seigniory Saint Ignace, north east concession of the Lake Saint Charles, containing two arpents in width by ten arpents in depth, more or less ; bounded at one end of the south west by the Lake Saint Charles, at the other end to the north east by a road, on the north side by Pierre Rhéaume, and on the south side by Alexis Rhéaume—circumstances and dependencies.

Said land being number thirteen hundred and twenty one (1321), given on the cadastral plan of the said parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. A woodland situate in the same parish and same seigniory, concession north west of the Lake Saint Charles, containing one arpent in width by the depth there may be between the south west grand line to the property of Thomas Sioui on the north east ; bounded at one end to the south west by the said Grand Line, and at the other end to the north east by the said Thomas Sioui, on the north side by Pierre Bedard, and on the south side by Joseph Rheaume—circumstances and dependencies.

Said land being the north west part of lot number fourteen hundred and seventy nine (1479), given on the cadastral plan of the said parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the parochial church door of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, on the SECOND day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 24th July, 1879.
[First published, 26th July, 1879.] 6138

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } No. 1126. } ALEXANDER L. CHAPUT, of the city of Montreal, merchant ; against ONESIME LEMAY, of the parish of Saint Jean Deschaillons, mason and brickmaker, to wit :

A land measuring about one arpent and one third in front by about twenty five arpents in depth, situate and being in the parish of Saint Jean Deschaillons ; bounded as follows, to wit: on the north by Joseph Laliberté, esquire, merchant, on the north east by Honoré Mailhot, on the south partly by Alfred Bedard and partly by Pierre Celestin Levasseur, esquire, gentleman, and on the south west by Pierre Celestin Levasseur—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies, without reserve; except the two following lots, namely : One on the north of the Queen's highway, of three quarters of an arpent in front or thereabouts, by about one arpent in depth, belonging to Joseph Laliberté, esquire—with the house and stable thereon erected.

2. A lot south of the Queen's highway, of one

d'un demi arpent de front environ sur un arpent de profondeur environ, appartenant à Moïse Brossard, écuyer, de la cité de Montréal—avec ensemble une maison et un hangard dessus érigés.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, le VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 18 juillet 1879.
[Première publication, 26 juillet 1879.] 6131

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA SOCIETE PERMA-
No. 2368. } NENTE DE CONSTRUCTION DE QUEBEC, corps politique et incorporé, duement constitué comme tel, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec, district de Québec ; contre DAME MARY ANN DEVERICKS ALIAS DEVEREUX, ci-devant de la cité de Québec, maintenant de la cité de Trois-Rivières, dans le district de Trois-Rivières, veuve de feu Germain St. Pierre, en son vivant, gentilhomme, de Québec, à savoir :

1. Un terrain ou emplacement situé dans le faubourg Saint-Jean, de la cité de Québec, contenant vingt-pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné en front au sud par la rue Saint-Jean, en arrière au bout de la dite profondeur par le terrain ci-après troisièmement décrit, joignant du côté nord-est à Olivier Richard, et de l'autre côté vers le sud-ouest à John Campbell—avec une maison en briques dessus construite, circonstances et dépendances, avec droit de communication à la dite maison par le passage qui se trouve au milieu de la propriété en arrière sur la rue d'Aiguillon, Nos. 2 et 3, ci-après décrit, appartenant à la défenderesse, ainsi que le dit Olivier Richard, jouit du même droit maintenant. Le dit emplacement étant la moitié sud-ouest du numéro (3074), donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. La moitié nord-est du terrain ou emplacement situé au dit faubourg Saint-Jean de Québec, rue d'Aiguillon, contenant vingt pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné en front vers le nord-ouest par la dite rue d'Aiguillon, en arrière au bout de la dite profondeur, au côté sud-est par Olivier Richard, d'un côté vers le sud-ouest par le lot numéro trois ci-après décrit, et de l'autre côté vers le nord-est par Christopher O'Connor—avec une maison à trois étages dessus construite, circonstances et dépendances.

Sujet au droit de communication ci-dessus mentionné. Le dit emplacement étant la moitié nord-est du numéro (3162), donné sur le dit plan du quartier Saint-Jean, et au dit livre de reférence d'icelui.

3. La moitié sud-ouest du susdit terrain ou emplacement situé au faubourg Saint-Jean de Québec, rue d'Aiguillon, contenant vingt pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné en front vers le nord-ouest par la dite rue d'Aiguillon, en arrière au bout de la dite profondeur, au côté sud-est par le lot numéro un ci-haut décrit, d'un côté vers le sud-ouest par F. X. Frenette, et de l'autre côté vers le nord-est par le lot numéro deux, ci-haut décrit—avec une maison à trois étages dessus construite, circonstances et dépendances.

Sujet au droit de communication ci-dessus mentionné. Le dit emplacement étant la moitié sud-ouest du numéro (3162), donné sur le dit plan du quartier Saint-Jean, et au dit livre de référence d'icelui.

4. Un lot de terre ou emplacement situé au dit faubourg Saint-Jean de Québec, sur le niveau de la rue Richelieu, contenant environ vingt-cinq pieds, plus ou moins de front, sur environ soixante

half arpent in front or thereabouts by about one arpent in depth, belonging to Moise Brossard, esquire, of the city of Montreal—with the house and hangard thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Jean Deschaillons aforesaid, on the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 18th July, 1879.
[First published, 26th July, 1879.] 6132

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE QUEBEC PERMA-
No. 2368. } NENT BUILDING SOCIETY, body politic and corporate duly constituted as such and having its principal place of business in the city of Quebec, district of Quebec ; against DAME MARY ANN DEVERICKS ALIAS DEVEREUX, formerly of the city of Quebec, now of the town of Three Rivers, in the district of Three Rivers, widow of the late Germain St. Pierre, in his lifetime, of Quebec, gentleman, to wit :

1. A lot of land situate in Saint John's suburbs, of the city of Quebec, containing twenty feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front to the south by Saint John street, in rear at the end of the said depth by the land hereinafter thirdly described, on the north east side by Olivier Richard, and on the other side to the south west by John Campbell—with a brick house thereon erected, circumstances and dependencies ; also a right of communication to the said house by the passage in the middle of the property in rear on D'Aiguillon street, Nos. 2 and 3, hereinafter described, belonging to the defendant as the said Oliver Richard, enjoys the same now. Said lot being the south west half of number (3074), given on the official plan of Saint John's ward, of the city of Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. The north east half of the lot situate in Saint John's suburbs of Quebec aforesaid, D'Aiguillon street, containing twenty feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front to the north west by D'Aiguillon street aforesaid, in rear by the end of the said depth, on the south east side by Olivier Richard, on one side to the south west by lot number three hereinafter described, and on the other side to the north east by Christopher O'Connor—with a three storey house thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the right of passage hereinabove mentioned. Said lot being the north east half of number (3162), given on the plan of Saint John's ward, and in the said book of reference.

3. The south west half of the said lot of land situate in Saint John's suburbs of Quebec, D'Aiguillon street, measuring twenty feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front to the north west by D'Aiguillon street aforesaid, in rear by the end of the said depth, on the south east side by lot number one above described, on one side to the south west by F. X. Frenette, and on the other side to the north east by lot number two hereinabove described—with a three storey house thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the right of passage above mentioned. Said lot being the south west half of number (3162), given on the plan of Saint John's ward, and in the said book of reference.

4. A lot of land situate in the said Saint John's suburbs of Quebec, on the alignment of Richelieu street, containing about twenty five feet, more or less, in front by about sixty feet, more or less, in

pieds, plus ou moins de profondeur; borné en front par la dite rue Richelieu, et en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté vers le nord-est par Olivier Martel, et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot numéro cinq ci-après décrit—avec une maison et hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant la moitié nord-est du numéro (3320), donné sur le dit plan du quartier Saint-Jean de Québec, et au livre de référence d'icelui.

5. Un lot de terre ou emplacement situé au dit faubourg Saint-Jean de Québec, sur le niveau de la rue Richelieu, contenant environ vingt-cinq pieds plus ou moins de front sur environ soixante pieds, plus ou moins, de profondeur; borné en front par la dite rue Richelieu, et en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté vers le nord-est par le lot numéro quatre, ci-haut décrit, et de l'autre côté vers le sud-ouest by Michel Poitras—avec une maison et hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant la moitié sud-ouest du numéro (3320), donné sur le dit plan du quartier Saint-Jean de Québec, et au livre de référence d'icelui.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 24 juillet 1879.
[Première publication, 26 juillet 1879.] 6143

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ALFRED DALY, de la cité
No. 1390. } de Québec, tailleur de pierre; contre FREDERICK PITON, de la paroisse de Saint-David de l'Aube Rivière, à savoir :

Un lot de terre situé à Saint-David de l'Aube Rivière, au nord-ouest du chemin public, de la contenance de deux cent quatre-vingt-neuf pieds de largeur sur le dit chemin public, sur la largeur de deux cent soixante et dix-neuf pieds à la profondeur, au nord sur trois cent cinquante-quatre de profondeur du côté sud-ouest et sur deux cent soixante et dix-huit de profondeur du côté nord-est, le tout mesure anglaise—avec deux bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances; borné au sud-est au dit chemin public, en arrière au nord-ouest à la profondeur susdite, d'un côté au sud-ouest à Benjamin Lemieux, et au nord-est à Jacques Hallée. Avec reserve du droit en usage en commun avec Frs. Bourassa, d'un chemin ou rue de trente-six pieds de largeur, mesure anglaise, dont l'acquéreur aura aussi l'usage pour lui, ses hoirs et ayant cause.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-David de l'Aube-Rivière, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 29 mai 1879.
[Première publication, 31 mai 1879.] 4701 2

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } GERMAIN CANTIN, mar-
No. 1002. } chand, de la paroisse Saint-Romuald d'Etchemin; contre JACQUES CARRIER, de Saint-Lambert, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Lambert, concession Saint-Lambert, contenant deux arpents de front sur vingt-six arpents, plus ou moins, de profondeur, sans garantie de mesure précise; bornée en front au sud-ouest à la rivière Chaudière, en arrière au nord-est à la concession Saint-Patrick Nord, d'un côté au nord-ouest au dit Jacques Carrier représentant Charles Pruneau, à la veuve François Roy ou représentant, et à

depth; bounded in front by Richelieu street aforesaid, in rear by the end of the said depth, on one side to the north east by Olivier Martel, and on the other side to the south west by lot number five hereinafter described—with a house and hangard thereon erected, circumstances and dependencies.

Said lot being the north east half of number (3320), given on the said plan of Saint John's ward of Quebec, and in the book of reference thereof.

5. A lot of land situate in Saint John's ward of Quebec, on the alignment of Richelieu street, containing about twenty five feet, more or less, in front, by about sixty feet, more or less, in depth; bounded in front by Richelieu street aforesaid, in rear by the end of the said depth, on one side to the north east by lot number four hereinabove described, and on the other side to the south west by Michel Poitras—with a house and hangard thereon erected, circumstances and dependencies.

Said lot being the south west half of number (3320), given on the said plan of Saint John's suburbs of Quebec, and on the book of reference thereto.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 24th July, 1879.
[First published, 26th July, 1879.] 6144

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } ALFRED DALY, of the city
No. 1390. } of Quebec, stone cutter; against FREDERICK PITON, of the parish of Saint David de l'Aube Rivière, to wit :

A lot of land situate at Saint David de l'Aube Rivière, north west of the main road, containing two hundred and eighty nine feet in width on the main road aforesaid, by two hundred and sixty nine feet in depth in rear, on the north by three hundred and fifty four in depth on the south west side and by two hundred and seventy eight feet in depth on the north east side, the whole english measure — with two buildings thereon erected, circumstances and dependencies; bounded on the south east by the said main road, in rear to the north west by the said depth, on one side to the south west by Benjamin Lemieux, and on the other side to the north east by Jacques Hallée. Reserving the right of using in common with Frs. Bourassa, a road or street thirty six feet in width, english measure, of which the purchaser shall also have the use for himself, his heirs and assigns.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David de l'Aube-Rivière, on the THIRD day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of October next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 29th May, 1879.
[First published, 31st May, 1879.] 4702

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } GERMAIN CANTIN, mer-
No. 1002. } chant, of the parish of Saint Romuald d'Etchemin: against JACQUES CARRIER, of Saint Lambert, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Lambert, Saint Lambert concession, containing two arpents in front by twenty six arpents, more or less, in depth, without warranty as to precise measurement; bounded in front to the south west by the river Chaudière, in rear to the north east by the concession Saint Patrick Nord, on one side to the north west by the said Jacques Carrier representing Charles Pruneau, the widow François Roy or

Zéphirin Vaillancourt, de l'autre côté au sud-est à Etienne Roy, à Thomas Campbell et Joseph Lamfiert ou représentants — avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

A distraire les emplacements vendus à Octave Couture, Benjamin Couture et Napoléon Morin.

2. Un arpent de terre de front sur vingt-cinq arpent de profondeur, le tout plus ou moins, située en la susdite paroisse de Saint-Lambert, en la concession Saint-Lambert; borné en front au sud-ouest à la rivière Chaudière, en arrière au nord-est au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord à François Gauthron dit Larochelle, et de l'autre côté au sud au dit Jacques Carrier—circonstances et dépendances.

A distraire les emplacements vendus à Zéphirin Vaillancourt, Magloire Brochu et William Bouchard.

3. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, contenant trois arpents de front sur trente-cinq arpents de profondeur, plus ou moins; bornée par-devant en front au nord-est au chemin Royal du rang B., troisième rang, et par derrière au sud-ouest au chemin Royal du premier rang Fraser, d'un côté au sud-est à Michel Leclerc, et d'autre côté au nord-ouest à Mathias Laliberté—avec une maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus les lots Nos. 1 et 2, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Lambert, le VINGT-SIXIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin; et le lot No. 3, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Narcisse de Beaurivage, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 16 avril 1879. Shéri..
[Première publication, 19 avril 1879.] 3423 3

FIERI FACIAS.
Montréal.

Québec, à savoir : } LA COMPAGNIE D'ASSU-
No. 791. } RANCE NATIONALE, corps politique et dûment incorporé, faisant affaires d'Assurance contre le Feu, et ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal; contre DAME FLAVIE MARTINEAU, de Saint-Antoine de Tilly, dans le comté de Lotbinière et district de Québec, veuve de feu André Bezeau, à savoir :

Un emplacement situé au premier rang de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, contenant cinquante pieds de front sur cent pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné au nord au chemin de front du dit premier rang, vers le sud au premier fossé de travers qui se trouve à environ deux pieds au-dessus de l'étable bâtie sur la dite emplacement, joignant du côté nord-est à Baseliste Gingras, et du côté sud-ouest au terrain ci-après désigné—avec ensemble la maison et autres bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances; sujet à la charge de payer annuellement une rente de dix piastres courant, payable à François Xavier Bergeron, fils, ou ses représentants, après le décès de la dite Dame Flavie Martineau, veuve de feu André Bezeau, la défenderesse en cette cause, le vingt-neuf septembre de chaque année.

2. La jouissance et usufruit pendant la vie durant de la dite Dame Flavie Martineau, veuve de feu André Bezeau, la dite défenderesse, d'un autre morceau de terre joignant l'emplacement ci-dessus décrit et désigné, contenant cinquante pieds de front sur cent pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné au nord au dit chemin de front, au sud et au sud-ouest à François-Xavier Bergeron,

representatives, and by Zephirin Vaillancourt, on the other side to the south east by Etienne Roy, by Thomas Campbell and Joseph Lambert or representatives—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Reserving the lots sold to Octave Couture, Benjamin Couture and Napoléon Morin.

2. One arpent of land in front by twenty five arpents in depth, the whole more or less, situate in the said parish of Saint Lambert, in the Saint Lambert concession; bounded in front to the south west by the river Chaudière, in rear to the north east by the end of the said depth, on one side to the north by François Gauthron dit Larochelle, and on the other side to the south by the said Jacques Carrier—circumstances and dependencies.

Reserving the lots sold to Zephirin Vaillancourt, Magloire Brochu and William Bouchard.

3. A land situate in the parish of Saint Narcisse de Beaurivage, containing three arpents in front by thirty five arpents in depth, more or less: bounded in front to the north east by the Queen's highway of range B, third range, in rear to the south west by the Queen's highway of the first range Fraser, on one side to the south east by Michel Leclerc, and on the other side to the north west by Mathias Laliberté—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold lots Nos. 1 and 2, at the parochial church door of the parish of Saint Lambert, on the TWENTY SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon; and lot No. 3, at the parochial church door of Saint Narcisse de Beaurivage, on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,
Quebec, 16th April, 1879. Sheriff.
[First published, 19th April, 1879.] 3424

FIERI FACIAS.
Montreal.

Quebec, to wit : } THE NATIONAL INSURAN-
No. 791. } CE COMPANY, a body politic and corporate duly incorporated and carrying on the business of Fire Insurance, and having its principal office and place of business in the city of Montreal; against DAME FLAVIE MARTINEAU, of Saint Antoine de Tilly, in the county of Lotbinière and district of Quebec, widow of the late André Bezeau, to wit :

A lot situate in the first range of the parish of Saint Antoine de Tilly, measuring fifty feet in front by one hundred feet in depth, the whole more or less; bounded on the north by the front road of the said first range, in the south by the first cross ditch, which is about two feet above the stable built on the sait lot, on the north east side by Baseliste Gingras, and on the south west side by the lot hereinafter described—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies; subject to the charge of paying an annual rent of ten dollars currency to François Xavier Bergeron, junior, or his representatives, after the decease of the said Dame Flavie Martineau, widow of the late André Bezeau, the Defendant in this cause, on the twenty ninth day of September of every year.

2. The enjoyment and usufruct during the lifetime of the said Dame Flavie Martineau, widow of the late André Bezeau, the said Defendant, of another piece of land adjoining the one above described and designated, containing fifty feet in front by one hundred feet in depth, the whole more or less; bounded on the north by the said front road, on the south and south west by François Xavier

fils, et au nord-est à l'emplacement sus-désigné, et tel qu'il est actuellement renclos—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, le VINGT-SIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 17 avril 1879.
[Première publication, 19 avril 1879.] 3495 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } DANS une cause où
No. 981. } EDWARD MAHER, de Saint-Gabriel de Valcartier, dans le comté de Québec, cultivateur, était Demandeur, et WILLIAM GOODFELLOW, du même lieu, cultivateur, était Défendeur, le dit Défendeur contre le dit Edward Maher, le Demandeur en cette cause. Ici suit la description de la propriété immobilière du dit Edward Maher, à savoir :

Un lot de terre situé dans la seigneurie de Saint-Gabriel, dans la troisième concession de Valcartier, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; borné en front vers l'est par la ligne qui sépare la troisième de la quatrième concession, en arrière vers l'ouest par la ligne qui sépare la deuxième de la troisième concession, d'un côté vers le sud par le lot numéro cent quarante-huit, du cadastre, et vers le nord par Edward Maher ou représentants, ou lot numero cent quarante huit B, du cadastre—circonstances et dépendances.

Le dit lot de terre étant numéro cent quarante-huit A (148 A), donné sur le plan de cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, et au livre de renvoi d'icelui fait par le commissaire des terres de la Couronne.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif

Québec, 17 avril 1879.
[Première publication, 19 avri 1879.] 3491 3

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } LA SOCIETÉ DE PRÊTS
No. 4234. } ET PLACEMENTS DE QUEBEC, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec ; contre HONORÉ GUAY, de Saint Joseph de Lévis, marchand, à savoir :

1. Un compeau de terre en la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, dans le premier rang du fleuve Saint-Laurent, contenant un quart d'arpent de front environ, plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre du chemin du Roi à aller jusque sur la cime de la côte du fleuve Saint-Laurent ; joignant au nord-est aux héritiers de feu Nicolas Gaspard Guay ou représentants, au sud-ouest à Charles Gezeron dit Brûlotte ou représentants, devant au sud au dit chemin du Roi, au nord sur la cime de la côte du fleuve—avec maison à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un petit lot de terre de figure triangulaire, contenant sur le front du chemin environ seize pieds de front sur trente-six pieds de profondeur, se terminant en pointe, situé au dit lieu, paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, premier rang, le long du grand chemin ; tenant vers le sud au dit chemin, vers le nord-est au dit Honoré Guay, et au sud-ouest à Dame Emilie Brulot—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Lesquels dits deux lots ne forment qu'un seul lot et seront vendus en un seul lot.

Bergeron, junior, and on the north east by the lot above described, and such as it is actually enclosed—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Antoine de Tilly, on the TWENTY SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 17th April, 1879.
[First published, 19th April, 1879.] 3496

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } IN a cause wherein EDWARD
No. 981. } MAHER, of Saint Gabriel de Valcartier, in the county of Quebec, farmer, was Plaintiff ; and WILLIAM GOODFELLOW, of the same place, farmer, was Defendant, the said defendant against the said Edward Maher, the Plaintiff in this cause. Here follows the description of the immovable property of the said Edward Maher, to wit :

A certain lot of ground situate in the seigniory of Saint Gabriel, in the third concession of Valcartier, containing three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front towards the east by the line which separates the third from the fourth concession, in rear towards the west by the line which separates the second from the third concession, on one side towards the south by lot number one hundred and forty eight, of the cadastre, and towards the north by Edward Maher or representatives, or lot number one hundred and forty eight B, of the cadastre—circumstances and dependencies.

The said lot of ground being (No. 148 A) one hundred and forty eight A, given upon the cadastral plan of the parish of Saint Gabriel of Valcartier, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Gabriel of Valcartier, on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 17th April, 1879.
[First published, 19th April, 1879.] 3492

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } LA SOCIETE DE PRETS
No. 4234. } ET PLACEMENTS DE QUEBEC, a body politic and corporate, having its principal business office in the city of Quebec ; against HONORE GUAY, of Saint Joseph de Levis, merchant, to wit :

1. A piece of land in the parish of Saint Joseph de la Pointe Levis, in the first range from the river Saint Lawrence, containing one quarter of an arpent in front or thereabouts, more or less, by the depth there may be from the King's highway, going to the top of the hill on the river Saint Lawrence, on the north east by the heirs of the late Nicolas Gaspard Guay or representatives, on the south west by Charles Gezeron dit Brulotte or representatives, in front to the south by the King's highway aforesaid, on the north by the top of the hill on the river Saint Lawrence—with a two storey house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A small piece of land of triangular shape, measuring along the front of the road about sixteen feet in front by thirty six feet in depth, ending in a point, situate in the parish of Saint Joseph de la Pointe Levis aforesaid, first range, along the main road ; bounded in front to the south by the said road, on the north east by the said Honoré Guay, and on the south west by Dame Emilie Brulot—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Which said two lots form only one single lot and will be sold as such.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, le VINGT-CINQUIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 17 avril 1879.

[Première publication, 19 avril 1879.] 3493 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } SIMON POLYCARPE ALIAS
No. 1856. } PAUL PARENT, de la paroisse de Beauport, marchand ; contre JOSEPH PAQUET, de Charlesbourg, à savoir :

L'usufruit du défendeur dans

1. Une terre située en la paroisse de Charlesbourg, concession Montplaisir, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée au sud à la terre de Charles Stewart ou ses représentants, et par derrière aux terres de la Montagne des Ormes, joignant au nord-est à Joseph Paquet, fils, qui possède un demi arpent de largeur entre le lot susdit et la terre de Jacques Laurent dit Lortie ou représentant, et d'autre côté au sud-ouest à Raphael Giroux, représentant les héritiers Louis Déry—circonstances et dépendances.

La dite terre étant la partie du côté sud-ouest du (No. 873), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

2. Une terre située en la dite paroisse de Charlesbourg, au lieu appelé le Bourg Royal, contenant environ quarante arpents en superficie, (à distraire d'une terre contenant originairement cinquante-neuf arpents en superficie, de laquelle le défendeur a détaché environ dix-huit à dix-neuf arpents en superficie) ; étant bornée au sud aux terres de Thomas Villeneuve, Charles Fortier, représentant Joseph Bouret et Alexis Leclerc, et Paul Leclerc, représentant Charles Leclerc, au nord à un point, au nord-est à veuve Etienne Bourret, représentant Prisque Bourret, et au sud-ouest partie à la veuve Etienne Bourré, et partie à Joseph Paquet, fils—avec ensemble une maison, grange, hangar et étable sus-érigés, circonstances et dépendances.

La dite terre partie des (Nos. 981 et 982), et le (No. 996), donnés sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

3. Une terre située même paroisse et même concession, contenant un arpent et demi de front sur huit arpents de profondeur en totalité, de laquelle dite terre il faudra distraire environ cinq ou six arpents, plus ou moins, en superficie, détaché par le défendeur et donné au dit Joseph Paquet ; bornée par devant à Jean Giroux, et par derrière à la terre ci-dessus dernièrement désignée, joignant au nord-est au dit Thomas Villeneuve, et au sud-ouest à Joseph Bourré—circonstances et dépendances.

La dite terre étant le (No. 740), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

4. Une terre à bois située en la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, dans la concession appelée Bourg de la Reine ; bornée par devant au sud à François Sansfaçon, et par derrière au nord au nommé Paradis, au nord-est à Pierre Déry, représentant la veuve Joseph Déry, et d'autre côté au sud-ouest à Thomas Parent, représentant Jean-Marie Bélanger—circonstances.

La dite terre étant le (No. 924), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

5. Un morceau de terre de vingt-quatre ou

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de la Pointe Lévis, on the TWENTY FIFTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 17th April, 1879.

[First published, 19th April, 1879.] 3494

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } SIMON POLYCARPE ALIAS
No. 1856. } PAUL PARENT, of the parish of Beauport, merchant ; against JOSEPH PAQUET, of Charlesbourg, to wit :

The usufruct of the defendant in

1. A land situate in the parish of Charlesbourg, Montplaisir concession, of two arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded on the south by the property of Charles Stewart or representatives, and in rear by the lands of La Montagne des Ormes, on the north east side by Joseph Paquet, junior, who possesses one half arpent in width between the said land and the property of Jacques Laurent dit Lortie or his representatives, and on the other side to the south west by Raphael Giroux representing the heirs of Louis Dery—circumstances and dependencies.

Said land being the south west part of (No. 873), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

2. A land situate in the said parish of Charlesbourg, at the place called Bourg Royal, containing about forty arpents in superficial extent, (to be taken off a land originally fifty nine arpents in superficie, from which the defendant has detached about eighteen or nineteen arpents in superficies) ; being bounded on the south by the properties of Thomas Villeneuve, Charles Fortier, representing Joseph Bouret and Alexis Leclerc, and Paul Leclerc, representing Charles Leclerc, on the north by a point, on the north east by the widow Etienne Bourret representing Prisque Bourret, on the south west partly by the widow Etienne Bourré, and partly by Joseph Paquet, junior -- with a house, barn, hangard and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

Said land being part of (Nos. 981 and 982), and (No. 986), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

3. A land situate in the same parish and concession, containing one arpent and a half in front by eight arpents in depth in all, from which land must be deducted about five or six arpents, more or less, in superficies, detached by defendant and given to the said Joseph Paquet ; bounded in front by Jean Giroux, and in rear by the property lastly above described, on the north east side by the said Thomas Villeneuve, and on the south west by Joseph Bourré — circumstances and depen dencies.

Said land being (No. 740), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

4. A woodland situate in the said parish of Charlesbourg, of one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, in the concession called Bourg de la Reine ; bounded in front to the south by François Sansfaçon, and in rear to the north by one Paradis, on the north east by Pierre Dery, representing the widow Joseph Déry, and on the other side to the south west by Thomas Parent, representing Jean Marie Belanger — circumstances.

Said land being (No. 924), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

5. A piece of land of twenty four or twenty

vingt-cinq arpents en superficie, situé dans la dite paroisse de Charlesbourg, au lieu nommé le Bourg Royal ; borné le dit morceau de terre d'un bout au sud par la rivière du moulin, et en arrière au nord par la grange ci-après mentionnée ; tenant du côté nord-est par le terrain restant au défendeur, et par celui de Thomas Villeneuve, et du côté sud-ouest par la veuve Etienne Bourré et Joseph Prisque Bourré, en allant vers le sud—avec ensemble la maison en pierre et la grange dessus bâties, circonstances et dépendances. Servitudes de chemin y attachés.

Le dit morceau de terre étant la partie sud-ouest du (No. 981 et 982), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

6. Un morceau de terre en bois debout situé en la paroisse de Charlesbourg, au lieu nommé Montplaisir, contenant un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur ; borné d'un bout au sud par les trois arpents des représentants Charles Grey Stewart, et en arrière au nord au bout de la dite profondeur, du côté nord-est par Dominique Lortie, et du côté sud-ouest par le terrain restant au Défendeur ou lot No. 1, ci-haut décrit.

Le dit morceau de terre étant la partie nord-est du (No. 873), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Charlesbourg, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Sujets au droit de possession révertible ou éventuels en faveur de Charles George Paquet, sur un lot de quinze arpents en superficie, à prendre et distraire du côté nord-est de la terre ci-dessus en deuxième lieu décrit, et aux autres droits stipulés en faveur du dit Charles George Paquet, dans l'acte de donation passé devant Mtre. E. O'Brien, notaire, sous le (No. 1907), par Joseph Paquet *et uxor*, au dit Charles George Paquet, desquels terrain il faut aussi distraire environ quinze arpents en superficie dans l'immeuble en cinquième lieu décrit, et celui en sixième lieu décrit, tel que porté en l'acte de donation passé devant Mtre. G. Guay, notaire, sous le (No. 19,615), entre les dits Joseph Paquet *et uxor*, et Joseph Paquet.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Charlesbourg, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 28 mai 1879.

[Première publication, 31 mai 1879.] 4651 2

five arpents in superficies, situate in the said parish of Charlesbourg, at the place called Bourg Royal ; said piece of land being bounded at one end to the south by the mill river, and in rear to the north by the barn hereinafter mentioned ; on the north east side by the property remaining to the defendant and by the property of Thomas Villeneuve, and on the south west side by the widow Etienne Bourré and Joseph Prisque Bourré, running southwards—together with the stone house and barn thereon erected, circomstances and dependencies. Road servitudes thereto attached.

Said land being the south west part of (No. 981 and 982), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

6. A piece of woodland situate in the parish of Charlesbourg, at the place called Montplaisir, containing one half arpent in front by twenty arpents in depth ; bounded at one end to the south by the three arpents belonging to the repretatives of Charles Grey Stewart, and in rear to the north by the end of the said depth, on the north east side by Dominique Lortie, and on the south west side by the property remaining to the Defendant, lot No. 1, hereinabove described.

Said piece of land being the north east part of (No. 873), given on the cadastral plan of the parish of Charlesbourg, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

Subject to the eventual right of revertible possession in favor of Charles George Paquet, upon a lot of fifteen arpents in superficial extent, to be taken off the north east side of the land hereinabove secondly described, and to the other rights stipulated in favor of the said Charles George Paquet, in the deed of gift passed before Mtre. E. O'Brien, notary, under (No. 1907), by Joseph Paquet *et uxor*, to the said Charles George Paquet, from which lots must also be reserved about fifteen arpents in superficial extent in the lot fifthly described, and the one sixthly described, such as set forth in the deed of gift passed before Mtre. G. Guay, notary, under (No. 19,615), between the said Joseph Paquet *et uxor*, and Joseph Paquet.

To be sold at the parochial church door of Charlesbourg, on the FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 28th May, 1879.

[First published, 31st May, 1879.] 4652

Ventes par le Shérif—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } J. M. HUDON, écuyer,
No. 318. } Demandeur ; contre L. H. LEBEL *et al.*, Défendeurs, savoir :

Une terre sise et située en le premier rang de la paroisse de Sainte-Flavie, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur ; tenant au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud aux terres du second rang, au sud-ouest à Joseph Aubin, et au nord-est à Fabien Ouellet ou ses représentants—sans bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Flavie, le DOUZIEME jour d'AOUT prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quatorzième jour d'août aussi prochain.

C. F. LAPOINTE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 23 juillet 1879. 6129

[Première publication, 26 juillet 1879.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montmagny.

No. 3215. } JOSEPH HAMEL, Demandeur ; contre JEAN LEVASSEUR, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située au lieu appelé "Brûlé," paroisse de Saint-Germain de Rimouski, contenant un arpent de front sur quarante arpents de profondeur ; bornée par le nord-ouest à la rivière de Rimouski, par le sud-est au deuxième rang, par le nord-est à Nicolas Canuel, par le sud-ouest à Jean Parent—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une autre terre située au troisième rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur ; bornée au nord ouest à la rivière de Rimouski, au sud-est au bout de la dite profondeur, au nord-est à Jean-Baptiste Lemieux, et au sud-ouest à Jérôme Bourget—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le VINGT-SIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'août aussi prochain.

C. F. LAPOINTE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 12 mars 1879. 3407 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } J. M. HUDON, esquire,
No. 318. } Plaintiff ; against L. H. LEBEL *et al.*, Defendants, to wit :

A land situate and being in the first range of the parish of Sainte Flavie, measuring two arpents in front by forty arpents in depth ; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the lands of the second range, on the south west by Joseph Aubin, and on the north east by Fabien Ouellet or his representatives—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Flavie, on the TWELFTH day of AUGUST next, at NOON. Said writ returnable the fourteenth day of August also next.

C. F. LAPOINTE,
Sheriff's Office, Sheriff
Rimouski, 23rd July, 1879. 6130

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Montmagny.

No. 3215. } JOSEPH HAMEL, Plaintiff ; against JEAN LEVASSEUR, Defendant, to wit :

1. A land situate and being at the place called "Brulé," parish of Saint Germain de Rimouski, containing one arpent in front by forty arpents in depth ; bounded on the north west by the Rimouski river, on the south east by the second range, on the north east by Nicolas Canuel, and on the south west by Jean Parent—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another land situate in the third range of the parish of Saint Germain de Rimouski, of two arpents in front by forty arpents in depth ; bounded on the north west by the Rimouski river, on the south east by the end of the said depth, on the north east by Jean Baptiste Lemieux, and on the south west by Jerome Bourget—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, on the TWENTY SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of August also next.

C. F. LAPOINTE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 12th March, 1879. 3408

[First published, 19th April, 1879.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } DAME ANN S. STEVENS, de
No. 420. } Canaan, dans l'Etat du Vermont, un des Etats-Unis de l'Amérique, veuve de feu James L. Blake,

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days, next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserner* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } DAME ANN S. STEVENS, of Canaan,
No. 420. } in the State of Vermont, one of the United States of America, widow of the late James L. Blake, in

gentilhomme, en son vivant, du canton de Hereford, dans le district de Saint-François, maintenant décédé, et autres, Demandeurs ; contre les terres et tenements de PHILIAS LAPALME, du canton de Hereford, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Cette étendue de terre connue comme lot numéro trois, dans le sixième rang des lots du dit canton de Hereford, contenant deux cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

Deuxièmement.—Cette étendue de terre étant la moitié ouest du lot numéro trois, dans le septième rang du dit canton de Hereford, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les appartenances.

Troisièmement.—Cette étendue de terre étant le lot numéro six, dans le onzième rang du dit canton de Hereford, contenant deux cent acres de terre, plus ou moins—avec les appartenances qui s'y trouvent.

Pour être vendues au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement du comté de Compton, en le village de Cookshire, dans le dit district, le TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Sherbrooke, 21 juillet 1879. 6045

[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—Saint-François.

Saint-François, à savoir : No. 364. } CHARLES DAMON, de la ville de Victory, dans l'Etat de Vermont, un des Etats-Unis de l'Amérique, cultivateur, Demandeur ; contre les terres et tenements de PATRICE GREGOIRE, du canton de Barnston, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Ces parties des lots numéros vingt-six et vingt-sept, dans le quatrième rang des lots du dit canton de Barnston ; bornées et décrites comme suit, à savoir : à l'est par le Chemin de Fer du Grand-Tronc, au nord par la terre des héritiers et représentants de feu Jonathan Cutting et un nommé F. X. Durand, (autrefois par un nommé Wadleigh,) à l'ouest par la terre d'un nommé J. B. Durocher, (autrefois par Isaac Damon), par la terre d'un nommé Paige Remick, (autrefois un nommé Gamsbys), et la terre d'un nommé Joseph Damon, et au sud par la terre du dit Joseph Damon et la terre d'un nommé James Thompson ; étant le lot de terre décrit dans un acte de vente par le demandeur Charles Damon à un nommé Olivier Aubin, en date du trentième jour d'octobre dix huit cent soixante et treize, et dans l'acte de rectification d'icelui en date du trentième jour de janvier dix huit cent soixante et quatorze, contenant trois cent vingt-deux acres de terre—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites, et les appartenances qui s'y trouvent.

Pour être vendues au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 21 juillet 1879. 6043

[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : No. 298. } L'HONORABLE LUCIUS SETH HUNTINGDON, de la cité d'Ottawa, dans la Province d'Ontario, Maître Général des Postes pour la Puissance du

his lifetime, of the township of Hereford, in the district of Saint Francis, now deceased, gentleman, and others, Plaintiffs ; against the lands and tenements of PHILIAS LAPALME, of the township of Hereford, in said district, Defendant, to wit :

Firstly.—That certain piece or parcel of land known as the lot number three, in the sixth range of lots in the said township of Hereford, containing two hundred acres of land, more or less—with the buildings thereon erected and made.

Secondly.—That certain piece or parcel of land being the west half of lot number three, in the seventh range of the said township of Hereford, containing one hundred acres of land, more or less—with appurtenances.

Thirdly.—That certain piece or parcel of land being the lot number six, in the eleventh range of the said township of Hereford, containing two hundred acres of land, more or less—with the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the THIRD day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 21st July, 1879. 6046

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : No. 364. } CHARLES DAMON, of the town of Victory, in the State of Vermont, one of the United States of America, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of PATRICE GREGOIRE, of the township of Barnston, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

Those certain parts of the lots numbers twenty six and twenty seven, in the fourth range of lots in the said township of Barnston ; bounded and described as follows, to wit : on the east by the Grand Trunk Railway, on the north by the land of the heirs and representatives of the late Jonathan Cutting and one F. X. Durand, (formerly by one Wadleigh), on the west by the land of one J. B. Durocher, (formerly by Isaac Damon,) by the land of one Paige Remick, (formerly one Gamsbys), and the land of one Joseph Damon, and on the south by the land of said Joseph Damon and the land of one James Thompson ; being the lot of land described in a deed of sale by the plaintiff Charles Damon to one Olivier Aubin, of date the thirtieth day of October, eighteen hundred and seventy three, and in the deed of rectification thereof of date the thirtieth day of January, eighteen hundred and seventy four ; containing three hundred and twenty two acres of land—with the buildings and improvements thereon, and the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 21st July, 1879. 6044

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : No. 298. } THE HONORABLE LUCIUS SETH HUNTINGDON, of the city of Ottawa, in the Province of Ontario, Post Master General for the Dominion of Canada,

Canada, Demandeur ; contre les terres et tenements de THOMAS SANDERS, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Toute cette étendue ou lot de terre sis et situé dans le dit canton de Compton, connu et désigné comme toute la moitié ouest du lot numéro vingt-six, dans le huitième rang des lots du dit canton de Compton—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 18 juillet 1879. 6039

[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } ALEXANDER ROSS
No. 596. } ET CHARLES ROSS, tous deux du canton de Lingwick, dans le district de Saint-François, commerçants et associés, y faisant affaires ensemble en sociétés, comme tels sous les nom et raison de A. & C. Ross, Demandeurs ; contre les terres et tenements de ANGUS McLEOD, du canton de Bury, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

La partie sud du lot numéro dix-huit, dans le sixième rang des lots dans le dit canton de Lingwick, contenant cent acres de terre—avec les améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 14 juillet 1879. 5861

[Première publication, 19 juillet 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } DANS une cause où
No. 43. } DAVID BARRY, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, cultivateur, est Demandeur ; et JAMES YOUNG, jr., et J. T. JENKINS, tous deux dit canton de Stanstead, sont Défendeurs, et James Young, jr., séparé dans la défense, et Messieurs Terrill & Hackett, avocats, demandeurs, sur distraction de frais, à savoir.

Cette étendue de terre appartenant au dit David Barry, sise et située dans le dit canton de Stanstead, connue comme quarante acres de terre en superficie et l'allocation pour chemins publics, à distraire du bout ouest de la moitié est du lot numéro huit, dans le neuvième rang du dit canton de Stanstead, décrite comme suit : commençant au milieu de la ligne côté sud du lot ; et de là courant est sur la dite ligne de côté sud à quatre pieds du coin d'un mur en pierre jusqu'à un poteau ; de là nord-est sur une ligne courant entre les maisons du dit David Barry et de feu Ebenezer Barry, et rencontrant la ligne de côté nord du dit lot, à une telle distance du centre de la ligne de côté nord du dit lot de manière à contenir en dedans des bornes ci-dessus mentionnées la dite quantité de quarante acres de terre en superficie et l'allocation pour chemins publics—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement de Stanstead, à

Plaintiff ; against the lands and tenements of THOMAS SANDERS, of the township of Compton, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

All that piece parcel or lot of land situate and being in the said township of Compton, known and distinguished as the entire west half of lot number twenty six, in the eighth range of lots in the said township of Compton—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 18th July, 1879. 6040

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } ALEXANDER ROSS
No. 596. } AND CHARLES ROSS, both of the township of Lingwick, in the district of Saint Francis, traders, co-partners, doing business there together in partnership, as such under the name and firm of A. & C. Ross, Plaintiffs ; against the lands and tenements of ANGUS McLEOD, of the township of Bury, in said district, Defendant, to wit :

The south part of the lot number eighteen, in the sixth range of lots in the said township of Lingwick, containing one hundred acres of land—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the TWENTIETH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Sherbrooke, 14th July, 1879. 5862

[First published, 19th July, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } IN a certain cause
No. 43. } wherein DAVID BARRY, of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, farmer, is Plaintiff ; and JAMES YOUNG, jr., and J. T. JENKINS, both of the said township of Stanstead, are Defendants ; and James Young, jr., severing in his defence, and Messrs. Terrill & Hackett, advocates, plaintiffs, *par distraction de frais*, to wit :

That certain tract or parcel of land belonging to said David Barry, situate and being in the said township of Stanstead, known as forty superficial acres of land and allowance for highways, to be taken off of the west end of the east half of the lot number eight, in the ninth range of the said township of Stanstead, described as follows : commencing at the center of the south side line of the lot ; and thence running east on the said south side line to within four feet of the corner of a stone wall thereon to a stake ; thence north easterly on a line running between the dwelling houses of said David Barry and the late Ebenezer Barry, and to strike the north side line of the said lot, at such a distance from the center of the north side line of the lot so as to contain within the above mentioned limits, the said quality of forty superficial acres of land and allowance for highways—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in

Stanstead Plain, dans le dit district, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 21 mai 1879. 4673 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } LOUISA ANNIE
No. 584. } JENNINGS, de Melbourne, dans la colonie de Victoria, en Australie, veuve de feu Edward William Jennings, en son vivant, ci-devant du numéro soixante, Portland Place, dans le comté de Middlesex, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, et autrefois du canton de Compton, dans le district de Saint-François, écuyer, Demanderesse ; contre les terres et tenements de LYSANDER W. FLAGG, de Lincoln, dans l'Etat de Rhode Island, un des Etats-Unis d'Amérique, courtier, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Partie du lot numéro vingt-six, dans le second rang des lots du dit canton de Compton, située entre le chemin de fer Grand Trunk et la rivière Coaticook, et bornée à l'ouest par le lot numéro vingt-sept, dans le dit second rang de Compton, au sud par le lot numéro vingt-cinq, dans le dit second rang, à l'est par le dit chemin de fer, et à l'ouest par la rive est ou le bord de la rivière Coaticook, tel que le tout se trouve et se comporte, et

Secondement.—Toute cette partie du numéro vingt-cinq, dans le dit second rang de Compton, située entre le dit chemin de fer et la ligne de concession qui divise le premier rang du second de Compton ; bornée au nord par le lot numéro vingt-six, dans le dit second rang, au sud par le lot numéro vingt-quatre, dans le dit second rang, à l'est par le dit chemin de fer, et à l'ouest par la dite ligne de concession, tel que le tout se trouve et se comporte, les dits morceaux de terre contenant à l'est de la dite rivière cent cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtissus susérigées et les améliorations faites.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 15 avril 1879. 3411 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } CHARLES B. FROST,
No. 709. } ET FRANÇOIS T. FROST ET ALEXANDER WOOD, tous de Smith Falls, dans la province d'Ontario, manufacturiers, et comme tels y faisant affaires en société sous les nom et raison de Frost & Wood, Demandeurs ; contre les terres et tenements de JOHN DEWEY, du canton de Barnston, en le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—La moitié nord du lot numéro deux, dans le neuvième rang des lots du dit canton de Barnston, contenant cent acres de terre, plus ou moins.

Secondement.—Partie du lot numéro trois, dans le huitième rang du dit canton de Barnston, à prendre du coin sud-ouest du dit lot, décrit comme suit : commençant au milieu de la largeur du lot sur la ligne sud de concession d'icelui ; de là à

said district, on the SEVENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 21st May, 1879. 4674

[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } LOUISA ANNIE JEN-
No. 584. } NINGS, of Melbourne, in the Colony of Victoria, in Australia, widow of the late Edward William Jennings, in his lifetime, late of number sixty, Portland Place, in the county of Middlesex, in that part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, called England, and formerly of the township of Compton, in the district of Saint Francis, esquire, Plaintiff ; against the lands and tenements of LYSANDER W. FLAGG, of Lincoln, in the State of Rhode Island, one of the United States of America, broker, Defendant, to wit :

Firstly.—Part of lot number twenty six, in the second range of lots in the said township of Compton, lying between the Grand Trunk Railway and the Cooticook river, and bounded westerly by lot number twenty seven, in the said second range of Compton, southerly by lot number twenty five, in said second range, easterly by said railway, and westerly by the easterly bank or margin of said Coaticook river, as the same is and extends, and

Secondly.—All that part of lot number twenty five, in the said second range of Compton, lying between the said railway and the concession line dividing the first and second ranges of Compton ; bounded northerly by lot number twenty six, in said second range, southerly by lot number twenty four, in said second range, easterly by said railway, and westerly by the said concession line, as the same is and extends, said parcels of land containing east of the said river, one hundred and fifty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district of Saint Francis, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of September next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 15th April, 1879. 3412

[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } CHARLES B. FROST
No. 709. } AND FRANCIS T. FROST AND ALEXANDER WOOD, all of Smith's Falls, in the province of Ontario, manufacturers, and as such carrying on business there together in partnership under the name style and firm of "Frost and Wood," Plaintiffs ; against the lands and tenements of JOHN DEWEY; of the township of Barnston, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

Firstly.—The north half of lot number two, in the ninth range of lots in the said township of Barnston, containing one hundred acres of land, more or less.

Secondly.—Part of lot number three, in the eighth range of said township of Barnston, to be taken out of the south west corner of said lot, described as follows : beginning at the centre of the width of the lot on the south concession line

l'ouest au coin sud-ouest du lot ; de là au nord le long de la ligne ouest de division du lot jusqu'à ce qu'elle rencontre la terre maintenant ou autrefois appartenant à George Aldrick, fils ; de là le long de la dite ligne de Aldrick, courant vers l'est au centre ou à la moitié de la largeur du dit lot ; de là au sud au lieu de départ, supposé contenir vingt-cinq acres de terre, plus ou moins.

Troisièmement.—Vingt acres, plus ou moins, de la partie nord-ouest du lot numéro trois, dans le neuvième rang de Barnston susdit étant le reste du terrain acquis par le dit défendeur par lettres patentes datées le troisième jour de novembre mil huit cent soixante et quinze, après déduction faite de la partie ou portion de cinquante acres vendue par le dit défendeur à John Conner, par acte dûment enregistré—avec les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement de la division d'enrégistrement de Stanstead, dans le village de Stanstead Plain, dans le dit district, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 10 avril 1879. 3409 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } OLIVER CAMI-
No. 727. } RAND, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, gentilhomme, Demandeur ; contre les terres et tenements de ETIENNE MIGNEAULT, du canton de Hereford, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

Le lot numéro vingt-huit, dans le sixième rang des lots dans le dit canton de Hereford, contenant cent quarante-deux acres de terre, plus ou moins, —avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 12 avril 1879. 3397 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } DANS une cause où
No. 43. } DAVID BARRY, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, cultivateur, est Demandeur ; et JAMES YOUNG, junior, et J. T. JENKINS, tous deux du dit canton de Stantead, sont Défendeurs, et J. T. Jenkins, séparé dans la défense, et Messrs. Terrill et Hackett, avocats, demandeurs par distraction de frais.

Ces étendues de terre appartenant au dit David Barry, sise et situées dans le dit canton de Stanstead, plus particulièrement connues et désignées.

Premièrement.—Comme les cinquante acres de terre en superficie à distraire du bout est de la juste moitié ouest ou moitié du lot numéro sept, dans le neuvième rang du dit canton de Stanstead, sans aucune allocation pour chemins publics, (la dite allocation étant incluse dans les susdits cinquante acres) tel que les dits cinquante acres existent maintenant.

Deuxièmement.—Comme les dix acres en superficie à distraire de la moitié ouest du lot numéro huit, dans le neuvième rang de Stanstead susdit, décrits et mesurés comme suit, à savoir : commençant au milieu de la ligne de bornage sud du

thereof ; thence west to the south west corner of the lot ; thence north along the west division line of the lot till it strikes the land now or formerly owned by one George Aldrick, junior ; thence along said Aldrick's line, running east to the centre or one half the width of said lot ; thence south to the place of beginning, supposed to contain twenty five acres of land, more or less.

Thirdly.—Twenty acres, more or less, in the north west part of lot number three, in the ninth range of Barnston aforesaid, being the residue of the land acquired by the said defendant by letters patent dated the third day of November, eighteen hundred and seventy five, after deducting the part or portion of fifty acres sold by the said defendant to John Conner, by deed duly registered—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at the village of Stanstead Plain, in said district, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of September next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 10th April, 1879. 3410

[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } OLIVER CAMIRAND,
No. 727. } of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, gentleman, Plaintiff ; against the lands and tenements of ETIENNE MIGNEAULT, of the township of Hereford, in said district, Defendant, to wit :

The lot number twenty eight, in the sixth range of lots in the said township of Hereford, containing one hundred and forty two acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of September next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 12th April, 1879. 3398

[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } IN a certain cause whe-
No. 43. } rein DAVID BARRY, of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, farmer, is Plaintiff ; and JAMES YOUNG, junior, and J. T. JENKINS, both of the said township of Stanstead, are Defendants, and J. T. Jenkins, severing in his defence, and Messrs. Terrill and Hackett, advocates, plaintiffs *par distraction de frais.*

Those certain tracts or parcels of land belonging to the said David Barry, situate and being in the said township of Stanstead, more particularly, known and distinguished.

Firstly.—As the east fifty superficial acres of land, to be taken off the east end of the equal west half or moiety of the lot number seven, in the ninth range of the said township of Stanstead, without any allowance for highways, (the same being included in the aforesaid fifty acres), as the said fifty acres is and extends.

Secondly.—As ten superficial acres to be taken off of the west half of the lot number eight, in the ninth range of Stanstead aforesaid, described and measured as follows, to wit : Beginning at the center of the southerly boundary line of said lot ;

dit lot; de là ouest sur la dite ligne s'étendant vingt-sept perches et huit chainons jusqu'à un poteau; de là nord-est à travers le dit lot au milieu de la ligne de bornage nord d'icelui; de là sud parallèle avec le bout de la ligne du dit lot au milieu de la susdite ligne de bornage sud d'icelui, le point de départ ci-dessus mentionné—avec les bâtisses érigées et améliorations faites sur les dits morceaux de terre.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 21 mai 1879. 4675 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

thence west on the said line to extend twenty seven rods and eight links to a stake; thence north easterly across the said lot to the center of the northerly boundary line thereof; thence southerly parallel with the end lines of said lot to the center of the aforesaid southerly boundary line thereof, the place of beginning above mentioned —with the buildings and improvements on the said parcels of land erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the SEVENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 21st May, 1879. 4676

[First published, 31st May, 1879.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procedure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } ABRAHAM CHOI-
No. 2138. } NIERE, Demandeur; contre LUDGER ARRÈS, Défendeur, à savoir:

Une terre de quatre arpents de largeur sur une longueur de trente arpents plus ou moins, située au nord du Rang Double, dans la paroisse de Saint-Césaire; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terrains de la concession de la Grande Caroline, joignant d'un côté au sud à Urbain Daigneau, et de l'autre côté à Amable Dubreuil—avec deux maisons, deux granges, une étable et dépendances dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Césaire, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain.

LOUIS TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 17 juillet 1879. 6035

[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } CLEMENT PA-
No. 2258. } QUETTE, Demandeur; contre LOUIS St. GERMAIN, Défendeur, à savoir:

Une terre située en la paroisse de Sainte-Hélène, dans le deuxième rang, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée en front par le chemin du dit rang, en profondeur par le chemin du troisième rang, d'un côté au nord par Gilbert Rainville, et au sud par Alexandre Lambert—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la pa-

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit: } ABRAHAM CHOI-
No. 2138. } NIERE, Plaintiff; against LUDGER ARRÈS, Defendant, to wit:

A land containing four arpents in width by thirty arpents in length, more or less, situate on the north side of the Rang Double, in the parish of Saint-Césaire; joining in front the road of the said range, in rear the lands of *La concession de la Grande Caroline*, on the south side Urbain Daigneau, and on the other side Amable Dubreuil—together with two houses, two barns, stable and dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Césaire, on the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fourth day of December next.

LOUIS TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 17th July, 1879. 6036

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit: } CLÉMENT PA-
No. 2258. } QUETTE, Plaintiff; against LOUIS St. GERMAIN, Defendant, to wit:

A land situate in the parish of Saint Hélène, in the second range, containing two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the said range road, in rear by the road of the third range, on the north side by Gilbert Rainville, and on the south by Alexandre Lambert—with one house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of

roisse de Sainte-Hélène, le TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le douzième jour de décembre prochain.

L. TACHE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 23 juillet 1879. 6079

[Première publication, 26 juillet 1879.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposée en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.—District de Terrebonne.

Canada. Province de Québec, District de Terrebonne, à savoir : No. 212. } ANDRE MAZURETTE DIT LAPIERRE, écuyer, Demandeur ; vs. ABNER BROWN, Défendeur.

1. Une terre située dans la seconde concession de la Côte Saint Henry, en la paroisse de Sainte-Sophie, comté et district de Terrebonne, connue sous le numéro trois cent quatre-vingt-quatorze, des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Sophie, contenant quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée au nord-est par le chemin de front, au sud-ouest par John Breen, au nord-ouest par Mélassippe Longpré, et au sud-est par William Henry Scott.

2. Une autre terre située en la dite paroisse de Sainte-Sophie, comté et district de Terrebonne, connu sous le numéro trois cent quatre-vingt-cinq, des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Sophie, dans la seconde concession de la Côte Occidentale, ayant quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; borné en front par le chemin public, en arrière par les terres de la quatrième concession de New Paisly, d'un côté par le Révérend Joseph Antoine Vernon, et de l'autre côté par Anthony Nary—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Sainte-Sophie, district de Terrebonne, JEUDI, le VINGT-UNIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'août prochain (1879.)

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 12 avril 1879. 3399

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour de Circuit dans et pour le comté de Terrebonne.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, No 89. } WILLIAM GAUTHIER, écuyer, Demandeur ; contre DOLPHIS BEAUCHAMP, Défendeur.

Comme appartenant à Dolphis Beauchamp, le défendeur en cette cause, l'immeuble désigné en

Sainte Hélène, the THIRD day of DECEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable on the twelfth day of December next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 23rd July, 1879. 6080

[First published, 26th July, 1879.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Terrebonne.

Canada, Province of Quebec, District of Terrebonne, to wit : No. 212. } ANDRE MAZURETTE DIT LAPIERRE, esquire, Plaintiff ; vs. ABNER BROWN, Defendant.

1. A land situate in the second concession of the Cote Saint Henry, in the parish of Sainte Sophie, county and district of Terrebonne, known as number three hundred and ninety four, on the official plan and in the book of reference of the said parish of Sainte Sophie, containing four arpents in front by twenty arpents in depth, more or less ; bounded on the north east by the front road, on the south west by John Breen, on the north west by Melasippe Longpré, and on the south east by William Henry Scott.

2. Another land situate in the parish of Sainte Sophie aforesaid, county and district of Terrebonne, known as number three hundred and eighty five, on the official plan and in the book of reference of the said parish of Sainte Sophie, in the second concession of the *Côte Occidentale*, containing four arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the main road, in rear by the lands of the fourth concession of New Paisly, on one side by the Reverend Joseph Antoine Vernon, and on the other side by Anthony Nary—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Sophie, district of Terrebonne, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty eighth day of August next (1879).

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sainte Scholastique, 12th April, 1879. 3400

[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court in and for the county of Terrebonne.

Canada, Province of Quebec, District of Terrebonne. No. 89. } WILLIAM GAUTHIER, esquire, Plaintiff ; against DOLPHIS BEAUCHAMP, Defendant.

As belonging to Dolphis Beauchamp, the defendant in this cause, the immovable property des-

la cédule marquée A, annexée au dit bref, comme suit, savoir :

Un demi lot de terre faisant partie du lot désigné sous le numéro vingt-deux, du troisième rang du dit township d'Abercrombie, dans le comté de Terrebonne, (district de Terrebonne), contenant cinq arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur ; tenant à un bout au deuxième rang, à l'autre bout au quatrième rang (du dit township d'Abercrombie), d'un côté à Moyse Chartrand, et de l'autre côté à Pierre Chartrand—avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté de Terrebonne, au village de Saint-Jérôme, dit district, JE'JDI, le VINGT ET UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'août prochain (1879.

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 12 avril 1879. 3401 3
[Première publication, 19 avril 1879.]

cribed in the schedule marked A, annexed to the said writ, as follows, to wit :

A half lot of land forming part of the lot designated as number twenty two, of the third range of the said township of Abercrombie, in the county of Terrebonne, (district of Terrebonne), containing five arpents in front by twenty four arpents in depth ; bounded at one end by the second range, at the other end by the fourth range (of township of Abercrombie aforesaid,) on one side by Moise Chartrand, and on the other side by Pierre Chartrand—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Terrebonne, in the village of Saint Jérome, said district, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of August next (1879).

Z. ROUSSILE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sainte Scholastique, 12th April, 1879. 3402
[First published, 19th April, 1879.]

Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par leprésent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.— District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } JEAN-BAPTISTE
No. 224. } GAILLOUX, écuyer, grand constable, demeurant en la cité des Trois-Rivières, Demandeur ; contre ULDORIC MARTEL, fils, ci-devant de la cité des Trois-Rivières, et actuellement de la paroisse de Saint-Maurice, cultivateur, Défendeur ; et George Arthur Fearon, huissier audiencier de la Cour Supérieure, curateur au délaissement.

Un terrain situé en la cité des Trois-Rivières, sur la rue Volontaire, coteau Saint-Louis, étant le numéro neuf cent quatorze, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la dite cité ; borné en front par la dite rue, en profondeur par Joshua Tranaman, du côté nord-ouest par Alfred Picard, et du côté sud-est par John Pleau, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingt-six pieds et six pouces de profondeur—avec une maison et d'autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en la cité des Trois-Rivières, dans le palais de justice, au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, le VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de novembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 17 juillet 1879. 6031
[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } ALBERT TUR-
No. 336. } COTTE, écuyer, notaire, de la paroisse de Gentilly, Demandeur ; contre FERDINAND NEAULT, ci-devant cultiva-

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } JEAN BAPTISTE GAIL-
No. 224. } LOUX, esquire, high constable, residing in the city of Three Rivers, Plaintiff ; against ULDORIC MARTEL, junior, formerly of the city of Three Rivers, and now of the parish of Saint Maurice, farmer, Defendant, and George Arthur Fearon, crier of the Superior Court, curator to the surrender.

A lot situate in the city of Three Rivers, on Volontaire street, Côteau Saint Louis, being number nine hundred and fourteen, on the official plan and in the book of reference to the cadastre of the said city ; bounded in front by the said street, in rear by Joshua Tranaman, on the north west side by Alfred Picard, and on the south east side by John Pleau, measuring forty feet in front by eighty six feet six inches in depth—with the house and outbuildings thereon erected.

To be sold in the city of Three Rivers, in the court house, in the office of the sheriff of the district of Three Rivers, on the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty ninth day of November next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 17th July, 1879. 6032
[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } ALBERT TURCOTTE,
No. 336. } esquire, notary, of the parish of Gentilly, Plaintiff ; against FERDINAND NEAULT, heretofore farmer, of the parish

teur, de la paroisse de Sainte-Sophie de Levrard, et actuellement absent de la province, Défendeur.

Une terre sise et située dans le cinquième rang de la paroisse de Sainte-Sophie de Levrard, nouvelle division de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; prenant son front au chemin de la cinquième concession, se terminant en profondeur au chemin de la sixième concession, d'un côté au sud-ouest à Zéphirin Mayrand, de l'autre côté au nord-est à Nérée Michel—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble est connu et distingué par le numéro cinq cent cinquante et un, des plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la dite paroisse.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Sophie de Lévrard, le VINGT-NEUVIEME jour de NOVEMBRE, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 19 juillet 1879. 6041

[Première publication, 26 juillet 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ULDORIC BRUNELLE, écuyer, notaire et marchand, de la paroisse de Saint-Etienne, Demandeur ; vs. URBAIN BOURNIVAL, cultivateur, de la paroisse de Saint-Etienne, Défendeur.
No. 117. }

Une terre sise et située au deuxième rang de la paroisse Saint-Etienne, faisant partie du lot numéro quarante et un, contenant trois arpents et un tiers de large sur huit de haut, d'ou elle reprend deux arpents et un quart de front sur environ quatorze arpents de profondeur ; bornée en front au chemin du deuxième rang, en profondeur au troisième rang, au nord à Adolphe Béland, et au sud partie à Hilaire St. Onge et partie à John Skrowder—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble est connu et distingué comme faisant partie du numéro cent quatre-vingt-quatre, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Saint-Maurice, pour la paroisse de Saint-Etienne.

Pour être vendue en la cité des Trois-Rivières, au bureau du régistrateur du comté de Saint-Maurice, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 28 mai 1879. 4659 2

[Première publication, 31 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } HONORAT LACERTE, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, Demandeur ; contre LEON GELINAS, cultivateur, de la paroisse de Saint-Boniface, Défendeur.
No. 183. }

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Boniface, étant le numéro deux, du township de Shawinigan, de la contenance de cent acres en superficie—avec une maison, grange, étable et autres dépendances dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble est connu et distingué par le numéro deux cent trente-huit, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Saint-Maurice, pour la paroisse de Saint-Boniface de Shawinigan.

2 La juste moitié nord du lot numéro un, du cinquième rang du township de Shawinigan, situé dans la paroisse de Saint-Boniface, de la contenance de cinquante acres en superficie—sans bâtisses. Le dit immeuble est connu et distingué par le numéro deux cent trente-neuf du cadastre,

of Sainte Sophie de Levrard, and now absent from the province, Defendant.

A land situate and being in the fifth range of the parish of Sainte Sophie de Levrard, a new division of the parish of Saint Pierre les Becquets, of two arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the fifth concession road, in rear by the sixth concession road, on one side to the south west by Zephirin Mayrand, and on the other side to the north east by Nérée Michel—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said land being known and designated as number five hundred and fifty one, on the official plan and book of reference for the county of Nicolet, for the said parish.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Sophie de Levrard, on the TWENTY NINTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

SÉVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 19th July, 1879. 6042

[First published, 26th July, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } ULDORIC BRUNELLE, esquire, notary and merchant, of the parish of Saint Etienne, Plaintiff ; vs. URBAIN BOURNIVAL, farmer, of the parish of Saint Etienne, Defendant.
No. 117. }

A land situate and being in the second range of the parish of Saint Etienne, forming part of lot number forty one, containing three arpents and one third in width by eight in depth, where it resumes two arpents and one quarter in front by about fourteen arpents in depth ; bounded in front by the road of the second range, in rear by the third range, on the north by Adolphe Beland, and on the south partly by Hilaire St. Onge and partly by John Skrowder—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being known and distinguished as part of lot number one hundred and eighty four, on the official cadastre, plan and block of reference for the county of Saint Maurice, parish of Saint Etienne.

To be sold at the registry office for the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, the FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the ninth day of October next.

SEVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 28th May, 1879. 4660

[First published, 31st May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } HONORAT LACERTE, farmer, of the parish of Three Rivers, Plaintiff ; vs. LEON GELINAS, farmer, of the parish of Saint Boniface, Defendant.
No. 183. }

1. A lot of land situate in the parish of Saint Boniface, being number two, of township of Shawinigan, containing one hundred acres of land in superficies—with a house, barn, stable and other dependencies thereon erected, circumstances and dependencies. Said immovable is known and designated as number two hundred and thirty eight, of the official plan and book of reference for the cadastre of the county of Saint Maurice, parish of Saint Boniface de Shawinigan.

2. The exact north half of lot number one, in the fifth range of township Shawinigan, situate in the parish of Saint Boniface, containing fifty acres in superficies—without buildings. Said immovable being known and distinguished by the number two hundred and thirty nine, on the official plan

plan et livre de renvoi officiels du comté de Saint-Maurice, pour la paroisse de Saint-Boniface de Shawinigan.

Pour être vendus en la cité des Trois-Rivières, au bureau du régistrateur du comté de Saint-Maurice, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 12 avril 1879. 3477 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : DAME MARIE LOUISE CELINA BOUCHER DE NIVERVILLE, de la cité de Trois-Rivières, veuve de feu Louis Gaspard Bourdages, écuyer, Demandeur ; vs. JOSEPH DEVEAU, peintre, de la cité des Trois-Rivières, Défendeur.
No. 881.

Un terrain situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud-est de la rue Sainte-Geneviève, de soixante et dix pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à aller à la ligne en profondeur ; bornée en front par la dite rue Sainte-Geneviève, en profondeur partie à Antoine Desaulniers et partie à Dame Adèle Courchêsne, d'un côté au nord-est à Dame Pierre Noël Robichon, et de l'autre côté au sud-ouest à James Shortis, écuyer—sans bâtisses. Le dit terrain étant les deux tiers sud-ouest du numéro seize cent quarante-cinq, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières.

Pour être vendu aux Trois-Rivières, au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, dans le palais de justice, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 16 avril 1879. 3473 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : JOSEPH EDOUARD HETU, écuyer, médecin, demeurant en la paroisse de Maskinongé, dans le district des Trois-Rivières, Demandeur ; contre THOMAS CHAREST ALIAS CHARETTE ALIAS CHAURETTE, fils d'Antoine, demeurant en la paroisse Sainte-Ursule, dit district, Défendeur.
No. 1563.

1. Une terre située en la dite paroisse de Sainte-Ursule, dans la concession de Fontarabie, contenant trois arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur ; bornée en front par le fief Grandpré, en profonddeur par la seigneurie de Lanaudière d'un côté par Isaac Fournier, et de l'autre côté par Jean-Baptiste Fournier—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre située en la dite paroisse de Sainte-Ursule, dans la concession de Fontarabie, contenant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur ; tenant en front au fief Grandpré, en profondeur au fief Lanaudière, d'un coté à Louis Daveau, et de l'autre côté au dit défendeur —sans bâtisses, partie en culture et partie en bois debout.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Ursule, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 16 avril 1879. 3475 3

[Première publication, 19 avril 1879.]

and book of reference for the cadastre of the county of Saint Maurice, for the parish of Saint Boniface de Shawinigan.

To be sold in the office of the registrar of the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 12th April, 1879. 3478

[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : DAME MARIE LOUISE CELINA BOUCHER DE NIVERVILLE, of the city of Three Rivers, widow of the late Louis Gaspard Bourdages, esquire, Plaintiff ; vs. JOSEPH DEVEAU, painter, of the city of Three Rivers, Defendant.
No. 881.

A lot situate in the city of Three Rivers, on the south east side of Sainte Geneviève street, o seventy feet in front by the depth there may be going from the rear line ; bounded in front by Sainte Geneviève street, in rear partly by Antoine Desaulniers and partly by Dame Adèle Courchesne, on one side to the north east by Dame Pierre Noel Robichon, and on the other side to the south west by James Shortis, esquire — without buildings. Said land being the south west two thirds of lot number sixteen hundred and forty five, on the official plan and book of reference for the registration cadastre of the city of Three Rivers.

To be sold at the sheriff's office for the district of Three Rivers, in the court house, in the city of Three Rivers, on the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of September next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 16th April, 1879. 3474

[First published, 19th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : JOSEPH EDOUARD HETU, esquire, physician, residing in the parish of Maskinongé, in the district of Three Rivers, Plaintiff ; against THOMAS CHAREST ALIAS CHARETTE ALIAS CHAURETTE, son of Antoine, residing in the parish of Sainte Ursule, said district, Defendant.
No. 1563.

1. A land situate in the said parish of Sainte Ursule, in the Fontarabie concession, containing three arpents in front by twenty eight arpents in depth ; bounded in front by the fief Grandpré, in rear by the Lanaudière seigniory, on one side by Isaac Fournier, and on the other side by Jean Baptiste Fournier—with a house and outbuildings thereon erected.

2. A land situate in the said parish of Sainte Ursule, in the Fontarabie concession, containing two arpents in front by twenty eight arpents in depth ; bounded in front by the fief Grandpré, in rear by the Lanaudière fief, on one side by Louis Daveau, and on the other side by the said defendant—without buildings, part under cultivation and part covered with standing timber.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainth Ursule, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of September next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 16th April, 1879. 3476

[First published, 19th April, 1879.]

Avis Divers.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dame Jane Cridiford, des cité et district de Montréal, épouse de Thomas James Claxton, du même lieu, commerçant, et dûment autorisée à ester en justice, contre son dit mari,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Thomas James Claxton, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée contre le dit défendeur.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 23 juillet 1879. 6075

Avis est par le présent donné qu'une demande en séparation de biens a été formée, ce jour, par Dame Philomène Kéroack, contre son mari Victor Côté, écuyer, marchand et commerçant, de Saint-Hyacinthe, devant la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, dans le district de Saint-Hyacinthe.

TELLIER, DELABRUERE & BEAUCHEMIN,
Avocats de la Demanderesse.

Saint-Hyacinthe, 17 juillet 1879. 6029

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 2125.

Dame Ursule Latour, de la paroisse de Saint-Michel de Lachine, dans le district de Montréal, épouse de Louis Paré, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Louis Paré, commerçant, du même lieu,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 24 juillet 1879. 6173

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David Martin, commerçant, de la paroisse de la Rivière du Loup (en haut), failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

F. X. LAMBERT,
Syndic.

Rivière du Loup, 25 juillet 1879. 6169

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Philomène Turgeon, de la cité de Québec, modiste, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés que la faillie a déposé en mon bureau un acte de composition et décharge comportant avoir été signé par la majorité en nombre de ses créanciers représentant les trois quarts de ses dettes, et une assemblée des créanciers aura lieu au bureau de Wurtele & Lortie, jeudi, le septième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de prendre en considération le dit acte de composition et décharge dont les termes sont le paiement de vingt-cinq centins dans la piastre comptant.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, Rue Dalhousie, Québec,
Québec, 22 juillet 1879. 6145

Miscellaneous Notices.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal.

Dame Jane Cridiford, of the city and district of Montreal, wife of Thomas James Claxton, of the same place, trader, and duly authorised *à ester en justice*, against her said husband,

Plaintiff ;

vs.

The said Thomas James Claxton, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been this day instituted against the said defendant.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 23rd July, 1879. 6076

Notice is hereby given that a suit for separation as property has been brought, this day, by Dame Philomène Kércack, against her husband, Victor Coté, of Saint Hyacinthe, merchant and trader, before the Superior Court for Lower Canada, in the district of Saint Hyacinthe.

TELLIER, DELABRUERE & BEAUCHEMIN,
Attorneys for Plaintiff.

Saint-Hyacinthe, 17th July, 1879. 6030

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 2125.

Dame Ursule Latour, of the parish of Saint Michel de Lachine, wife of Louis Paré, of the same place, trader, duly authorized *à ester en justice*,

Plaintiff;

vs.

Louis Paré, of the same place, trader,

Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 24th July, 1879. 6174

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of David Martin, trader, of the parish of River du Loup (*en haut*), an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the eighteenth day of August next, after which dividend will be paid.

F. X. LAMBERT,
Assignee.

River du Loup, 25th July, 1879. 6170

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Philomene Turgeon, of the city of Quebec, dress maker, an Insolvent.

The creditors are hereby notified that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of her creditors representing three fourths in value of her liabilities, and a meeting of creditors will be held at Wurtele & Lortie's office, Thursday, the seventh day of August next, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge the terms of which are the payment of twenty five cents in the dollar cash.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec,
Quebec, 22nd July, 1879. 6146

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Barnabé Darpentigny, maître de pension, Hull, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Hull, mercredi, le treizième jour d'août A. D. 1879, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

D. C. CIMON,
Syndic provisoire.

Hull, 23 juillet 1879. 6165

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Joliette. } *Cour Supérieure.*

Desmarteau & Cie., marchands, de la cité et district de Montréal, Demandeurs ; vs. Magloire Marteau, hôtelier, de la paroisse de Saint-Félix de Valois, dans le district de Joliette, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la ville de Joliette, vendredi, le huitième jour d'août prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires généralement.

A. MAGNAN,
Syndic officiel.

Joliette, 23 juillet 1879. 6155

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de W. A. Smith & Cie, de la cité de Montréal, faillis.

Un troisième et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à jeudi, le septième jour d'août A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 24 juillet 1879. 6175

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de T. Patton & Frère, de Montréal, faillis.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

H. B. PICKEN, jr.,
Syndic.

Montréal, 24 juillet 1879. 6157

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Isaac Giroux, père, des cité et district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Taylor & Simpson, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, jeudi, le quatorzième jour d'août A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN TAYLOR,
Syndic officiel.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 24 juillet 1879. 6151

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Barnabé Darpentigny, boarding house keeper, Hull, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Hull, on Wednesday, the thirteenth day of August, A. D. 1879, at three o'clock p. m., to receive statement of his affairs, appoint an assignee, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

D. C. CIMON,
Interim assignee.

Hull, 23rd July, 1879. 6166

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENES

Canada. Province of Quebec, District of Joliette. } *Superior Court.*

Desmarteau & Co., traders, of the city and district of Montreal, Plaintiffs ; vs. Magloire Marteau, hotel-keeper, of the parish of Saint Felix de Valois, in the district of Joliette, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are notified to meet at my office, in the town of Joliette, on Friday, the eighth day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of matters generally.

A. MAGNAN,
Official assignee.

Joliette, 23rd July, 1879. 6156

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of W. A. Smith & Co., of the city of Montreal, Insolvents.

A third and final dividend has been prepared open to objection until Thursday, the seventh day of August, A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 24th July, 1879. 6176

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of T. Patton & Brothers, of Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle claims before me within one month from this date.

H. B. PICKEN, JR.
Assignee.

Montreal, 24th July, 1879. 6158

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Isaac Giroux, senior, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Taylor & Simpson, No. 353, Notre Dame street, Montreal, on Thursday, the fourteenth day of August, A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN TAYLOR,
Official assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 24th July, 1879. 6152

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de McGibbon & Baird, faillis.

Les soussignés ont deposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et lundi, le premier jour de septembre prochain, il s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge ainsi effectuée.

ALEXANDER McGIBBON,
CHARLES JAMES BAIRD,
Par KERR, CARTER & McGIBBON,
Leurs procureurs *ad litem.*

Montréal, 25 juillet 1879. 6179

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de La Compagnie de Navigation de Montréal et Carillon (en commandite), corps politique et incorporé, faisant affaires et ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, compagnie de transport et commerçante, faillie.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler en mon bureau, No. 112, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, mercredi, le sixième jour d'août prochain A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

ALEX. MOFFAT,
Syndic officiel.

Montréal, 21 juillet 1879. 6161

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Lenihan, de la cité de Montréal, marchand de vins et de spiritueux, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler en mon bureau, No. 115, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le onzième jour d'août prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 22 juillet 1879. 6159

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William B. Bowie, de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera sujet à objections jusqu'à mercredi, le sixième jour d'août A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 24 juillet 1879. 6177

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. Myers, failli.

Je, soussigné, Hugh A. Bain, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

H. A. BAIN,
Syndic officiel.

Montréal, 24 juillet 1879. 6153

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of McGibbon & Baird, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Monday, the first day of September next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ALEXANDER McGIBBON,
CHARLES JAMES BAIRD,
By KERR, CARTER & McGIBBON,
Their attorneys *ad litem.*

Montreal, 25th July, 1879. 6180

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of The Montreal and Carillon Navigation Company, limited, a body politic and corporate duly incorporated, carrying on business and having their chief office and place of business, in the city of Montreal, carriers and traders, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 112, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on Wednesday, the sixth day of August next, A. D. 1879, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALEX. MOFFAT,
Official assignee.

Montreal, 21st July, 1879. 6162

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Lenihan, of the city of Montreal, wine and spirit merchant, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 115, Saint François-Xavier street, Montreal, on Monday, the eleventh day of August next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 22nd July, 1879. 6160

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William B. Bowie, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared in the above matter, open to objection until Wednesday, the sixth day of August, A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Official assignee.

Office of Perkins & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 24th July, 1879. 6178

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of P. Myers, an Insolvent.

I, the undersigned, Hugh A. Bain, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

H. A. BAIN,
Official assignee.

Montreal, 24th July, 1879. 6154

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Dion, failli.

Avis public est par le présent donné que, vendredi, le huitième jour d'août prochain, à trois heures p. m., aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer vingt-cinq cents dans la piastre, argent contant.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 25 juillet 1879. 6181

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de McGibbon & Baird, faillis.

Un bordereau de dividendes de la composition a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au onzième jour d'août A. D. 1879, après lequel jour la composition sera payée.

ALEX. MOFFAT,
Syndic.

Montréal, 24 juillet 1879. 6163

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michael Lowrey, de Montréal, failli.

Un bordereau de dividende sur composition a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à mardi, le douzième jour d'août 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Syndic.

Hamilton Chambers,
Rue Saint-Jean,
Montréal, 24 juillet 1879. 6171

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Dion, an Insolvent.

Public notice is hereby given that on Friday, the eighth day of August next, at three o'clock p. m, will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which terms are to pay twenty five cents in the dollar, cash.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 25th July, 1879. 6182

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of McGibbon & Baird, Insolvents.

A dividend sheet of the composition has been prepared open to objection until the eleventh day of August, A. D. 1879, after which composition will be paid.

ALEX. MOFFAT,
Assignee.

Montreal, 24th July, 1879. 6164

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Michael Lowrey, of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet of composition has been prepared open to objection till Tuesday, the twelfth day of August, 1879, after which dividends will be paid.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Assignee.

Hamilton Chambers,
Saint John street.
Montreal, 24th July, 1879. 6172

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon Trahan, d'Auckland, Que, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposée en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Environ deux acres de terre en superficie, formant parties des lots Nos. dix et onze, du rang A, et dix et onze du rang B, du township d'Auckland, comté de Compton, Que.; borné et désigné comme suit: mesurant cinquante pieds de large sur cent cinquante pieds de profondeur à prendre dans le coin nord-ouest du dit lot No. 10, rang B, et cent soixante pieds de largeur sur la largeur du lot par cent cinquante pieds de profondeur sur la profondeur du lot dans le coin sud-ouest du dit lot No. 11, rang B susdit, et trois cent quinze pieds de large sur la largeur du lot par cent soixante et deux pieds de long sur la longueur du lot en profondeur dans le coin sud-est du dit lot No. 11, dans le dit rang A, et enfin cent soixante et deux pieds

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Napoléon Trahan, of Auckland, Que., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

About two acres in superficies, forming parts of lots Nos. ten and eleven, in range A, and ten and eleven in range B, of the township of Auckland, county of Compton, Que.; designated and bounded as follows: measuring fifty feet in width by one hundred and fifty in depth to be taken at the north west corner of said lot No. 10, range B, and one hundred and sixty feet in width on the width of the lot by one hundred and fifty feet in depth on the length of the lot at the south west corner of said lot No. 11, range B, and three hundred and fifteen feet in width on the width of the lot by one hundred and sixty two feet in length on the length of the lot in depth at the south east corner of said lot No. 11, in said range A, and last by one

de profondeur sur la profondeur du lot sur soixante et dix pieds de largeur sur la largeur du lot au bout est et sur soixante et dix pieds de largeur au bout ouest ou plus—avec le pouvoir d'eau, *dam*, moulin, machineries et bâtisses sur la dite propriété.

Pour être vendu par le syndic soussigné, en la cité de Sherbrooke, au palais de justice, en la chambre réservée pour les procédés en faillite, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE 1879, à DIX heures a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 16 juillet 1879. 6077

[Première publication, 26 juillet 1879.]

hundred and sixty two feet in depth on the length of the lot by seventy feet in width on the width of the lot at the east end and having seventy feet in width at the west end or more—with the water power, dam, mill, machineries and buildings on said property.

To be sold by the undersigned assignee, in said city of Sherbrooke, at the court house, in the room assigned to proceedings in insolvency, the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER, 1879, at TEN o'clock a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 16th July, 1879. 6078

[First published, 26th July, 1879.]

QUÉBEC:—Imprimé par C.-F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

QUEBEC:—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer of Her most Excellent Majesty the Queen.